

# VILLE DE SIN LE NOBLE

## CONSEIL MUNICIPAL



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MARDI 10 AVRIL 2012**

**Sous la Présidence de Monsieur Christian ENTEM, Maire.**

---:---:---

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33**

**Date de la convocation : 06 juin 2012**

**Présents** : ENTEM Christian, LEGRAND Véronique, BRIDOUX Josyane, CAMPISANO Vincent, POULAIN Daniel, DEMARECAUX Cécile, REANT Philippe, KRZYKALA Guillaume, DABONNEVILLE Marina, MARIE Roger, WATRELOT HURET Laurène, MILETTO Anna-Maria, STOBIECKI Jean-Pierre, WANNEPAIN Maurice, L'HOSTIS Florence, HIOLLE Christian, MARTINS Emilie, DUPONT Benjamin, LOUCHE Marie-Françoise, CHOTIN Jean-Michel, JUPIN Corinne, MASCLET Johanne, CAPLIEZ Raymond.

**Absents excusés et représentés** : CORDONNIER Daniel, JOUVENEZ Frédéric, BENSRIH Abdelaziz, DUMONT Andrée, DROUHARD Géraldine, MASCLET Robert, MEUNIER Martine, LALART Stéphanie,

**Absents non excusés et non représentés** : HADJ ABDELKADER Fatima, VAN NIEUWENHUYSE Jean-François,

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés soit 31 voix**

## SOMMAIRE

I – Adoption du procès verbal du 21 février 2012 .....	6
1.1 – Nomination des délégués du SIADO .....	7
II – Affaires financières.....	8
2.1 – Compte administratif du maire de l'exercice 2011.....	8
2.2 – Affectation des résultats 2011.....	19
2.3 – Trésorerie municipale – Compte de gestion du trésorier 2011 .....	19
2.4 – Taux de fiscalité pour 2012 .....	20
2.5 – Budget primitif pour 2012.....	20
IV - Logement.....	34
4-1 – Garantie communale.....	34
V – Jeunesse et Sports.....	35
5.1 – Subventions 2012 aux associations sportives.....	35
VII - Travaux de voirie, urbanisme, bâtiments .....	37
7.1 – Immeubles rue de Verdun, rue Jean Baptiste Lebas et Square Jeanne d'Arc – rétrocession à Norévie .....	37
7.2 – Rénovation Urbaine du quartier des Epis.....	40
7.3 – Rénovation urbaine du quartier les Epis à Sin le Noble.....	41
VIII – Affaires scolaires.....	42
8.1 – Subventions de fonctionnement aux coopératives scolaires 2012.....	42
8.2 – Subventions exceptionnelles.....	43
IX – Vie associative – démocratie locale.....	43
9.1 – Subvention exceptionnelle à l'association des jeunes sapeurs pompiers .....	43
9.2 – Subventions 2012 aux associations non sportives.....	44
X – Culture, fêtes et communication .....	45
10.1 – Ecole de musique, théâtre, espace danse.....	45
10.2 – Ducasse 2012 .....	45

10.3 – 28 ème printemps culturel de Sin le Noble – contrats.....	46
XII – Divers.....	46
12.1 – Demande de subvention auprès du Conseil Général pour le groupe scolaire.....	46
12.2 – D.D.U – Dotation de développement urbain 2012.....	47
12.3 – Gestion urbaine de proximité – projet de rénovation urbaine – demande de subvention.....	47
12.4 – Motion de soutien aux victimes de l’amiante.....	48
12.5 – Motion pour la défense de l’école de la république.....	49
12.6 – Parcelles communales « courée douce », annulation de la mise en vente.....	50
12.7 – DDU – Dotation de développement urbain 2012.....	51
ETAT DES DECISIONS DIRECTES .....	51

**REUNION ORDINAIRE DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 10 AVRIL 2012  
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
<b>ENTEM</b> Christian	<b>X</b>			
<b>LEGRAND</b> Véronique	<b>X</b>			
<b>BRIDOUX</b> Josyane	<b>X</b>			
<b>CAMPISANO</b> Vincent	<b>X</b>			
<b>POULAIN</b> Daniel	<b>X</b>			
<b>CORDONNIER</b> Daniel	<b>X</b>			
<b>DEMARECAUX</b> Cécile	<b>X</b>			
<b>REANT</b> Philippe	<b>X</b>			
<b>KRZYKALA</b> Guillaume	<b>X</b>			
<b>DABONNEVILLE</b> Marina	<b>X</b>			
<b>MARIE</b> Roger	<b>X</b>			
<b>WATRELOT-HURET</b> Laurène	<b>X</b>			
<b>JOUVENEZ</b> Frédéric		<b>Pouvoir à Véronique LEGRAND</b>		
<b>MILETTO</b> Anna Maria	<b>X</b>			
<b>BENSRIH</b> Abdelaziz		<b>Pouvoir à Vincent CAMPISANO</b>		
<b>DUMONT</b> Andrée	<b>X</b>			
<b>HADJ ABDELKADER</b> Fatima				<b>X</b>
<b>DROUHARD</b> Géraldine		<b>Pouvoir à Christian ENTEM</b>		
<b>STOBIECKI</b> Jean-Pierre	<b>X</b>			
<b>WANNEPAIN</b> Maurice	<b>X</b>			
<b>L'HOSTIS</b> Florence	<b>X</b>			
<b>MASCLET</b> Robert		<b>Pouvoir à Andrée DUMONT</b>		
<b>HIOLE</b> Christian		<b>Pouvoir à Jean-Pierre STOBIECKI</b>		
<b>MARTINS</b> Emilie	<b>X</b>			
<b>DUPONT</b> Benjamin	<b>X</b>			
<b>LOUCHE</b> Marie-Françoise		<b>Pouvoir à Josyane BRIDOUX</b>		
<b>MEUNIER</b> Martine		<b>Pouvoir à Philippe REANT</b>		
<b>CHOTIN</b> Jean-Michel	<b>X</b>			
<b>VAN NIEUWENHUYSE</b> J-François	<b>X</b>	Arrivé au point II-4		
<b>LALART</b> Stéphanie	<b>X</b>			

<b>JUPIN</b> Corinne	<b>X</b>			
<b>MASCLET</b> Johanne	<b>X</b>			
<b>CAPLIEZ</b> Raymond		<b>Pouvoir à Stéphanie LALART</b>		

**M. LE MAIRE** : Bonsoir à toutes et à tous.  
Je vais demander à Laurène de procéder à l'appel.

.../...

**Mme JUPIN** : Je ne sais pas si vous vous en êtes aperçus, mais nous sommes hors délai pour le conseil municipal.

**M. LE MAIRE** : Non.

**Mme JUPIN** : Le courrier a été envoyé le 3 avril, les 5 jours francs se terminent le dimanche, prorogé au lundi. Comme c'était férié, prorogé au mardi. C'est-à-dire donc logiquement nous ne pouvons pas faire de conseil municipal aujourd'hui, nous devrions le tenir demain.

**M. LE MAIRE** : Le conseil municipal a été envoyé le mardi 3.

**Mme JUPIN** : Nous sommes le 5<sup>ème</sup> jour, nous ne pouvons pas tenir un conseil. Nous devrions le faire demain.

**M. LE MAIRE** : Nous avons oublié le lundi de Pâques. Nous sommes prêts à tenir le conseil municipal, sauf si vous souhaitez qu'il soit reporté à une date ultérieure et ceci avant le 15 avril...

**Mme JUPIN** : Non, nous pouvons le tenir aujourd'hui, c'était juste pour le faire remarquer.

**M. LE MAIRE** : Très bien, merci. Il m'arrive aussi que des questions orales soient évoquées alors que le délai est largement dépassé.

**Mme JUPIN** : Comme les questions qui vous sont envoyées, qui ne sont pas encore répondues hors délai...

### **I – Adoption du procès verbal du 21 février 2012**

**M. LE MAIRE** : Avez-vous des questions, des remarques.

**Mme LALART** : Il y a confusion entre les interventions de Madame Masclét et les miennes.

**Mme MASCLÉT** : Même remarque.

**M. LE MAIRE** : Madame Lalart, à quelle page ?

**Mme MASCLÉT** : J'en ai noté 2 également.

**Mme LALART** : Page 3 et 4, Madame Masclét vous pose des questions sur les questions auxquelles vous ne lui avez pas répondu.

Page 3, vous lui répondez et ensuite « Oui, mais la question peut figurer même si vous refusez d'y répondre », ce n'est pas moi, mais Madame Masclét.

**M. LE MAIRE** : Effectivement, c'est Madame Masclét.

**Mme LALART** : Ensuite « Madame Lalart, mais c'est Madame Masclét Je ne vois pas pourquoi. ».

Ensuite c'est quand même moi qui parle.

**Mme MASCLET** : Page 17, concernant la cession d'une parcelle communale, vers la fin, Madame Masclét répondrait « avant 2011 », c'est Madame Lalart qui a dit cela.

Ceci étant, un peu d'attention dans la relecture des PV qui nous sont fournis, c'est important.

J'aurais une deuxième remarque, nous avons déjà eu l'occasion de faire quelques remarques lors du dernier conseil municipal et je tiens à dire que ces remarques n'ont pas été prises en compte pour les PV qui figurent sur le site internet de la ville. En conséquence, nous ne voterons pas le PV, dans ces conditions, ce soir.

**M. LE MAIRE** : D'autres remarques ?

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

En fait vous ne participez pas au vote, vous ne votez pas contre ou abstention, vous ne participez pas au vote. Vous ne votez pas.

2 personnes.

## **ADOPTE**

### 1.1 – Nomination des délégués du SIADO

**M. LE MAIRE** : Syndicat intercommunal de Douai Ouest.

**Mme MASCLET** : J'avais une remarque concernant l'ordre du jour.

J'avais une proposition : je suggère la modification de l'ordre du jour. Ne serait-il pas possible, exceptionnellement, de traiter en début de conseil certaines questions orales, notamment celles relatives au dialogue social et aux conflits. Compte tenu de l'ordre du jour sur le compte administratif et le budget, ces questions vont être traitées en fin de soirée et certains personnels auront peut-être dû quitter l'assistance pour des raisons familiales.

Compte tenu de l'accueil, par les personnels, il serait assez logique de commencer par ces questions.

**M. LE MAIRE** : Nous devons également respecter l'ordre du jour, puisque les premières délibérations concernent le budget primitif. Les questions orales sont toujours abordées en fin de conseil municipal.

Madame Masclét, c'est vrai que si vous voulez raccourcir ces deux parties, à la fois la première partie du conseil municipal et la deuxième partie des questions orales, je rappelle que vous en avez déposé vendredi, 21. 21 moins 8, Jean Michel Chotin en a supprimé 8. Parmi ces 21, il y a 3 questions pour « un avenir pour Sin le Noble » ... Ces questions orales, tout comme les décisions directes, sont abordées. Il y a les décisions directes qui ne nécessitent pas de vote et ensuite nous attaquons les questions orales. C'est l'ordre normal d'un conseil municipal. Aujourd'hui, c'est un conseil municipal pratiquement dédié au budget primitif, c'est important. Nous allons aborder dans quelques instants...

**Mme MASCLET** : J'avais demandé certaines questions, pas l'ensemble des questions orales.

**M. LE MAIRE** : Donc, le premier point. Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la région de Douai. Il vous est proposé de remplacer Monsieur Christian Hiolle par Monsieur Daniel Cordonnier. Il y a deux représentants de la ville qui sont Daniel Poulain et Christian Hiolle, il vous est demandé de remplacer Christian Hiolle par Daniel Cordonnier.

Y a-t-il des remarques.

Je vous propose de soumettre au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ? 6

## **ADOPTÉ**

### **II – Affaires financières**

#### **2.1 – Compte administratif du maire de l'exercice 2011**

**M. REANT** : Bonsoir à tous.

L'exercice 2011 se solde par un résultat global excédentaire de 562 440 € contre 1 814 837 € en fin 2010. Il se décompose comme suit :

Dans la balance 2011, nous voyons le résultat reporté 2010 : 1 580 710 €.

Pour l'exercice 2011 en dépenses et recettes, le résultat donne : 1 060 111 € soit un total de 2 640 822 €, positif.

En investissement nous avons un négatif de - 1 830 932 € ;

Un résultat reporté de 959 225 € ;

Soit un solde négatif de 871 707 €.

Dans les restes à réaliser fin 2011, ils sont de 1 206 674 €.

Soit un total d'investissement de - 2 078 381 € ce qui nous donne un solde positif de 562 440,65 €.

Analyse des différents postes du fonctionnement.

#### **Les dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses totales de fonctionnement sont élevées à 16 258 445 € contre 16 096 494 € en 2010, soit une progression de 1,01 %.

**Les recettes de fonctionnement** se sont élevées à 17 318 556 € contre 17 027 800 € en 2010, soit une progression de 1,71 %.

Vous trouvez le tableau comparatif des différents chapitres.

Je vous rappelle les résultats prévus en 2011 : 18 439 398 € ; réalisé en 2011 : 17 318 556 € pour un réalisé en 2010 de 17 027 800 €.

Les charges de fonctionnement : le prévu 2011 était de 18 439 398 € pour un réalisé de 16 258 445 € et le réalisé en 2010 était de 16 096 494 €.

Les écarts marquants en recettes de fonctionnement sont :

- Poste 13 : atténuation de charges en hausse de 84 747 €. Il comprend principalement les remboursements des indemnités de sécurité sociale et accidents du travail pour les agents ;

- Poste 70 : produits des services qui augmentent de 254 960 €; cette hausse est due pour partie à la progression des redevances et droits à caractère social, centre aéré, crèche, + 17 636 €, à celle de la restauration, fourniture de repas aux élèves de Cuincy pour 26 489 € et principalement et à titre exceptionnel cette année, au versement par Dalkia, de la soulte de gestion de la délégation de service du réseau de chaleur à hauteur de 222 977 €, conformément aux dispositions de la convention de DSP.

En contrepartie, certains postes connaissent une baisse : redevances d'occupation du domaine public, marchés, braderies, concessions dans les cimetières, accueil collectif des mineurs.



- Poste 73 : impôts et taxes sont en progression de 2,93 %. Ce poste a progressé de 206 845 €. Les contributions directes ont progressé de 135 508 € du fait de la revalorisation automatique des bases fiscales, puisque la fiscalité n'a pas été augmentée en 2011 et de rôles supplémentaires. Par ailleurs, le FNGIR (fonds de garantie de ressources) a produit une recette complémentaire de 47 546 €, qui est compensée par une perte du fonds départemental de la taxe professionnelle (article 748332).

La taxe d'électricité a progressé de 13 394 € et la taxe additionnelle sur les droits de mutation a produit 19 944 € en plus que l'an dernier. Ces hausses ont en partie été compensées par des baisses de produits sur les droits de place – 3 618 € et la taxe sur les emplacements publicitaires – 7 053 €. Dans ce chapitre, la dotation de solidarité communautaire est toujours réduite de 153 000 € pour le remboursement annuel du déficit de la ZAC du Raquet.

- Poste 74 : dotations et participations connaissent une baisse de 0,51 % soit une perte de 44 051 € du fait notamment :

- d'une perte de 23 736 € sur la DGF

- d'une non-régularité chaque année des subventions en provenance de la Région et du Département liées au programme de rénovation urbaine avec un encaissement en diminution par rapport à l'an dernier,

- la dotation de solidarité urbaine a progressé de 197 718 €, tenant compte de nos indicateurs sociaux bas

- la ville a reçu des subventions de la CAF en baisse pour les centres de loisirs, mais en hausse pour le centre multi accueil.

- Poste 75 : le revenu des immeubles et des fermages a progressé de 2 557 €.

- Poste 77-produits exceptionnels : il connaît une forte augmentation de 97 877 €, cela correspond notamment à :

- des remboursements des sinistres : 74 312 € dont 20 000 € d'avance sur remboursement incendie centre social, 32 655 € pour le dégât des incendies de la cuisine Aragon, 4 074 € pour les dégâts à Brassens et 3 384 € pour les dégâts sur les hublots de la piscine.

- la condamnation de COFELY suite à son recours sur le DSP réseau de chaleur : 1 500 €

- un remboursement de mise en fourrière 239 €,

- des dégrèvements de taxes foncières payées à tort par la ville sur des bâtiments affectés au service public 18 801 €,

- un différentiel de recettes par rapport à l'an dernier selon les écritures passées pour ordre lors des cessions de biens : en 2011 ont été constatés les produits pour une vente de terrain rue Paul Eluard et pour des terrains rue Elsa Triolet (Norévie).

### **Les écarts marquants en dépenses de fonctionnement :**

Le poste de dépenses globales de fonctionnement a progressé de 1,01 % soit de 161 951 €. Il se caractérise par des hausses sur certains postes et des diminutions sur d'autres.

Une hausse significative du chapitre 11, charges à caractère général de 6,82 % soit 251 687 €. Cette hausse a été générée par les nouveaux besoins constatés et décidés au moment des décisions modificatives 1 ; 2 et 3 qui ont prévu notamment :

- 41 000 € d'ingrédients pour la réfection des peintures des écoles primaire Jean Jaurès, Langevin et à la Nichée

- 5 000 € pour la réparation de la saleuse

- 10 000 € de crédits pour faire face aux premières dépenses suite à l'incendie du centre social et que l'assurance pourrait nous rembourser en 2012 ; il s'agit du transport des usagers vers le centre-ville, du remplacement du matériel pédagogique, de la location des barrières de protection, du gardiennage, de la remise en peinture d'Anne Frank.

De même, à l'intérieur de ce chapitre, le poste énergies a connu une forte progression, 216 000 € de crédits supplémentaires pour l'eau, le gaz, l'électricité, les carburants et le combustible. Hausse des dépenses très fortes en 2011 en éclairage public dont la taxe sur l'électricité désormais payée par les communes, 3 semestres payés en 2011 pour l'eau.

**Les charges de personnel et frais assimilés** (chapitre 12) ont évolué de 3,50 %, soit une charge complémentaire de 351 921 €.

L'analyse de ce poste fait ressortir :

- un certain nombre de remplacements de personnels titulaires malades ponctuellement ou définitivement. Cela a entraîné une dépense supplémentaire, de l'ordre de 83 200 € en 2011, même si certains dossiers aboutissent sur l'année en cours ou sur l'année suivante, à un remboursement partiel par les assurances en fonction du type de congé maladie octroyé.
- de même, ce chapitre inclut, comme l'an dernier, le coût des deux chantiers d'insertion, mais avec une durée et un effectif supérieurs à 2011 : salaires bruts avant cotisations (7,51 %) : 137 180 € en 2010, 205 704 € en 2011 soit une différence de 68 523 €. Ces chantiers sont autofinancés par les subventions.
- certaines charges ont augmenté : les cotisations d'assurances statutaires sont passées de 78 000 € à 104 000 € et les frais de médecine du travail sont passés de 7 000 € à 12 000 €.
- par ailleurs, à effectif égal, les charges de personnel augmentent naturellement d'un peu plus de 2 % soit environ 200 000 €.
- Chapitre 65 : autres charges de gestion courante, baisse de 12,54 %, - 136 818 € par rapport à 2010. Ce chapitre concerne le poste de la subvention au CCAS qui a évolué en fonction des besoins sociaux. Il concerne également celui des subventions de fonctionnement au monde associatif, poste à analyser avec celui des subventions exceptionnelles. La ville a continué à accompagner les associations et clubs tant pour leur fonctionnement courant que pour les événements exceptionnels, championnat FSGT, les actions CUCS avec un regard particulier pour les clubs qui avaient bénéficié, en son temps, d'un contrat d'objectif.
- Chapitre 66 : charges financières, concerne les intérêts de la dette contractée. Ce poste a baissé de 782 824 € en 2010 à 464 012 € en 2011, car l'an dernier la ville a dû supporter le coût de la renégociation de deux emprunts toxiques à hauteur de 318 900 €.
- Chapitre 67 : charges exceptionnelles, n'est pas comparable d'une année à l'autre. La ville a supporté 44 918 € de charges qui ont concerné :
  - le remboursement des locations de salle à hauteur de 720 €
  - des annulations de titres pour 327 €
  - des subventions exceptionnelles versées au monde associatif et pour des causes humanitaires pour 43 731 €.

### **L'investissement.**

Vous avez les recettes d'investissement pour un total prévu en 2011 : 5 170 496 €. Réalisé : 1 466 118 € et reports sur 2012 de 364 887 €.

### **Dépenses d'investissement.**

Un total avec les DENM, dépenses engagées non mandatées, 5 170 496 €. Réalisé en 2011 : 3 297 051 € et reports sur 2012 : 1 571 561 €.

### **L'analyse des différents postes de l'investissement.**

Les recettes d'investissement 2011, 1 466 118 € concernent principalement le FCTVA :

- récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année précédente soit 300 252 €.

- la taxe locale d'équipement devenue taxe d'aménagement, payée pour moitié 18 mois après la délivrance du permis de construire et le solde 3 ans après, soit 121 482 € contre 65 992 € l'an dernier.
- les taxes liées à la rénovation urbaine pour 164 8080 €, maison de quartier, jardins familiaux, missions d'études.
- des subventions liées aux autres dépenses pour 37 500 €, le fonds de concours de la CAD pour 82 008 € et le produit des amendes de police pour 31 488 €.
- le constat des amortissements pour 372 470 € et les écritures patrimoniales pour 303 070 €.
- des cautionnements, école de musique et centre multi accueil Dolto pour 2 040 €.

### **Les dépenses d'investissement :**

Les dépenses 3 297 051 €, payées en 2011, concernent principalement :

- le remboursement du capital de la dette : 1 455 879 € qui réduit le capital restant dû de 10 %, auquel s'ajoute, au chapitre 16, des remboursements de cautionnements d'instruments à l'école de musique à hauteur de 373 € et de badges à la crèche pour 1 175 €.
- les dépenses liées au dossier de rénovation urbaine 1 025 552 et notamment :
  - la fin des travaux et l'équipement de la maison Mandela : 376 563 €
  - les missions OPCU et urbaniste coordinateur, les études de programmation souhaitées pour éclairer la réflexion sur la salle Jean Jacques Rousseau et le centre social, les frais de concours pour le groupe scolaire et les frais d'études pour les nouvelles voiries, 394 812 €
  - le dernier versement du protocole de sauvegarde avec NOREVIE : 183 333 €.

Le contrat de la vente des terrains cité Notre Dame ; le remboursement sur 5 ans de l'acquisition du terrain par EPF et d'une clôture pour la friche St Denis de 252 632 €.

Un ensemble de travaux dans les installations municipales dont :

- mises en conformité et rafraichissement dans les écoles : 67 145 €
- travaux à la Nichée pour 55 331 €
- travaux dans les installations sportives pour 54 433 €
- matériels et travaux à la bibliothèque, à l'espace Dolto, Maison Colette et divers autres bâtiments, maison calvaire, SIRFAG, Hôtel de Ville pour 139 895 €.

Les dépenses liées aux voiries, Cité du Niveau, ancien dossier avec la CAD et Bivouac pour 152 741 €.

Les dépenses d'aménagement urbain, bornes de la place Jacquart, cheminements, espaces verts, arbres, enrochements et matériels pour 44 603 €.

Les dépenses de réparation du géant Min Poil, 6 795 €, le remplacement de la sono volée à la salle Martel ; 27 992 €, le site de dispersion des cendres au cimetière, 5 674 €.

Au final, l'exercice 2011 présente un excédent global cumulé de 562 440 € contre 1 814 837 € à fin 2010 et 649 404 € à fin 2009.

Les chiffres du compte administratif présentés par le maire sont en conformité avec ceux du compte de gestion, présenté par le trésorier municipal ;

Il vous est donc proposé de prendre les décisions suivantes :

- adopter le compte administratif 2011
- adopter le compte de gestion du trésorier qui est conforme au compte administratif
- décider de l'affectation des résultats de gestion de la manière suivante :
  - Apurement du besoin de financement au compte 1068 : 2 078 381 €
  - Report du déficit d'investissement au 001 : 871 707 €
  - Report de l'excédent de fonctionnement au 002 : 562 440 €

Vous avez quelques graphiques, nous pouvons apprécier les dépenses de fonctionnement. Cela reste toujours à peu près pareil. Il y a des augmentations automatiques, au niveau du fonctionnement...

En dessous, l'évolution des recettes de fonctionnement. Cela évolue peu.

Le dernier graphique est très intéressant puisque nous voyons une évolution positive, car les deux courbes se séparent, l'effet de ciseau recule. Nous voyons bien l'évolution des recettes et l'évolution des dépenses qui s'écartent. C'est positif.

Voilà Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Merci Philippe. Y a-t-il des remarques sur ce compte administratif.

**Mme LALART** : Une déclaration.

*Nous examinons ce soir le 4<sup>ème</sup> compte administratif de votre mandat.*

*Commençons par la section d'investissement : l'année 2011 est une année blanche et de transition ;*

*Pour les opérations individualisées, y compris le programme de rénovation urbaine, vous avez annulé 58 % des crédits votés au budget primitif 2011 et sur les crédits restants vous en reportez 55 % sur 2012.*

*Pour les opérations non individualisées, vous avez réalisé 48 % de ce qui était prévu, vous reportez 30 % sur 2012 et vous annulez les 22 % qui restent.*

*Pour la section de fonctionnement, par rapport à l'année précédente, les 2 principaux chapitres des dépenses réelles, les charges à caractère général et les charges de personnels ont augmenté de 6,81 % pour le premier et de 3,50 % pour le second.*

*Parmi les recettes réelles, les impôts et taxes ont progressé de 2,93 % et les dotations et participations ont baissé de 44 051 € (moins 0,51 %).*

*Mais en y regardant de plus près, on s'aperçoit que certains postes évoluent en dents de scie, par exemple, les dépenses d'eau et d'assainissement :*

*- 142 000 € en 2009*

*- 60 000 € en 2010*

*- 184 000 € en 2011*

*Parmi les dotations versées par l'Etat, un autre exemple, la dotation de développement urbain est comptabilisée :*

*- en 2009 pour 359 000 €*

*- en 2010 pour 271 000 €*

*- en 2011 pour 0 €*

*Alors, comment se faire une idée de la santé financière de la commune ?*

*L'Administration utilise une méthode, sur la base de 4 ratios et de 4 seuils d'alerte, avec des critères valables pour toutes les communes de France, sans exception.*

*Un premier ratio, dit de rigidité structurelle, correspond aux dépenses incompressibles auxquelles doit faire face la commune.*

*Il se calcule ainsi :*

*Frais de personnel + annuité de la dette/produits de fonctionnement.*

*Le résultat pour 2011, c'est 0,71, le seuil d'alerte est fixé à 0,65.*

*En 2010, c'était déjà 0,72.*

*Les frais de personnel représentent plus de 65 % des dépenses réelles de fonctionnement et l'annuité de la dette va augmenter avec le financement du programme de rénovation urbaine. Ce ratio ne pourra évoluer dans le bon sens, sans une progression des recettes.*

*Le deuxième ratio, intitulé coefficient d'autofinancement courant, évalue la possibilité, pour la commune, de financer, une fois payé l'ensemble des dépenses courantes, des opérations plus importantes.*

*Il se calcule ainsi :*

*Charges de fonctionnement + remboursement de la dette/produits de fonctionnement.*

*Le seuil d'alerte est fixé à 1 et on obtient pour 2011 : 0,9996 soit presque 1, et pour 2010 : 1,03.*

*Par conséquent, vous ne disposez d'aucune marge d'autofinancement et vous allez devoir emprunter pour payer tous vos investissements : matériels, bâtiments, voirie, etc...*

*Mais, pouvez-vous encore emprunter ?*

*Le troisième ratio est celui du surendettement, il indique les marges de manœuvre pour les années à venir.*

*Il se calcule ainsi :*

*En-cours de la dette/produits de fonctionnement.*

*Le seuil d'alerte est fixé à 1,21.*

*Le ratio ainsi évalué : c'est 0,75 en 2011 et 0,72 en 2010.*

*C'est un ratio que vous connaissez bien, vous l'avez utilisé dans le débat d'orientation budgétaire, le 21 février 2012 et vous avez écrit, je cite « la ville n'est pas surendettée ». En réalité, l'en-cours de la dette est extrait de l'état du passif, page 108 et suivantes, du compte administratif, lequel ignore l'engagement de 5 millions d'€ que vous remboursez à la CAD, depuis 2010. Pour le Raquet, en réponse à Madame Pezin, vous avez déclaré le 12 janvier 2010 « c'est la CAD qui garantit les emprunts et nous payons les annuités. Je reconnais que c'est un engagement de la ville ».*

*Cet emprunt, réalisé par la CAD et payé par Sin le Noble, nous l'avons déjà répété maintes fois, est dissimulé dans une compensation interdite avec la dotation de solidarité communautaire, au mépris des règles strictes de la comptabilité publique.*

*Vos comptes administratifs de 2010 et 2011 sont des comptes administratifs, à la grecque, pour tromper les banquiers qui vont les analyser, avant de vous accorder de nouveaux prêts.*

*En vérité, avec cette dette de 5 millions et les nouveaux emprunts, à hauteur de 5 millions que vous prévoyez dans votre budget de 2012, le seuil d'alerte va être franchi, la commune va se retrouver en surendettement. Elle ne l'est pas actuellement, mais elle va y être.*

*Reste à mesurer le quatrième ratio, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, qui est un indicateur de la pression fiscale.*

*Il s'agit de comparer le montant des impôts locaux subis par les Sinois, avec celui qui serait produit si on appliquait, aux bases d'imposition de Sin le Noble, les taux moyens nationaux.*

*On obtient pour 2011 un ratio de 1,11, le seuil d'alerte est fixé à 1.*

*Nous l'avons toujours dit, l'effort fiscal demandé aux Sinois est important.*

*On vient de voir, avec les ratios précédents que l'amélioration de la santé financière de Sin le Noble, passe par une réduction des dépenses courantes ou une augmentation des recettes, ou les deux à la fois.*

*Et si la dégradation se poursuit, de telle manière que la commune n'est plus en mesure d'honorer ses engagements, c'est la mise sous tutelle qui guette notre commune.*

*Des dépenses incompressibles importantes.*

*Un autofinancement nul.*

*Le surendettement qui menace, dans un proche avenir.*

*Un potentiel fiscal déjà largement mobilisé.*

*Des comptes qui manquent de sincérité.*

*Difficile d'approuver votre compte administratif 2011.*

**M. LE MAIRE :** Merci, Madame Lallart. Il y a des éléments qui seront, non pas dévoilés, car vous en avez connaissance, mais il y a des éléments dont vous avez fait part, qui ont été signalés, vous avez eu l'information lors de la commission des moyens, la semaine dernière. Nous connaissons tous ces indicateurs, en tout cas, je les connais depuis mon arrivée en 2008.

Ces indicateurs sont devenus totalement transparents depuis 2008.

**Mme MASCLET** : J'ai plusieurs questions et je souhaiterais revenir sur certains points. Tout d'abord sur le poste 70, produits de services. Il est noté qu'il est en baisse en raison de la baisse des recettes de braderies et de marchés. J'aurais voulu savoir quelle explication à cette situation. Nous avons moins de commerçants ?

**M. LE MAIRE** : Aujourd'hui, nous n'avons pas vraiment l'explication. Nous nous sommes aperçus qu'il y avait une baisse de ces recettes, nous sommes en train de regarder les raisons. Nous pensons qu'il y a moins de commerçants notamment aux marchés, mais il n'y a pas que les marchés, il y a les braderies et d'autres utilisations de l'espace public qui nécessitent le paiement d'une taxe. C'est en cours d'analyse.

**Mme MASCLET** : Poste 77, produits exceptionnels qui s'élèvent à 157 486 €. Nous avons des explications assez fines puisque vous indiquez même le montant d'une mise en fourrière pour un montant de 239,85 €. Vous expliquez en fait 94 852 € et par contre, 62 631 € ne sont pas expliqués. Je voudrais avoir le détail puisque vous en expliquez une partie. Je voudrais avoir le détail des 62 631 € qui ne sont pas détaillés.

**M. LE MAIRE** : Ce sont des cessions de biens.

**Mme MASCLET** : J'aimerais le détail de ces cessions de biens, s'il vous plaît.

**M. LE MAIRE** : Aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de vous les fournir, sinon vous les avez en partie, terrain rue Paul Eluard, terrain rue Elsa Triolet pour Norvège.

**Mme MASCLET** : Je souhaiterais avoir la liste exhaustive avec le montant exact pour chacune de ces cessions et j'aurais souhaité l'avoir pendant le conseil municipal, aujourd'hui, s'il vous plaît.

**M. LE MAIRE** : Sachez Madame Mascler que parfois, nous sommes dans l'impossibilité de répondre à des questions aussi détaillées, aussi précises car cela nécessite de la recherche. C'est la même chose pour vos questions orales, là aussi, déposées le vendredi et le nombre de jours nécessaires pour travailler sur vos questions orales, cela demande du temps de ma part et des services, pour répondre. Aujourd'hui, vous ne pouvez pas avoir ces réponses compte tenu du détail souhaité.

**Mme MASCLET** : Je ne comprends pas. Ce qui m'échappe un peu, c'est qu'on nous précise le remboursement de la mise en fourrière à 239,85 € mais par contre, on ne nous détaille pas les produits pour les ventes, Paul Eluard, Elsa Triolet, ... Est ce que ce sont les deux seules ? Je souhaiterais avoir le détail. Vous demandez, Monsieur Entem de voter à l'issue...

**M. LE MAIRE** : Je ne vous dis pas, sur la mise en fourrière, qui est concerné et combien... Vous voulez avoir la liste des mises en fourrières ?

**Mme MASCLET** : Je ne veux pas avoir la liste des mises en fourrières, je souhaite avoir le détail avec le montant des cessions.

**M. LE MAIRE** : Vous l'aurez en temps et en heure, mais vous ne l'aurez pas aujourd'hui. Point.  
Autre question.

**Mme MASCLET** : Alors, continuons. Sur le poste 775, cessions immobilières financières, qui n'est pas expliqué alors qu'il s'élève à 60 070 €, en hausse de 40 350 €, qu'il représente plus de 40 % du compte, je n'aurais pas non plus le détail ?

**M. LE MAIRE** : Ecoutez, honnêtement, Madame Masclét, si vous avez d'autres questions de ce genre, des précisions vous seront données ultérieurement. C'est vraiment à la marge vos questions.

**Mme MASCLET** : Je ne comprends pas, je vous demande juste de me préciser les choses, je ne vois pas où est le problème.

**M. LE MAIRE** : Je ne sais pas si vous faites partie de la commission des moyens, mais si vous n'en faites pas partie, vous avez certainement un de vos collègues qui en fait partie et c'est le moment de poser des questions à cette commission des moyens. Même si nous ne savons pas répondre à cette commission des moyens, en tout cas, la question est prise en compte et nous répondons en conseil municipal. Nous allons monopoliser tous les services pour répondre à une question de ce genre là ?

**Mme MASCLET** : Ces commissions, c'est très compliqué de m'y rendre tout simplement parce que je travaille. Je ne vois pas pourquoi je ne peux pas poser... Vous fournissez un document, je vous demande sur un point particulier, je ne vous l'ai pas demandé sur tous les points, juste sur ce point-là, ce poste particulièrement, je souhaiterais avoir le détail. D'une année sur l'autre, ce sont des choses très différentes.

**M. LE MAIRE** : Nous comprenons les choses, mais nous ne sommes pas forcément capables de répondre du tac au tac et en conseil municipal. Nous n'avons pas tous les documents devant nous, malheureusement. Simplement, à la commission des moyens, qui s'est déroulée jeudi dernier, tous les élus du conseil municipal avaient connaissance de l'ordre du jour du conseil municipal, y compris le budget primitif et le compte administratif. Tout le monde avait les documents. Si vous estimez qu'aujourd'hui, en tout cas je ne le ferai pas pour vous, mais je ne suis pas prêt à supprimer la commission des moyens parce qu'elle ne sert à rien. C'est le moment de poser des questions, elle est faite pour cela.

**Mme MASCLET** : C'est bien le conseil municipal, le lieu du débat.

**M. LE MAIRE** : Dites-moi pourquoi il y a des commissions alors ?

**Mme MASCLET** : Je ne peux pas participer à des commissions qui ont lieu la journée. Donc, je ne peux pas poser de questions !

**M. LE MAIRE** : Vous n'en faites pas partie, appuyez vous sur vos collègues. J'ai l'impression qu'il faut expliquer le fonctionnement de la commune, d'un conseil municipal et des commissions. Il y a trois grandes commissions, tous les groupes sont représentés, il me semble et nous avons fait en sorte de satisfaire, souvenez-vous, de satisfaire tout le monde. Les 33 élus du conseil municipal ne sont pas intégrés dans les 3 grandes commissions, forcément, sinon on refait un conseil municipal à chaque fois. Vous êtes forcément représentée et à mon avis, bien représentée. Profitez de ces commissions. Il y en a 3 et la dernière était la semaine dernière concernant les finances. C'était fait exprès. Si vous voulez que nous nous voyions à part, avec Philippe, pourquoi pas. Les réponses vous les aurez, mais il y a des questions que vous posez, vous ne les aurez pas aujourd'hui. Si vous continuez comme cela, la seule réponse que vous allez avoir de ma part, c'est que vous les aurez prochainement.

**Mme MASCLET** : Quand, Monsieur Entem ?

**M. LE MAIRE** : Les services vont y travailler demain. Madame Delobelle qui est responsable du service financier a bien noté. Encore une fois, si vous aviez posé la question jeudi en commission des moyens, vous auriez eu la réponse aujourd'hui. Il y a un mode de fonctionnement. Nous assurons une totale démocratie, vous nous bazardez des trucs en plein conseil municipal !

**Mme MASCLET** : Là, on me dit que le dossier a été donné la veille. Comment voulez-vous étudier...

**M. LE MAIRE** : Il est vrai que cette commission des moyens, était programmée bien avant, je suis désolé. Un cas de force majeure fait que je n'ai pas pu assurer cette commission et j'ai dû la reporter. J'en suis désolé. Je ne pouvais pas faire autrement. Madame Masclet, prochaine question ou déclaration.

**Mme MASCLET** : Pas déclaration, mais si on ne répond pas à mes questions, je ne suis pas bien certaine que ...

**M. LE MAIRE** : Vous aviez souhaité être très rapide pour que le public puisse assister jusqu'aux questions orales, je n'ai pas l'impression que vous les avez bien entendus.

**Mme MASCLET** : Alors, au sein du chapitre 11, charges à caractère général, le poste énergie est en forte hausse, ce qui amène deux questions ou remarques, à savoir : d'abord, comment est-il possible qu'il y ait trois semestres d'eau en 2011 ?

**M. LE MAIRE** : C'est l'arrivée des factures. Tout simplement. Il n'y a aucune irrégularité sur les factures, nous en avons eu trois. Une en 2010 et trois en 2011.

**Mme MASCLET** : Concernant le poste énergie qui est en forte hausse, 216 000 € alors qu'une baisse était budgétisée, pourquoi avoir budgétisé une baisse ? Est-ce que c'était pertinent ?

**M. LE MAIRE** : Le budget 2011 a été prévu en mars 2010. Effectivement nous voyons où en est le carburant aujourd'hui. Malheureusement, l'électricité, le gaz et le carburant ont augmenté. Peut-être aurait-il fallu prendre une décision modificative en cours d'année pour prendre en compte cette hausse. Alors que nous avons moins consommé de carburant en 2011 qu'en 2010, en litres, mais malheureusement ça n'a pas été compensé.

**Mme MASCLET** : Dans un contexte de hausse énergétique, est-ce qu'il était logique de prévoir une baisse ?

**M. LE MAIRE** : Nous voulions. Parfois, nous nous imposons à nous mêmes, nous nous fixons un objectif, nous ciblons. Nous aurions voulu une baisse mais malheureusement nous n'y sommes pas arrivés. Vous allez nous reprocher quoi ? Que l'Etat a augmenté les tarifs EDF, Gaz de France et carburants ? Oui ? Eh bien dites-le.

**Mme MASCLET** : Nous allons poursuivre avec le chapitre 65, autres charges de gestion courante. Vous notez que la subvention au CCAS en baisse, a évolué en fonction des



besoins sociaux. Ce qui nous semble un peu surprenant compte tenu de la crise. Par ailleurs, comment expliquer la baisse des subventions aussi très surprenante, aux associations, par rapport à 2010 ? Et surtout très inférieures par rapport au budget alors que de nombreuses associations se plaignent ...

**M. LE MAIRE** : La baisse de la subvention du CCAS, nous n'allons pas la retrouver dans le budget primitif 2012 puisque le CCAS bénéficiait d'un excédent. Cet excédent a été utilisé par le CCAS, pour le CCAS. Aujourd'hui, cet excédent a été épuisé, nous revenons à une subvention normale. C'est simplement cela. Il n'y a rien de plus normal qu'un organisme comme le CCAS n'épargne pas et l'excédent qui était connu par la CCAS, a été capitalisé par des dons. Ces dons, aujourd'hui, sont épuisés.

**Mme MASCLET** : Sur les dépenses d'investissement, est-ce que nous pourrions avoir le coût global de la maison de quartier Mandela, tout compris au final ?

**M. LE MAIRE** : Sachez que la question a été posée aujourd'hui. Nous faisons le bilan des prix de revient de la maison de quartier Mandela, mais aussi des jardins familiaux. Ils nous sont nécessaires pour l'Etat. Vous les aurez pratiquement demain, cela a été demandé aujourd'hui.

**Mme MASCLET** : J'ai vu qu'une sono avait été volée, salle Martel pour un montant de 27 992 €. J'aurais voulu en savoir un peu plus !

**M. LE MAIRE** : C'est un évènement de 2010. Il y a eu un vol à la salle des fêtes Henri Martel, en pleine journée, sans effraction. L'alarme ne s'est pas déclenchée. C'est le constat. Il y a eu vol de sono, la table de mixage etc.

**Mme MASCLET** : Est-ce qu'il y a eu une prise en charge par les assurances ?

**M. LE MAIRE** : Oui, il y a eu déclaration de vol, les coupables n'ont pas été identifiés et l'assurance rembourse une partie de ce sinistre.

**Mme MASCLET** : J'ai encore une question sur les amortissements. Ils étaient prévus à hauteur de 377 990 € et apparaissent au final, réalisés pour 432 540 €. Comment est-ce possible et quelle explication vous pouvez nous donner ?

**M. LE MAIRE** : En fait, c'est le Trésor Public qui évalue chaque année, le montant des amortissements. Les amortissements sont sur des biens que nous possédons et qui nous obligent à prévoir un budget pour le renouvellement. Le Trésor Public réévalue tous les ans. Nous avons budgétisé 377 000 € et le Trésor Public a estimé, dans le cadre du compte administratif 2011, à 432 000 €. C'est une réévaluation des biens et des amortissements.

**Mme MASCLET** : Nous ne pouvons pas avoir une estimation d'une année sur l'autre ? Plus juste ?

**M. LE MAIRE** : Nous sommes dans un budget primitif prévisionnel, nous prévoyons une somme, nous nous en approchons plus ou moins. Là, nous sommes à 32 et 20, 52 000 €, une explication sera demandée au Trésor Public.

**M. REANT** : C'est une écriture d'ordre, ça n'interfère pas sur le budget.

**Mme MASCLET** : Il n'est pas possible d'avoir quelque chose de plus juste d'une année sur l'autre ?

**M. LE MAIRE** : Comme le précisait Philippe Réant, franchement, je crois qu'il ne faut pas se battre là-dessus.

**Mme MASCLET** : Je ne me bats pas là-dessus, je demande juste des explications.

**M. LE MAIRE** : Vous allez les avoir, nous demanderons au Trésor Public de se prononcer sur le réalisé.

**Mme MASCLET** : Ce chiffre de 377 990 €, c'est vous qui le prévoyez ou c'est le Trésor Public qui donne une estimation ?

**M. LE MAIRE** : Nous estimons par rapport aux biens que nous avons mis au rencart, ce qui nous reste. Nous l'estimons à peu près. Je n'ai pas en tête le montant de l'amortissement en 2009, 2010. Franchement, je ne l'ai pas en tête. Après, il y a peut-être des amortissements qui sont passés de 20 à 30 ans, des changements de durée. Un bâtiment qui est prévu d'être amorti sur 20 ans, nous pouvons très bien l'amortir sur 30 ans. Parfois, ce peut être nous, parfois, ce peut être une décision du Trésor Public.

**Mme MASCLET** : Dernière question, quel est le taux de réalisation du budget investissement ?

**M. LE MAIRE** : La réponse a été apportée par Madame Lallart. 48 %. Ceci dit, nous pouvons débattre sur la notion de réalisé ou pas. Nous sommes dans une phase de grands projets, il est vrai que nous avons prévu des travaux en 2011, qui n'ont pas été forcément réalisés parce qu'il y a eu du retard, des opérations qui ont été annulées purement et simplement, des opérations qui ont été reportées. Quand je dis, annulées et remises au budget primitif 2012 ou simplement supprimées, ce qui fait que nous avons un taux de réalisation qui peut paraître bas, 50 %. Nous espérons que, cette année 2012 étant une phase de grands travaux, nous démarrerons réellement les travaux. Je répète, car nous avons parlé également d'emprunts, nous ne réalisons les travaux que si nous avons les emprunts, bien entendu. Là aussi, ce n'est pas une surprise, mais nous ne pouvons pas faire de travaux si nous n'avons pas d'emprunts. C'est clair.

Donc un peu moins de 50 % et nous n'avons pas emprunté en 2011, je le rappelle.

D'autres questions, remarques ?

Puisque je ne participe pas au vote, en tant que maire, je vais demander à Jean Michel Chotin, le doyen du conseil municipal, qui va vous faire la lecture.

**M. CHOTIN** : Bonsoir tout le monde.

Après ces débats intéressants, il nous est proposé d'approuver le compte administratif de l'exercice 2011 et d'en donner acte à Monsieur le Maire.

Le conseil municipal arrête les résultats définitifs tels que présentés :

approuve l'ensemble du compte administratif soumis à son examen,

reconnaît la sincérité des restes à réaliser en investissement qui seront repris au budget primitif de l'exercice 2012,

déclare toutes les opérations de l'exercice 2011 définitivement closes.

Donc, je vais mettre au vote cet ensemble.

Qui est contre ? 4

Abstentions ? 2

Qui est pour ? Le reste.

Il en est ainsi décidé, Monsieur le Maire peut rentrer en séance.

Je suis tenu d'annoncer que le conseil municipal vient d'adopter le compte administratif 2011.

**M. LE MAIRE** : Bien, merci Jean Michel.

## 2.2 – Affectation des résultats 2011

**M. REANT** : Nous reprenons les chiffres de tout à l'heure.

Il vous est proposé d'arrêter les comptes de l'exercice 2011 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution de la section d'investissement de 871 707 ,37 €,
- un résultat excédent de la section de fonctionnement de 2 640 822,02 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 1 571 561 €
- en recettes pour un montant de 364 887 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 2 078 381,37 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est donc proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2011, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser et, d'autre part, en report de fonctionnement.

Le résultat de l'exercice 2011 est affecté de la façon suivante :

- compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé : 2 078 381,37 €
- ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 562 440 ,65 €.

**M. LE MAIRE** : Des remarques sur ces affectations des résultats 2011 ?

Je vous propose de soumettre au vote.

Qui est pour ?

Contre ? 4

Abstention ? 2

Merci.

**ADOPTE**

## 2.3 – Trésorerie municipale – Compte de gestion du trésorier 2011

**M. REANT** : Vous venez d'approuver le compte administratif 2011 présenté par Monsieur le Maire, il vous est proposé d'adopter le compte de gestion du trésorier municipal qui est en conformité avec le compte administratif.

**M. LE MAIRE** : Des remarques sur ce compte de gestion du trésorier ?

Je vous propose de soumettre au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

Merci pour le trésorier.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 2.4 – Taux de fiscalité pour 2012

**M. REANT** : Le conseil municipal décide de fixer les taux de fiscalité communale de la façon suivante :

- taxe d'habitation : 24,95 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,04 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51,57 %

Compte tenu des bases obtenues, ces taux génèreront un produit fiscal de 4 576 821 €.

**M. LE MAIRE** : C'est la troisième année où les taux n'augmentent pas.

Y a-t-il des remarques sur ces taux de fiscalité ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

## 2.5 – Budget primitif pour 2012

**M. REANT** : Le conseil municipal a voté le compte administratif et le compte de gestion 2011. Il a décidé l'affectation des résultats.

Il est maintenant appelé à se prononcer sur le budget primitif de l'année 2012 qui intégrera les résultats de l'exercice précédent.

Le résultat de fonctionnement à fin 2011 présente un excédent de 2 640 822,02 € et la section d'investissement un besoin de financement de 2 0478 381,37 €, résultat de clôture – 871 707,37 € et restes à réaliser – 1 206 674 €. L'excédent de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Compte tenu de cette affectation, les résultats à reprendre au budget primitif 2012 sont un excédent de fonctionnement de 562 440,65 € et un déficit d'investissement de 871 707,37 €.

Budget 2012

Le débat d'orientation budgétaire a donné les grandes lignes du budget de la ville en 2012 dont la section d'investissement est principalement orientée vers le projet de rénovation urbaine. Les dépenses et recettes ont été estimées de la façon la plus fine possible compte tenu des éléments financiers connus à ce jour.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 18 271 791,80 €.

En recettes de fonctionnement :

- en réalisé 2010 : 17 027 800,86 €,
- en budget primitif 2011 : 18 166 201,86 €,
- en réalisé 2011 : 17 318 556,96 €,
- en budget primitif 2012 : 18 281 791,80 €.

Les principales recettes réelles de fonctionnement sont réparties comme suit :

- dotations et participations : 51,9 %
- impôts et taxes : 42,6 %
- produits des services et du domaine : 3,9 %

Les dotations et participations, chapitre 74, sont estimées à 9 193 995 € soit une augmentation de 7,77 % par rapport à 2011.

La dotation globale de fonctionnement connaît une baisse régulière, - 2.14 % sur les quatre derniers exercices, liée au gel des dotations et à la diminution de la population. Elle s'élève à 3 819 369 € soit une diminution de 24 045 € par rapport à 2011.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale a connu une progression de 11,03 % en 2010 et de 10,07 % en 2011. Non connue au jour de la fiscalisation du présent rapport, 3 avril, elle est estimée à + 6,41 % en 2012, soit une augmentation de 138 484 € pour atteindre la somme de 2 300 000 €.

Aujourd'hui nous avons eu le montant exact, nous n'aurons pas tout à fait cette somme là, nous aurons 8 000 € en moins.

Parmi les dotations supplémentaires, il faut citer :

- les fonds de concours de la CAD dont l'enveloppe allouée, 164 016 €, sera sollicitée cette année en fonctionnement,

- la dotation de développement urbain obtenue en 2011 sur la construction du groupe scolaire pour un montant de 465 000 €.

Les impôts et taxes sont estimés à 7 550 237 € soit une augmentation de 4,05 %.

Les bases fiscales évoluent par les changements constatés en cours d'année et par une revalorisation décidée en loi de finances, soit pour l'année 2012, une hausse de 1,8 %.

L'évolution globale des bases entre les bases définitives 2011 et les bases notifiées en 2012 est de 2,70 %.

Taxe d'habitation : 2 410 669 €.

Taxe foncière bâtie : 2 136 499 €.

Taxe foncière non bâtie : 29 653 €.

Pour un total de : **4 576 821 €.**

Il est proposé de maintenir les taux de fiscalité actuels pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive. Le produit attendu est de 4 576 821 €.

Il présente une augmentation de 3,64 % par rapport au produit voté au BP 2011.

La dotation de solidarité communautaire passe de 86 405 € à 239 405 €. En effet, pendant deux ans, le montant de la participation au déficit du Raquet soit 153 000 € a été déduite de cette dotation de la section de fonctionnement. A partir de 2012, il sera versé à la CAD sous la forme d'un fonds de concours en section d'investissement.

La loi de finances 2012 prévoit la refonte des mécanismes de péréquation et crée le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales FPIC. Ce fonds est alimenté par un prélèvement sur les recettes fiscales des communes et EPCI à fiscalité propre. Certains EPCI ou communes isolées sont donc contributeurs (prélèvement) et d'autres, bénéficiaires du fonds.

L'enveloppe nationale du FPIC est de 150 M€ pour atteindre en 2012 1 milliard d'euros en 2016. Le FPIC est perçu par la CAD et redistribué aux communes en fonction de leur potentiel financier agrégé. Pour 2012, cette recette FPIC pour la ville est de 37 734 €.

Les produits de services et du domaine avaient exceptionnellement progressé en 2011 du fait des recettes supplémentaires liées à la convention de service avec la mairie de Quincy pour la restauration scolaire et à la régularisation de fin de contrat de chauffe avec Dalkia, règlement d'une soultte de 222 977 €. Les prévisions 2012 tiennent compte du caractère exceptionnel de ces produits 2011.

Les dépenses de fonctionnement :

Pour le budget primitif 2012, nous prévoyons 16 892 601 € par rapport à 16 258 445€ en 2011.

Les charges de personnel s'élèvent à 10 734 750 €.

L'évolution de ces charges est estimée à + 3 %. Elles avaient augmenté de 2 % entre 2010 et 2009 et de 3,5 % entre 2010 et 2011.

Les charges à caractère général :

Elles ont été estimées à + 3 %. L'augmentation inéluctable de certains postes comme l'énergie ou le carburant nécessite de contraindre les autres postes.

Les subventions et participations versées :

Il s'agit des subventions de fonctionnement et exceptionnelles versées au tissu associatif, ainsi que de la subvention du CCAS. De même, sont concernées les participations aux syndicats intercommunaux, SIRFAG, SICAEI.

La subvention versée au CCAS avait été minorée en 2011, 370 500 € grâce à un résultat excédentaire de 2010. Le budget prévisionnel du CCAS, à périmètre constant, fait apparaître un besoin de financement de 496 K€. La subvention versée au CCAS sera donc portée pratiquement au même niveau qu'en 2010, pour mémoire, son montant était de 498 460 €.

Les amortissements : 455 551 €.

C'est une écriture d'ordre liée aux amortissements des immobilisations acquises lors des exercices antérieurs qui génère, à la fois une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement du même montant.

Les charges financières, intérêts des emprunts sont estimées à 495 000 €. C'est un prévisionnel.

Evolution de la charge de la dette qui en 2012 est de 12 978 540 €.

Remboursement capital : 1 500 000 € et en intérêts 495 000 €.

C'est estimatif, mais très près de la réalité.

L'estimation prévoit le règlement des intérêts de la dette existante ainsi qu'un commencement de remboursement des emprunts contractés en 2012.

L'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement permet d'effectuer un virement de 1 389 190,80 € vers la section d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 10 792 002,17 €.

Elles comprennent :

- le virement de la section de fonctionnement de 1 389 190,80 €,
- les excédents de fonctionnement capitalisés portés au 1068 pour 2 078 381,37 €,
- les recettes d'amortissements des immobilisations, 427 161 € + 27 390 €, étalement de la renégociation de la dette,
- la taxe d'aménagement, ex TLE, 133 000 € et le FCTVA 205 000 € permettant la récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement éligibles de 2011,
- la cession de la maison de la rue Gounod a de nouveau été inscrite pour un montant de 130 000 €,
- des subventions pour un montant de 1 035 992 € dont près de 90 % proviennent du programme de rénovation urbaine,
- le recours à l'emprunt pour un montant de 5 000 000 €.

Vous avez le tableau des **recettes d'investissement**. Ce que nous votons ce jour, c'est le **BP 2012**.

Virement de la section de fonctionnement :	1 389 190.00 €.
Produit de cessions des immobilisations :	130 000.00 €.
Transfert entre sections :	455 551.00 €.
Dotations diverses : FCTVA – TA :	338 000.00 €.
Excédent de fonctionnement capitalisé :	2 078 381.37 €.
Subventions :	1 035 992.00 €.
Emprunts :	5 000 000.00 €.
Pour un total de	<b>10 427 115,17 €.</b>

Les **dépenses d'investissement**, le **BP 2012** :

Un report de déficit N-1 :	871 707.00 €.
Dépenses imprévues :	100 000.00 €.
Capital des emprunts :	1 500 000.00 €.
Immobilisations incorporelles :	174 830.00 €.
Immobilisations corporelles :	472 155.00 €.
Immobilisations en cours :	928 155.00 €.
Opérations diverses :	5 173 593.00 €.
Soit un total de :	<b>9 220 441,17 €.</b>

Le déficit reporté de l'exercice antérieur de 871 707 €.

Le remboursement du capital de la dette ainsi que le commencement de remboursement du capital des emprunts contractés en 2012 soit 1 500 000 €.

L'avancement du projet de rénovation urbaine :

- les travaux de création de voiries ont commencé ainsi que la démolition de l'école Gauguin.

- les travaux du groupe scolaire commenceront en novembre-décembre pour se terminer fin 2013.

Le montant des travaux études et maîtrise d'œuvre prévu au BP 2012 s'élèvent à 5 151 605 €.

Le montant des autres investissements a été limité à 1 500 000 €.

Il comprend :

- un crédit de dépenses imprévues

- au chapitre 20, sont prévus :

- des frais de géomètre,
- la subvention plan de sauvegarde réhabilitation bâtiment N pour 20 044 €,
- la subvention d'équipement versée à la CAD pour le déficit du Raquet pour 153 000 €,
- l'achat du logiciel Noé (Axel) pour le pôle social et d'un logiciel pour le service logement.

- au chapitre 21 sont prévus :

- des plantations d'arbres,
- la création d'une roselière au Vivier,
- le 5<sup>ème</sup> et dernier remboursement à l'EPF pour la friche Paris Saint Denis,
- le mur d'escalade au complexe Jean Mercier financé à 80 % par la Région,
- l'achat de terrains au lotissement de la Houlette,
- des achats de matériels pour les services techniques,
- l'achat d'une benne pour le cimetière,
- du matériel informatique pour l'école Jean Jaurès, annexe Carnot et pour services de la mairie,
- la valeur de rachat des serveurs de la mairie dont le crédit-bail est arrivé à échéance,
- des instruments de musique, du mobilier pour les écoles,
- l'achat de 2 auto laveuses, pour les salles Joliot Curie et Rousseau, ainsi que l'achat de 3 défibrillateurs.

- au chapitre 23, les travaux suivants ont été inscrits :

- extension, réhabilitation de la salle de tennis de table Carnot, phase 1 : 140 000 €,
- la construction d'un bâtiment supplémentaire à l'école de la sucrerie pour 350 000 €,
- l'aménagement paysager de la maison de quartier Mandela,
- la réfection des bornes électriques Place Jacquart,
- l'éclairage public au Pont de Sin,
- l'amélioration du parking de l'école Langevin.

Concernant les équipements sportifs : protection murale Salle Lévêque, éclairage et filet de protection Salle Delaune, aménagement de rangements salle Jean Jacques Rousseau. Au stade Bassement, construction d'un carport et agrandissement, terrain d'entraînement supplémentaire.

Le budget 2012 est caractérisé par une section de l'investissement importante. En effet, sur les années 2007 à 2011, la moyenne annuelle des investissements est d'un peu moins de 3 M€. En 2012, ce montant sera plus que doublé. Afin de financer ces investissements d'un montant de 6 748 M€, le recours à l'emprunt est nécessaire.

La Caisse des Dépôts et Consignations propose des emprunts spécifiques aux opérations de rénovation urbaine au taux du livret A + une marge de 0,60 %.

Si la ville contracte la totalité de l'emprunt prévu au budget primitif, l'encours de la dette passera à 16 063 554 € au 31 décembre 2012 soit un endettement de 995 € par habitant ce qui est un peu plus élevé que la moyenne nationale de sa strate, 950 € en 2010.

**Mme LALART** : Ce ne sera pas une déclaration, quelques questions.

Malgré le court délai entre la réception mercredi dernier du document budgétaire de 111 pages papier et la date du conseil municipal, (nous avons aussi un travail, une famille et il ne nous est pas interdit de profiter du week-end prolongé), nous intervenons donc dans le débat par une série de questions et nous espérons des réponses.

Notre première question : peut-on espérer avoir les documents c'est-à-dire budget primitif et compte administratif en PDF, l'année prochaine. Ma demande avait été faite à plusieurs reprises. Nous trouvons que le document est très lourd et est ce qu'il est possible d'avoir, pour 2013, ces documents par informatique. Cela permettrait la rapidité.

**M. LE MAIRE** : Malheureusement, nous ne savons pas générer un PDF à partir de fichiers natifs puisque c'est assez important. Peut-être sur CD mais aujourd'hui nous n'avons pas d'autre solution. Il y a des documents, nous sommes obligés de le faire en deux fois et vu l'importance du document, ça demande trop de mémoire. Donc sur CD, je ne vois que cela.

La réponse ne peut être que sur CD ou DVD, nous regarderons sous quel format il doit être gravé.

**Mme LALART** : C'était simplement par économie, de temps, de papier, l'écologie.

**M. LE MAIRE** : C'est une proposition que fait la CAD actuellement qui demande aux vice-présidents de faire un choix entre le papier et la tablette informatique, pour éviter de générer du papier.

**Mme LALART** : Je sais que ça peut être compliqué de lire sur une tablette, par internet, je ne saurais pas le lire forcément, c'est une simple question.

Parmi les recettes d'investissement, la ville perçoit des subventions d'équipement ou fonds de concours versés par la CAD. Vous prévoyez 82 008 € en proposition nouvelle, page 22 du budget. A l'article 132-51. Il se trouve que dans les états des restes à réaliser de 2011, reportés en 2012, nous retrouvons la même somme. N'y a-t-il pas double emploi, il serait étonnant que le total des dossiers justificatifs de 2011 et 2012 soit le même.

**Mme DELOBELLE** : Ce n'est pas un double emploi, il y avait bien un report. La totalité de la subvention, du fond de concours est de 164 016 €, nous en avons touché la moitié l'année dernière et nous devons en retoucher la moitié cette année.

**Mme LALART** : Vous avez inscrit au budget en section d'investissement 164 016 €, soit deux fois 82 008 € alors que vous indiquez que l'enveloppe allouée sera sollicitée en fonctionnement. Il y a un problème, dans le budget c'est en investissement et dans votre annexe c'est en fonctionnement.

**M. LE MAIRE** : Effectivement, nous souhaitons utiliser une part de ce fonds de concours en fonctionnement, plutôt qu'en investissement. 82 000 c'est de 2011 et en 2012, nous utiliserons le maximum en fonctionnement.



**Mme LALART** : Vous avez répondu à la question. Vous avez inscrit en recette de fonctionnement, parmi les dotations de l'Etat, 503 000 € pour la dotation nationale de péréquation. Une réforme pour la refonte de cette dotation est en cours, il y a d'ailleurs un désaccord entre le Sénat et l'Assemblée Nationale et votre notice explicative est muette sur cette dotation. Pourriez-vous, vous qui briguez le mandat de Député, nous en dire plus ?

**M. LE MAIRE** : Franchement, non. Je ne suis pas encore Député, je ne connais pas mais je prends note de la question. Ce sera aussi un combat avec l'Etat.

**Mme LALART** : Une explication peut être fournie ? Le FPIC, c'est bien gentil.

**M. LE MAIRE** : Le FPIC est une compensation de l'Etat, vis-à-vis des communautés d'agglomération, notamment la CAD, pour compenser en partie des pertes dues à la TP.

**Mme BRIDOUX** : Qui devrait être doublée l'année prochaine.

**Mme LALART** : L'attribution de compensation de la CAD était, de 2008 à 2011, fixée à 2 081 003 €, du fait du lissage sur 4 ans du transfert, en 2003, de la voirie communautaire et de la charge annuelle évaluée à 12 810 €.

En 2012, l'attribution passe à 2 125 419 €. Même en retournant et en triturant tous les chiffres, nous ne nous y retrouvons pas. Pouvez-vous nous expliquer, sinon pouvez-vous nous fournir un état détaillé du calcul de cette attribution de compensation ?

**M. LE MAIRE** : C'est ce que nous allons faire. Sommes-nous en mesure de répondre aujourd'hui, Christine ?

**Mme DELOBELLE** : C'est vrai que le montant est fixe, par contre il y a la restitution des équipes Mouss.

C'était pour 2011 au prorata temporis donc 21 000 €. Nous l'avons touché début 2012 et pour 2012 c'est 23 000 €. Les deux montants ont été prévus sur 2012.

**Mme LALART** : Je pourrais quand même avoir un état détaillé du calcul ?

**Mme DELOBELLE** : Oui, c'est juste une notification et un montant versé par la CAD.

**M. LE MAIRE** : Nous pourrions faire part à Madame Lalart de cette notification qui émane de la CAD et qui fait part du contenu de ce transfert de charges.

**Mme LALART** : Merci. La dotation de solidarité communautaire n'est plus amputée en 2012 de la participation de 153 000 € de Sin le Noble pour le Raquet. Nous avons donc protesté pendant 2 ans contre ces compensations interdites, voilà que vous nous donnez raison. Néanmoins, cette dépense de 153 000 € n'est pas effacée, elle devient une subvention d'équipement versée à la CAD, dépense de la section d'investissement amortissable en 15 ans. Cependant, la délibération du 12 janvier 2010 prévoyait d'adopter les modalités de financement à raison de 3 années de réduction de la DSC de 153 000 € et 27 années de réduction de 307 000 €. Une nouvelle délibération semble nécessaire.

**M. LE MAIRE** : Absolument. Ce nouveau dispositif qui consiste à payer notre part de déficit de l'écoquartier du Raquet, est en place dès cette année et nous prendrons une délibération, je pense en cours d'année et qui prendra en compte l'évolution des produits et des montants à rembourser à la CAD dans le cadre de l'écoquartier du Raquet.

**Mme LALART** : Y aura-t-il rectification sur les exercices 2010 et 2011 ?

**M. LE MAIRE** : Non. Ça ne change pas, le déficit est immuable. Ce sont les échéances qui vont changer et le mode de paiement. Aujourd'hui, il est trop tôt pour se prononcer, hormis la DSC. La CAD doit délibérer et nous délibérerons après.

**Mme LALART** : Les autres participations de l'Etat, article 747-18 augmentent de 150 000 €. Pourriez-vous nous donner des explications ?

**M. LE MAIRE** : Ce sont des subventions ANRU certainement.

**M. HAVEZ** : C'est la participation qui était versée par le CNASEA pour tous les chantiers d'insertion. Il y en a 2 et d'une année sur l'autre nous avons eu des chantiers d'insertion à effectif différent et durée différente. Il y a un décalage dans le temps du versement de l'Etat par rapport à ces deux années.

**Mme LALART** : Une nouvelle participation, article 747-51 de 123 000 € provient du GFP, du groupement à fiscalité propre, qu'est ce que c'est ?

**Mme DELOBELLE** : Ce sont les syndicats intercommunaux et la CAD.

**Mme LALART** : Vous prévoyez 130 000 € pour la cession de la maison de la rue Gounod, mais rien pour les parcelles bâties. Nous venons d'avoir le document, dans l'ancienne courée douce, la vente étant estimée à 50 000 € minimum. Après la délibération du 28 septembre 2011 qui décidait la mise en vente, vous avez retiré la délibération du conseil municipal du 21 février 2012, compte tenu de nouveaux éléments et pour la présenter à un prochain conseil. Quelle est la nature de ces nouveaux éléments qui empêchaient de prévoir la recette au budget 2012 ?

**M. LE MAIRE** : Elle apparaît dans le budget, même pas, elle n'apparaît pas et nous proposons une délibération qui consiste à annuler celle qui a été prise en septembre 2011, qui consiste à la mise en vente chez un notaire. Il vous sera proposé de procéder à cette annulation, car aujourd'hui nous ne sommes pas mûrs sur le projet destiné à transformer la courée douce.

**Mme MASCLET** : Actuellement, il y a des travaux qui sont effectués dans cette courée douce. Où retrouve t'on ces travaux dans le budget prévisionnel ?

**M. LE MAIRE** : La ville ne fait pas de travaux sur la courée douce. Malheureusement, des personnes pensent devenir propriétaires, anticipent et réalisent des travaux avant d'avoir acheté. C'est tout.

**Mme MASCLET** : Vous êtes en train de nous dire que la personne qui pensait être propriétaire a fait des travaux sans permis de construire. Qui a délivré un permis de construire ?

**M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de permis de construire. La maison existe.

**Mme JUPIN** : Un permis de travaux. Vous refaites une toiture, il faut bien une autorisation.

**M. LE MAIRE** : D'une, nous ne sommes pas devant un tribunal ici, nous sommes en conseil municipal. Je ne citerai personne. Simplement, ce n'est pas la première fois. C'est déjà arrivé sur la commune, ça arrive aussi chez des particuliers. La personne qui a engagé ces travaux, c'est pour sa pomme.

**Mme MASCLET** : Comment peut-on entamer des travaux sans être propriétaire ? Ou alors est-ce que le bien a été vendu ?

**M. LE MAIRE** : Ce que je vous propose, Madame Masclét, c'est de voir la question, mais vraiment, je répète, nous ne sommes pas ici devant un tribunal, mais que nous nous voyons après le conseil municipal et vous aurez peut être les réponses à votre question. Aujourd'hui, ce bien doit être retiré du marché, tout simplement. Que la personne ait commencé à faire des travaux, tant pis.

**Mme MASCLET** : Ce sont des travaux qui ont été faits illégalement sur les biens de la commune. Je ne vois pas pourquoi vous ne nous en dites pas plus ici.

**M. LE MAIRE** : Et après, vous faites quoi ?

**Mme MASCLET** : Nous souhaiterions en savoir un peu plus sur ce qui s'est passé. Je ne comprends pas pourquoi vous ne vous expliquez pas par rapport à ce qui s'est passé.

**M. LE MAIRE** : Je retire ce bien privé, communal, de la vente, sur le marché. La délibération, vous l'avez sur table, à vous de voter pour, contre ou de vous abstenir, mais les travaux n'engagent que la personne qui les a réalisés, ils n'engagent pas la ville. La ville n'a pas fait de travaux.

**Mme MASCLET** : Je ne comprends pas que vous ne répondiez pas à cette question. Comment, quelqu'un peut engager des travaux sur un bien qui appartient à la ville sans qu'il n'y ait de réaction. Expliquez-moi ?

**M. LE MAIRE** : A cette question, je vais vous répondre par d'autres cas. Il existe, par exemple au chemin de la Tarte, n°1, n°2, des maisons bâties sans permis depuis de très, très longue date, bâties sur des terrains de la ville, sans permis de construire. Ca existe. Nous sommes dans cette situation là. Il y a parfois des particuliers qui construisent des bâtiments, des extensions, sans déclaration de travaux, sans permis de construire. Il suffit qu'un jour les impôts s'intéressent à ces nouvelles situations et imposent de régulariser la situation, cela arrive beaucoup plus qu'on ne le croit.

**Mme MASCLET** : Et quelle poursuite envisagez-vous vis-à-vis de cette personne qui a entamé les travaux ?  
Est-ce qu'elle en était propriétaire pour entamer ces travaux ?

**M. LE MAIRE** : Aujourd'hui, la procédure consiste à annuler cette vente.

**Mme MASCLET** : Donc, il y a eu vente. Vous me parlez d'annulation de vente, donc il y a eu vente !

**M. LE MAIRE** : Nous avons la mise en vente en septembre 2011 et ça fait partie d'une des questions orales puisque vous avez demandé la liste des biens de la ville mis en vente. Il y a des mises en vente et des cessions.

Une mise en vente, c'est comme la rue Gounod, la courée douce, une maison rue Faidherbe, peut être d'autres. Effectivement rue Jean Baptiste Lebas, ce sont des maisons qui sont mises en vente. Ensuite, le conseil municipal délibère sur des cessions. Tout à l'heure quand nous aborderons les questions orales, j'ai la liste des délibérations qui ont été prises à la fois pour des mises en vente, par exemple chez un notaire, nous ne passons pas par des agents immobiliers et ensuite, le conseil municipal délibère sur la cession de ce bien communal.

Madame Masclet, je vous propose d'en arrêter là. Nous abordons ici un point...

**Mme MASCLET** : Moi, ce que je veux savoir, c'est est-ce qu'il y a eu cession ?

**M. LE MAIRE** : Madame Masclet, moi, j'ai l'impression, y compris à travers la question orale que vous avez posée, vous posez la question des ventes des biens communaux fin 2011. J'ai l'impression que vous débarquez là !

**Mme MASCLET** : D'une je ne vous permets pas et de deux, j'ai quand même le droit de me poser des questions, à savoir que nous avons des travaux qui sont effectués sur un bien communal, enfin Monsieur le Maire !

**M. LE MAIRE** : A la question orale, vous savez comment j'ai fait pour répondre à votre question orale ? J'ai sorti les dernières délibérations du deuxième semestre 2011. Voilà, tout simplement. Je les ai là, je vais les évoquer et répondrai à votre question. J'ai l'impression que vous êtes conseillère municipale depuis hier ! Nous sommes en train de ressortir des conseils municipaux qui sont déjà passés. Vous n'allez pas nous faire des conseils municipaux à chaque fois, comme ça.

**Mme MASCLET** : Je suis désolée Monsieur le Maire, vous-même vous dites qu'il y a des projets de cession, j'ai le droit de savoir où nous en sommes.

**M. LE MAIRE** : Avez-vous voté une cession ? Est-ce que vous vous souvenez des délibérations concernant les cessions.

**Mme MASCLET** : Nous avons voté une mise en vente, je suis d'accord avec vous. Maintenant, je m'interroge sur le fait que comment est-il possible de pouvoir... Vous ne répondez pas à ma question.

**M. LE MAIRE** : Je vous ai cité des cas, des situations. Malheureusement, ce n'est pas normal, mais ça arrive. Voilà. Que voulez-vous que je vous dise. Les cas sont multiples.

**Mme MASCLET** : Est-ce que c'est la SCI qui devait acquérir le bien en février qui a commencé ces travaux ?

**M. LE MAIRE** : Où je ne suis pas clair ... Oui, les travaux ont démarré, mais ce n'est pas la ville. Vous répondez à la question, c'est vous qui le dites.

**Mme MASCLET** : Est-ce que c'est la SCI en question, qui a démarré les travaux ?

**M. LE MAIRE** : Certainement. En tout cas, ce n'est pas la ville et quelqu'un de la ville.

**Mme MASCLET** : Ce qui veut dire... Cette SCI... Le courrier que nous avons eu dans nos casiers, Monsieur le Maire, est-ce que Monsieur Cordonnier était le gérant de cette SCI ? Voilà ma question.

**M. LE MAIRE** : Oui. Et alors ? C'est une SCI.

**Mme MASCLET** : Est-ce que vous vous êtes posé la question de la prise illégale d'intérêts ?

**M. LE MAIRE** : Ecoutez, là-dessus, je n'en sais rien. Aujourd'hui, pour éviter tout litige et tout problème, je me rends compte que seule la lettre de Monsieur REZAGUIA fait part d'une impossibilité, pour un élu d'un conseil municipal, d'acheter un bien comme tout particulier à la ville. Ça reste posé, je n'ai pas la réponse.

**Mme MASCLET** : Moi, je peux vous donner des éléments de réponse si vous voulez.

**M. LE MAIRE** : La deuxième question est l'offre de ce monsieur qui m'a fait un courrier et qui propose 90 000 € au lieu de 55 000 €.

Pour faire quoi ? Tout cela paraît curieux.

Madame Masplet, face à ces deux éléments, cette incertitude, moi, je peux très bien convenir et à l'avenir il faut convenir comme cela, que dorénavant, la ville ne vendra aucun bien, que ce soit bâti ou une friche, à un élu. Voilà !

**Mme MASCLET** : Nous pouvions envisager les choses de façon transparente. Monsieur Cordonnier précisait qu'il était acquéreur de ce bien et vous savez qu'il y a une procédure dans ces cas là.

**M. LE MAIRE** : Madame Masplet, je vous invite à recenser les biens de ce Monsieur qui nous a écrit et il n'y a pas forcément son nom, c'est peut être une SCI qui est derrière. Il y a beaucoup de constructions qui se font et ça se fait sous le nom de SCI. Il y en a des dizaines. La SCI la Houlette qui fait partie des questions orales aussi, franchement, il y a forcément quelqu'un derrière, et puis ?

Vous allez enquêter pour savoir qui est derrière ?

**Mme MASCLET** : Qui ? Derrière quoi ?

**M. LE MAIRE** : Je répète, ce que je garantis à partir d'aujourd'hui, c'est qu'il est préférable de ne vendre aucun bien à un élu du conseil municipal. Cela évitera tout problème. Dans le doute. Mais là aussi, où je ne tomberai pas dans le piège, d'une ce n'est pas un bien que nous vendons aux enchères, c'est un bien que nous vendons à un prix estimé par les Domaines.

Pour éviter tout problème ou toute surprise sur les projets, je retire ce bien du marché. C'est tout.

Et nous revenons, au budget, continuez à poser des questions sur le budget, ça fera, au moins deux questions orales en moins pour la suite.

**Mme LALART** : Vous nous indiquez, dans la notice explicative, que l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement permet d'effectuer un virement de 1 399 190,80 € vers la section d'investissement, c'est même surligné en jaune. Mais nous vous faisons remarquer que ce n'est pas suffisant pour rembourser les emprunts, 1 500 000 €. Voilà qui vient confirmer notre analyse à l'occasion de l'examen du compte administratif 2011. Que comptez-vous faire à moyen ou à long terme pour améliorer l'autofinancement de la commune ?

**M. LE MAIRE** : Des économies d'échelle sur le fonctionnement ! Et des recherches, mais nous sommes en perpétuelles recherches depuis 2008 et souvenez-vous des messages qui sont passés à la fois parmi les élus et parmi les services, de faire en sorte de faire des économies d'échelle. Sachez qu'en 2009, l'objectif a été de faire - 10 % sur le fonctionnement. Sur 2010, ça a été réalisé. Cette année, nous allons nous attacher à faire des économies d'échelle sur le fonctionnement. Le seul levier pour augmenter les échelles est d'avoir plus de subventions. Nous nous y attachons très fortement et le deuxième levier, peut être des économies d'échelle sur le fonctionnement et le troisième levier sont les impôts, mais cela, nous nous y refusons.

Un quatrième levier en termes de recettes, c'est la revalorisation des bases locatives et faire en sorte que là aussi, tout le monde paye la juste taxe d'imposition. Je reviens à ceux qui ont construit sans déclaration et qui doivent payer des impôts. Il est injuste que quelqu'un qui fait une extension ou réalise un bâtiment ou un équipement le déclare aux impôts alors que celui qui ne le déclare pas, n'en paye pas. C'est injuste.

**Mme LALART** : La section d'investissement, dites-vous, est principalement orientée vers le projet de rénovation urbaine, à 400 € près vous prévoyez 6 100 000 €, report et propositions nouvelles pour la rénovation urbaine. Mais il faut consulter le document complet du budget primitif pour en trouver le détail. 75 000 € pour les frais d'études, 20 400 € pour une subvention d'équipement versée, 148 300 € pour des terrains aménagés, 2 659 000 pour des constructions, 3 060 000 pour la voirie et 136 600 pour d'autres travaux. Soit au total, 6 099 600 € presque 6 100 000 €. Pour la voirie, nous n'avons pas de renseignements à part les nouveaux panneaux plantés aux épis qui nous indiquent qu'une première tranche va coûter 2 144 298 €. Vous prévoyez 915 784 € de plus, pour quoi faire ?

**M. LE MAIRE** : Effectivement l'achat de l'emprise foncière du QR, nous voulons maîtriser le foncier aux Epis donc aujourd'hui la partie Norévie en fait partie. L'achat de la parcelle du groupe scolaire, côté écoquartier du Raquet, tout ce qui est frais annexes.

**Mme LALART** : Nous pouvons avoir un état de tout ce qui est terrain, s'il vous plait ?

**M. LE MAIRE** : Bien sûr.

**Mme LALART** : Lors d'un dernier conseil municipal, nous vous avons posé la question sur les terrains qu'il restait à acquérir pour le groupe scolaire et nous n'avons jamais eu de réponse, on voudrait savoir combien ça nous coûte.

**M. LE MAIRE** : Il y a une estimation qui a été donnée et cela fait partie des discussions avec la CAD.

**Mme LALART** : La construction du nouveau groupe scolaire va démarrer en novembre, vous prévoyez 2 659 000 € pour des constructions, mais le plan de financement actualisé du seul groupe scolaire fait supporter à la ville une dépense de 7,5 M€. Reste donc à budgétiser 4,8 M€. Confirmez-vous l'inscription de cette somme au budget 2013, compte tenu que toutes les opérations, nous le rappelons, concernant l'ANRU doivent être engagées avant le 31 décembre 2013 ?

**M. LE MAIRE** : Oui. Le groupe scolaire c'est 2012, 2013, 2014, c'est au moins 3 ans.

**Mme LALART** : Nous sommes bien d'accord sur la construction, mais sur les opérations d'engagement ?

**M. LE MAIRE** : Oui.

**Mme LALART** : Pour les autres investissements, vous y consacrez 1 500 000 € dans un flou, en quelque sorte un chèque en blanc. Est-ce trop demander que d'avoir une liste de travaux et acquisitions chiffrée dans le détail ?

**M. LE MAIRE** : Oui, vous en avez une partie, mais nous sommes en mesure de vous donner la liste des investissements retenus dans le cadre du budget 2012. Je pense qu'on aurait pu vous la donner, à la commission des moyens.

**Mme LALART** : Merci.

Ma dernière question, vous empruntez 5 M€ en 2012, il va falloir emprunter 5 M€ en 2013 pour financer le groupe scolaire. C'est un total important à négocier dans la concurrence quand c'est encore possible et il ne faut pas se contenter de la seule proposition de la Caisse des Dépôts indexée sur le taux du livret A plus une marge non négligeable de 0,60 %. Quelles sont vos intentions dans ce domaine ?

**M. LE MAIRE** : La Caisse des Dépôts, puisque nous bénéficions d'une rénovation urbaine, est en mesure d'apporter des emprunts. D'autres banques, évidemment, sont sollicitées. Nous avons des premières réponses négatives, nous attendons d'autres réponses et une discussion en tête à tête avec ces banques. La CAD a eu le même déroulé, la demande était de 34 M€ pour tous les investissements, le centre aquatique, l'archéosite, etc. Ils ont d'abord essuyé un refus catégorique de toutes les banques et ensuite, avec prises de contacts personnalisées, ils ont obtenu ces financements. Rien n'est facile, nous voyons dans la presse que différentes collectivités dans le Douaisis, ont des difficultés à obtenir des prêts et annoncent, y compris dans leur budget primitif, que les investissements seront réalisés si les emprunts sont au rendez-vous. Là-dessus, c'est un budget prévisionnel, nous souhaitons fortement que la Caisse des Dépôts nous prête de l'argent pour la rénovation urbaine, nous souhaitons aussi qu'une banque nous fasse des emprunts pour des investissements hors ANRU.

**Mme BRIDOUX** : Au niveau de la CAD, les intérêts tournent quand même autour de 5 %.

**M. LE MAIRE** : Bien. D'autres questions ? Déclarations ?

**M. MARIE** : Je ne suis pas très surpris que les banques soient réticentes à prêter de l'argent parce qu'elles cherchent surtout à gagner de l'argent et vous avez vu, il y a 4 mois de cela, c'était open-bar pour les banques privées. La banque centrale européenne a prêté à 1 %, 1000 milliards d'euros. Ils sont tous venus se servir et maintenant ils se retournent vers les communes, les collectivités locales et ils disent « on vous prête, mais à 4,5 ; 5 ; 6 % ».

Voilà.

C'est absolument anormal et les communes, à l'heure actuelle, sont en train de faire des budgets péniblement, sur fond de crise financière et sur fond de dictature financière des banques.

Quelques mots sur le budget de notre commune. Je me prépare à le voter quand même. Et je dis bien, quand même, car je trouve qu'il y a un certain nombre de dangers qui existent derrière ce budget. Madame Lalart n'avait pas tout à fait tort quand elle soulignait les dangers qui sont réels. Nous pourrions très bien nous retrouver en surendettement à nouveau et je pense d'ailleurs que nous ne serons pas la seule

commune menacée de ce danger là, car nous sommes dans une période où de plus en plus, cela devient difficile.

Cela devient difficile pour les habitants et la raison pour laquelle nous votons ce budget, c'est que finalement, nous avons tenu compte de ce qui se discutait, à savoir ne pas augmenter les taux. Je trouve cela plutôt juste de ne pas augmenter les taux. Ce n'est vraiment pas le moment. Nos concitoyens ont eu, sur les 6 dernières années, 60 % d'augmentation du gaz. C'est un exemple, mais il y en a eu plein d'autres. Ce n'est pas le moment d'aggraver la chose. Ceci dit, ça aggrave quand même, car les bases d'imposition augmentent et la CAD a pris la même décision, mais pas pour le foncier. Les augmentations auront lieu quand même. Je dois dire que j'apprécie que le parti communiste, à la CAD, ait demandé de ne pas augmenter les taux d'imposition, mais il n'a pas été suivi sur l'ensemble, malheureusement. Il y a même un double effet, d'augmentation sur les habitants, car si j'ai bien lu le document que l'on nous donne, nous nous plaignons du fait qu'il y a moins d'habitants dans la commune, mais nous attendons plus de sous des impôts qui doivent rentrer, des taxes payées par nos concitoyens. Nous sommes en gros à 3,5 % de plus, 280 000 ou 300 000 € de plus. Cela veut dire que les gens, moins nombreux, paieront plus encore une fois.

Déjà, cela, ça ne me plaît pas beaucoup. Par ailleurs, je ne sais pas, il y a quand même un problème d'affichage, je le dis, dans ce budget. Si j'ai bien compris, il faut que nous trouvions 6 M€ dans l'année 2012, 2013 pour le groupe scolaire et ce n'est pas fini, il en faudra d'autres après. Nous parlons d'un emprunt de 5 M€, je suppose que nous avons une chance de récupérer 1 M€ qui va tomber de je ne sais où, nous pouvons toujours espérer, bien sûr !!!

Déjà j'ai parlé de la difficulté des emprunts, mais si la Caisse des Dépôts et Consignations favorise l'ANRU, tant mieux, mais il se trouve que là, je pense que la commune s'endette gravement.

Tel que c'est fait, la photographie que l'on nous montre, maintenant, ça va, c'est supportable. 2012/2013, ça risque de ne plus l'être et je pense que nous vivons au dessus de nos moyens. Nous devrions pouvoir faire des économies et je le répète, je l'ai déjà dit plusieurs fois, ce n'est sûrement pas sur les services à la population qu'il faut les faire, mais sur ce projet de prestige du Raquet. Je suis de moins en moins d'accord avec ce projet de prestige. Le déficit du Raquet était prévisible. Qui voulez vous qui vienne payer cher pour acheter des maisons, quelles sont les industries qui vont attirer les gens ici ?

Puis, d'autres économies possibles, la CAD pourrait en faire par exemple, parce qu'elle consacre toute une partie de son budget à financer les entreprises pour les inciter à venir. Moi, je pense qu'en ce moment, ce n'est pas les patrons qui ont besoin d'être aidés, ce sont les travailleurs. Il faudrait faire l'impasse complète sur tout financement public aux capitalistes, c'est quand même ce qui se fait par l'intermédiaire de la CAD et je le dis, je ne suis pas d'accord du tout avec ça.

Enfin, dernière chose, dernier problème d'affichage que je trouve dans ce budget, c'est cette petite phrase, page 3/5 : *les charges à caractère général, ont été estimées à + 3%*, on peut être optimiste et penser que ce ne sera que 3 ; *l'augmentation inéluctable de certains postes comme l'énergie ou le carburant nécessite de contraindre les autres postes ;* lesquels ? et de combien ?

Où est l'affichage des économies que nous allons faire ?

Surtout que lorsque je regarde le gros document dont nous parlions tout à l'heure, section de fonctionnement, je ne vois pas d'économies parce que nous allons passer de 15 446 000 à 15 832 000 €. Section d'investissement, c'est pire, je ne vois pas d'économies parce que nous allons passer de 4 898 000 à 8 348 000 €. Donc, quelles économies et sur quoi ?

Je vais vous dire franchement, c'est là que les désaccords commencent. Quand nous allons voir sur quels budgets la commune est prête à prendre, que ce soit sur la culture,



les services à la population, les services sociaux, là je vous le dis d'avance : pas d'accord.

Donc, le vote à ce budget, il est vraiment conditionnel et puis c'est peut-être la dernière fois.

Si nous nous retrouvons dans la situation de devoir économiser sur les services à la population, je vous le dis comme je le pense, ce n'est pas d'accord.

**Mme BRIDOUX** : Le compte administratif de 2011 ne fait ressortir qu'un excédent d'un peu plus de 500 000 €, ce qui est faible. Même si nous n'avons pas fait d'emprunts en 2011, le budget de 2012 est bien fragile, car si nous estimons à 7,5 M€ d'impôts et taxes en recettes et en fait en impôts purs, il y a 4,5 M€, les salaires de nos employés représentent 10,7 M€. C'est dire qu'une partie des salaires est payée sur les dotations qui ne sont jamais assurées, d'ailleurs, la dotation générale de fonctionnement baisse cette année.

La majorité municipale a souhaité maintenir les subventions aux associations, sauf cas particulier de baisse d'adhérents ou de baisse d'activité. Ce maintien n'est pas le cas d'une ville proche de Sin le Noble.

Nous avons aussi souhaité maintenir les taux des taxes payées par la population, c'est vrai, plus de 60 % de notre population est toute ou partie exonérée, mais les différentes augmentations, ce que disait Roger, de l'énergie, du carburant, en un mot la baisse du pouvoir d'achat, rend toujours plus difficile la vie de bon nombre de nos concitoyens.

A la CAD, il l'a dit aussi, à la demande du groupe communiste, nous avons obtenu le maintien de la taxe d'habitation, mais pas du foncier. La taxe des ordures ménagères augmentera plus faiblement, soit, avec le gain de la nouvelle collecte, un gain d'environ 1 M€ mais augmentera quand même via le Grenelle de l'environnement et le retrait financier de la CAD, du budget des déchets.

Dans le même temps, les 14 plus grandes entreprises du Douaisis ont payé 23 M€ de moins de taxes que ce qu'elles payaient en 2009, en taxe professionnelle.

A Sin le Noble, nous avons voulu aussi maintenir le maximum de services à la population et avançons dans le dossier ANRU avec la construction de voiries et du groupe scolaire. C'est vrai, nous multiplions les démarches pour obtenir le maximum de subventions, mais un emprunt de 5M€ sera nécessaire cette année. C'est dire que nous rencontrerons de nouvelles difficultés en 2013 puisque les intérêts se payent en fonctionnement, il faudra générer un excédent plus important pour y faire face.

Je rappelle que nous payons la première tranche du déficit du Raquet, un engagement pris par l'ancienne municipalité, je le rappelle précisément.

Il faudra donc puiser dans notre budget, et non l'épuiser, pour ne pas se retrouver en réseau d'alerte comme en 2009. Des économies dans tous les domaines seront nécessaires et nous comptons sur Monsieur le Maire et tous les services pour les réaliser. Après toutes ces remarques, nous voterons le budget 2012.

**M. LE MAIRE** : Merci, Josyane.

**M. CHOTIN** : Je ne veux pas revenir en arrière, en septembre à la CAD, nous avons voté une taxe sur les eaux pluviales ?

Ça va nous rapporter combien ?

**M. LE MAIRE** : Oui, ça ne va pas nous rapporter, nous allons payer !

**M. CHOTIN** : Ca va rentrer dans les caisses de quelqu'un ?

**M. LE MAIRE** : C'est estimé aujourd'hui à 21 000 €. Là aussi, il faut savoir que le fonctionnement de la CAD, comme la redevance spéciale pour la collecte des déchets de

la ville, que nous payons depuis peu, ils nous proposent un montant et c'est à nous de vérifier que c'est bien réel. La taxe sur les eaux pluviales, l'élément c'est la surface imperméable. Une toiture est une surface imperméable, dès l'instant où les eaux de pluie se rejettent dans le réseau d'assainissement. Nous ne sommes pas taxés si cette même eau de pluie se rejette en milieu naturel. C'est vrai pour tous les parkings, place Jean Jaurès, par exemple, le petit parking sur les côtés, les eaux de pluie se déversent dans le réseau d'assainissement et nous allons être taxés.

**M. CHOTIN** : Pour les particuliers ?

**M. LE MAIRE** : Pareil, la taxe sur les eaux pluviales est appliquée à la fois aux particuliers et aux collectivités. Quand je dis les collectivités, c'est la CAD elle-même, la ville, le Conseil Général qui possède des kilomètres et des kilomètres de voiries. Certainement la Région par rapport à ses bâtiments. Toutes les collectivités sont touchées par ce dispositif, au mètre carré. C'est 0,05 € au mètre carré.

Il y aura un impact, oui.

Pour un particulier ou une collectivité, quand elle dépose un permis de construire, la CAD valide ce permis de construire dès l'instant où les normes ou la réglementation de rejet des eaux pluviales sont conformes.

**M. CORDONNIER** : Je voulais vous dire que pas mal de personnes, d'habitants de Sin le Noble, ont reçu ce formulaire pour déclarer les surfaces. Faites attention, vérifiez bien vos surfaces de toitures et de terrains, car il y a énormément d'erreurs. Vous rectifiez et vous mettez vos éléments à vous, que vous pensez être bons.

Il y aura des contrôles après.

**M. WANNEPAIN** : Sur les gens qui récupèrent les eaux de pluie, ça va fonctionner comment ?

**M. LE MAIRE** : Ils ne sont pas taxés. Mais il faut le prouver. Prouver qu'il n'y a pas de rejet des eaux de pluie dans le réseau d'assainissement.

Ces lois évoluent, on peut utiliser de l'eau de pluie. Cela devient de plus en plus drastique ces mesures, on peut récupérer l'eau de pluie dans un tonneau, un bassin, une cuve et ensuite laver sa voiture et en fait l'eau de lavage rejetée dans le ruisseau c'est-à-dire dans le tout à l'égout, vous verrez, qu'un jour, nous serons taxés. Ce qui coûte cher c'est le traitement de l'eau, tout ce qui arrive à la station d'épuration.

Je vous propose de passer au vote du budget.

Qui est pour ?

Contre ? 6

**ADOPTE**

## **IV - Logement**

### **4-1 – Garantie communale**

**Mme BRIDOUX** : Cette fois, il ne s'agit que d'une maison dont nous avons parlé à plusieurs reprises, elle est située avenue du Maréchal Leclerc, c'est une maison où il y avait un appartement et au rez-de-chaussée le Secours Populaire. Cette maison, dans un premier temps nous pensions que la totalité des travaux étaient trop importante et donc nous allions, éventuellement, l'abattre. Et puis, après d'autres diagnostics, expertises, il s'avère qu'il est tout à fait possible que les désordres ne soient pas trop importants et qu'il soit possible d'y créer 3 appartements. Ce seront 3 PLAI. Je rappelle que ce sont les appartements les plus sociaux, que nous travaillons avec le PACT pour une délibération

que vous avez déjà prise, un bail à réhabilitation et aujourd'hui, nous en venons à garantir l'emprunt pour ces PLAI, via le SAUES HABITAT PACT. Le taux d'intérêt est de 2,80 %, c'est un amortissement sur 40 ans. Le PACT reçoit aussi des subventions dans le cadre de l'aide à la pierre, via la CAD.

Je vous propose, dans ce cadre-là, de faire une garantie d'emprunt à 100 %. Parfois nous ne faisons qu'à 50 % mais pour ce cas particulier de PLAI et nous y réfléchissons aussi pour les prochaines constructions, ce n'est pas encore finalisé ni acté, mais de ne garantir que les PLAI parce qu'il va y avoir beaucoup de constructions et nous ne souhaitons pas trop garantir. Au niveau des ratios, sachez que nous sommes à peu près à 20 % dans nos possibilités et il faut être à moins de 50 % des différents critères.

**M. LE MAIRE** : Donc, concernant la garantie communale, accordée au PACT, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ? 4

Abstention ? 2

## **ADOPTÉ**

### **V – Jeunesse et Sports**

#### **5.1 – Subventions 2012 aux associations sportives**

**M. CAMPISANO** : Nous allons changer d'ambiance, un peu.

Il vous est proposé d'attribuer, au titre de l'année 2012, les subventions de fonctionnement de la saison sportive 2011/2012.

Vous les avez à l'écran et devant vous. Je voudrais préciser que Espace Loisirs et Sports où il est inscrit, "sous réserve du bilan prévisionnel", celui-ci a été fourni, nous pouvons enlever la réserve.

Vous voyez un autre encadré sur l'Epis Foot, nous attendons toujours le bilan financier. C'est en réserve pour l'instant. Dès que nous aurons le bilan financier nous pourrons l'attribuer.

**M. LE MAIRE** : Je te propose de solliciter les dirigeants de ce club afin de les rencontrer au plus tôt.

**M. CAMPISANO** : Nous avons demandé de bien vouloir fournir au plus vite et nous attendons toujours.

**Mme JUPIN** : Juste une précision, nous avons un état rectificatif sur table, le montant pour la subvention 2011 n'est pas le même que celui que nous avons dans les dossiers. Lequel est le bon, et comment cela se fait-il ?

**M. LE MAIRE** : C'est celui qui a été mis sur table qui est bon. C'est en fait, une erreur de somme sur le global.

**M. CAMPISANO** : L'année dernière, 138 000 € et il y a une augmentation de 5000 €. Je précise, pour information, que le nombre de licenciés sportifs est passé de 3 540 l'année dernière, à 3 743.

**Mme MASCLET** : J'avais une question par rapport aux Epis Foot. En fait, nous avons vu, lors d'un précédent conseil, qu'il y avait eu une hausse des licenciés et vous aviez, à l'époque, décidé d'une subvention exceptionnelle. C'est juste ?

**M. CAMPISANO** : Ce n'est pas vraiment comme ça. Ils avaient eu des difficultés financières lors de la reprise de la saison dernière, en septembre et ils demandaient, par rapport au nouveau bureau, une aide pour pouvoir faire face au nombre de licenciés. A l'époque, les licenciés avaient augmenté, mais pas de façon conséquente comme aujourd'hui. Les 3 500 € d'aide exceptionnelle que nous avons donnés au club étaient pour faire face surtout à la difficulté financière de début de saison.

**Mme MASCLET** : Ma question portait sur la subvention de 2012, elle reste la même que 2011 ?

**M. CAMPISANO** : Oui, c'est la même, les 3500 étaient exceptionnels. A l'époque ils avaient demandé 5 500 € et nous sommes restés sur cette même base.

**Mme MASCLET** : La somme des 5 500 € du tableau de 2011 intègre cette subvention exceptionnelle ?

**M. CAMPISANO** : Non. Ils ont eu en tout 9 000 € pour la saison qui se termine. Là, ce que nous votons, c'est du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 30 juin 2012, avec toujours un décalé d'un an. La saison dernière quand nous avons voté 5 500, c'était la saison précédente, du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 30 juin 2011. Tous les clubs ont un décalé d'un an. Nous votons la subvention du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

**M. LE MAIRE** : Il s'agit bien de voter des subventions de fonctionnement, non pas exceptionnelles. Nous sommes conformes avec les discussions et rencontres que nous avons eues avec les dirigeants de ce club.

**M. CAMPISANO** : Nous attendons les bilans financiers pour pouvoir aller de l'avant et vérifier comment se porte ce club.

**Mme JUPIN** : Juste une précision. Il y a eu quelques petites augmentations, mais quand même l'Union Avenir Basket, il y a eu une belle augmentation en 2012. C'est sur quelle base ?

**M. CAMPISANO** : Leurs résultats sont exceptionnels, ils regroupent 8 villes, 4 de la CAD et 4 de l'Ostrevent, même si ni la CAD, ni l'Ostrevent ne financent. Mais les clubs se sont regroupés, 642 licenciés. Nous avons l'équipe masculine sénior qui est première avec 22 victoires, qui passe en nationale 3 et les séniors filles qui sont passées de prénational à national 3, national 2. Elles sont actuellement en national 2. C'est un phénomène avec des déplacements incroyables. La fédération de basket n'a pas tenu compte des petits clubs, elle a voulu favoriser les grands clubs, toujours pareil. Le découpage a fait que Sin le Noble va jouer à Roanne, à Culoz, à Lyon alors qu'Arras qui est ici, Lille qui est ici, jouent dans la partie du nord de la France. Les petits clubs comme le nôtre se sont vus amputés de 50 000 € de frais de déplacements supplémentaires, ce qui manquait au club. C'est un budget qui tourne autour de 103 000 €, je pense. Nous finançons de 11 à 15 000, parce que les matchs de seniors filles ont lieu à Mercier, nous avons le bénéfice du public. Vous verrez que dans la salle, les 400 ou 500 personnes qui sont là présentent, à chaque match des seniors filles, c'est impressionnant. Les garçons, en accord avec Dechy, c'est un accord avec Dechy, jouent à Dechy. Là c'est pareil, 500 personnes qui combent la salle à chaque fois. Le public est là, nous sommes là, nous répondons. En gros, la ville de Sin le Noble donne 33 000 € au basket local et UBA, le basket de Dechy donne 32 000 €, local et UBA. Nous sommes les deux plus gros porteurs de ces jeunes : 642 licenciés. Nous avons demandé à la CAD, à plus d'une reprise, de l'aide, mais nous ne l'avons pas. Nous avons de l'aide de la Région, des sponsors que nous allons voir sans arrêt pour avoir de l'argent. Voilà l'explication.

**Mme JUPIN :** La CAD, il est logique qu'elle ne donne pas, ils n'ont pas de compétence sport.

**M. CAMPISANO :** Vous avez raison. Comme ils n'ont pas la compétence, ils profitent de ça, mais c'est surtout quand la CAD a été créée c'est surtout Douai qui était favorisée. Monsieur Vernier m'a répondu la fois dernière que c'était l'élite sénior qui était favorisée. Dans l'élite sénior nous avons l'escrime, le hockey sur gazon, le waterpolo, donc des sports qui sont tellement pratiqués en France que c'est impressionnant ... !

**M. LE MAIRE :** L'UAB, la ville abonde un peu plus parce que les résultats sont là, les sportifs sont là aussi. Sachez aussi que ce club se démène pour obtenir d'autres financements. Il y a des sponsors, ils en trouvent, ils renouvellent. Là aussi, en interne du club, c'est ventes de confiseries, repas, etc. qui leur permettent de subvenir à leur financement, mais c'est vrai que c'est très dur cette année.

**M. CAMPISANO :** Nous sommes champions de France cadets, cadettes, minimes et benjamins, mais la CAD a décidé que ce n'était pas l'élite. Nous ne pouvons pas être plus forts que cela donc nous avons vraiment de très, très bonnes équipes et le nombre de personnes qui viennent au basket est en croissance constante. Nous sommes limités au niveau espace donc vous verrez des travaux qui ont été votés par l'ensemble des élus concernant le complexe Mercier et j'espère que vous ferez l'honneur de venir voir les assises dès qu'elles seront installées.

**M. LE MAIRE :** C'est voté dans le cadre du budget primitif.

**M. CHOTIN :** Une petite question sans polémiquer. L'UAB c'est bien, ils amènent du public de plus en plus. Qui dit public nombreux dit risques accrus, ces gens viennent là sans payer d'entrée !

**M. CAMPISANO :** Le billet d'entrée n'est pas payé, ils payent le programme, une loterie. Le programme fait billet d'entrée, à 1,50 €. C'est pour que le maximum de public puisse participer. La ligue ne nous donne pas des billets UAB pour que la fédération puisse nous dire « vous avez une licence ». Toutes les personnes qui sont là ont des enfants licenciés, le public dans les tribunes, s'il y a danger c'est le club d'abord avec sa responsabilité civile assurance et la ville, si les installations ne sont pas conformes, qui sont responsables.

Tout est fait de sorte de ne pas accepter plus qu'il ne faut de personnes dans la salle, mais c'est vrai qu'il n'y a pas de billet payant comme il pourrait y en avoir au football. Mais bon, tout est possible.

**M. LE MAIRE :** D'autres remarques sur cette délibération qui consiste à délibérer sur des sommes pour les associations que vous avez devant vous sur ce papier ?

Subventions de fonctionnement uniquement. Les subventions exceptionnelles sont traitées au fur et à mesure des demandes.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, je vous remercie.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **VII - Travaux de voirie, urbanisme, bâtiments**

#### **7.1 – Immeubles rue de Verdun, rue Jean Baptiste Lebas et Square Jeanne d'Arc – rétrocession à Norvège**

**M. CORDONNIER** : Par délibération en date du 16 septembre 2005, la ville a décidé d'acquérir 10 maisons situées rue de Verdun, rue Jean-Baptiste Lebas et Square Jeanne d'Arc, reprises au cadastre sous les numéros 504 à 513 de la section AS pour une surface globale de 947 m<sup>2</sup>.

Une convention de partenariat entre la ville et la SA d'HLM Norévie avait été conclue en date du 23 septembre 2005 pour que la ville porte cette opération et rétrocède ces 10 maisons à Norévie qui a fait l'avance, à la ville, du prix d'acquisition et de l'ensemble des frais s'y rapportant.

La ville avait utilisé son droit de préemption pour l'acquisition de ces immeubles et un délai de 5 ans était nécessaire pour cette rétrocession, conformément à l'article L213.11 du code de l'urbanisme.

Ce délai étant écoulé, c'est maître Valérie Delcourt, successeur de Maître Philippe Deville qui a été désignée pour la rédaction de l'acte de vente.

Il est précisé que les frais notariés inhérents à cette transaction seront directement réglés par Norévie auprès du notaire.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente au profit de Norévie, rédigé par l'étude de Maître Delcourt.

**Mme MASCLET** : Quel projet est prévu pour ces maisons ? Est-ce que vous en avez une idée ?

**M. LE MAIRE** : Il y a déjà eu un premier projet présenté par Norévie, puisqu'ils sont propriétaires. C'est une convention qui a été passée entre la ville et Norévie, Daniel vous l'a rappelé, en 2005 et qui s'achève puisqu'aujourd'hui, c'est une délibération qui ferme ces achats.

Norévie nous a présenté, en 2010, un projet d'immeuble de logements en location qui a été rejeté par les membres du bureau, compte tenu du manque d'esthétique, de cadre de vie et notamment par rapport au contexte du centre-ville. Nous allons reprendre contact avec Norévie puisqu'il s'agissait, avant tout, que Norévie travaille sur le projet rue Jean Baptiste Lebas qui est en face, à la place du presbytère et du cinéma Rex et également à la Montée. Ces travaux sont pratiquement démarrés, nous allons nous attacher, cette année, à relancer ce projet. Norévie a une difficulté, c'est qu'il est propriétaire de toutes ces petites maisons, mais également de la poste et entre ces maisons et la poste, il y a le tabac-journaux dont la propriétaire ne souhaite pas vendre à Norévie. Il aurait été préférable d'avoir une cohérence d'ensemble sur ce projet. Malheureusement, je ne suis pas certain que nous l'ayons et qu'il faille attendre un éventuel accord avec le propriétaire, si ce n'est de prendre une déclaration d'utilité publique, mais ce n'est pas notre manière de faire, tout au moins sur ce commerce. Mais, c'était un projet de logement et je pense que ça restera un projet de logements, avec commerces ou pas, en rez-de-chaussée.

**Mme MASCLET** : Une remarque par rapport à ces maisons : je pense qu'elles vont être rasées pour qu'un immeuble soit construit. Juste une remarque, pour dire que depuis quelque temps nous assistons à une disparition du patrimoine sinois, ça a été l'Église Saint Joseph, le presbytère, l'ancien cinéma. D'autres projets interpellent. C'est vrai que ces petites maisons présentent, selon les historiens, un intérêt patrimonial, particulier, voire unique, car elles sont sans doute le témoignage de l'ancien béguinage et elles sont très anciennes. En plus elles sont dans le périmètre de l'Église Saint Martin. C'est vrai que c'est dommage de voir disparaître ces maisons qui auraient pu faire l'objet d'autres projets, vente à des jeunes pour rénovation, dans l'esprit de ce que nous avons pu dire pour la courée douce. Dommage.

**M. LE MAIRE** : Effectivement, cela fait partie d'une de vos questions orales. Sur l'aspect historique, c'est vrai que nous nous sommes posés la question et je me souviens bien

que cette question avait été aussi débattue en conseil municipal en 2005. Pour ma part, j'ai sollicité un historien, Monsieur Bultez, qui est au cercle historique du val de Scarpe, il tient conférence et apparemment est très pointu dans ce domaine. Je l'ai accompagné avec d'autres personnes, nous avons visité ces maisons d'un aspect très inconfortable. Nous le dirions aujourd'hui d'une manière officielle, elles étaient devenues insalubres avec des toilettes parfois en dehors du logement et je ne vous dis pas l'aspect énergétique. Monsieur Bultez, je le cite, car il a été très clair sur le sujet et je pense qu'il ne prendra pas ombrage à ce que je répète un peu ses propos, aujourd'hui, ce « béguinage » ne présente pas, (enfin rien ne nous permet d'affirmer que c'est un ancien béguinage, aucun document ne certifie cela) donc ces maisons ne présentent pas d'intérêt historique, y compris les pavés. Nous savons qu'ils datent du siècle dernier, qu'ils sont taillés à la rude, à l'outil, avec un outil manuel. Hormis cela, il n'y a aucun intérêt. Il a évoqué les pavés, vous pouvez demander au propriétaire. Tenir compte de ces pavés, cela peut être repris dans le cadre de la construction. Il a évoqué aussi un écusson qui est sur le côté droit, rue Jean Baptiste Lebas. En fait il n'a rien à voir avec les maisons puisqu'il s'agit de l'emblème des brasseurs. Cet emblème sera récupéré, bien sûr, avant la destruction. Il sera repositionné ou exposé ici en mairie, mais en tout cas, il sera récupéré. Le diagnostic et l'avis de Monsieur Bultez, je voulais avoir la certitude que cet ensemble immobilier ne présentait aucun intérêt historique. On peut y trouver un intérêt historique, de par la vue, pourquoi pas, en centre-ville. Pour ma part, j'estime que ces logements sont indécentes, que la ville est en mesure aujourd'hui de réhabiliter ces immeubles. Quand nous voyons l'énergie et les coûts d'un immeuble rénové par le PACT, pour cet ensemble immobilier je ne suis pas certain que nous ayons un repreneur rapidement. Voilà et s'il n'y a pas de promoteur ou d'investisseur comme Norévie en vue de faire des logements, cela risque de traîner encore quelques années et la ville, vous vous en rendez bien compte par le budget primitif, est dans l'incapacité, aujourd'hui, de prévoir un projet de réhabilitation de cet ensemble immobilier. Il y a d'autres moyens de loger des jeunes, Madame Bridoux parlait tout à l'heure de PLAI.

**Mme MASCLET** : C'est le point de vue que je défends, c'est tout, vous avez le droit d'en avoir un autre.

**M. LE MAIRE** : En 2005, cela avait fait débat, chacun s'était prononcé sur le sujet, pour ou contre l'aspect historique. Pour ma part, c'est comme le presbytère, la question avait été posée aussi, mais peut être pas assez ouvertement en conseil municipal, mais des personnes se posaient la question sur l'aspect historique du presbytère, du cinéma Rex qui était en partie effondré par l'arrière. Une salle des fêtes, un presbytère en ruine, amianté, bref... Le tout est de savoir ce que coûtent la réhabilitation et la construction, dès l'instant où cet ensemble ne présente aucun intérêt historique. Je dis cela, mais je me projette à Lewarde, en tant que vice-président du syndicat des transports, je travaille sur des études de travaux du tram. A Lewarde, il y a l'îlot des Visignons, juste à la Montée, face au débit de tabac. Nous envisagions d'en faire l'acquisition et d'en démolir une partie pour faire la station tram et les Bâtiments de France, parce que c'est classé et à proximité de l'église, nous l'ont interdit. Sur cet ensemble du square Jeanne d'Arc, il n'est pas classé et est sans valeur historique.

Nous confions à Maître Delcourt la rédaction de l'acte de vente.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ? 2

Abstention ? Aucune.

**ADOpte**

## 7.2 – Rénovation Urbaine du quartier des Epis

**M. CORDONNIER** : Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la résidence Alexia IV est située dans le quartier des Epis qui compte 4 000 habitants. Il s'agit d'un site qui a été retenu par la délégation interministérielle à la ville et qui a bénéficié, en son temps, de la procédure DSQ.

Cet ensemble immobilier de 154 logements, type 1 bis, 2 et 3, a été réalisé dans les années 1972-1975. Il est inséré dans la ZAC des Epis qui comporte 1800 logements, selon la répartition suivante :

- 500 logements individuels en accession sociale
- 480 logements sociaux
- 500 logements collectifs en copropriété : résidences Alexia 1,2,3 et 4

La Résidence Alexia 4, appelée communément les « bonbons roses », est un ensemble de 6 immeubles collectifs. Dans le cadre du plan de sauvegarde, approuvé par le Préfet le 6 mai 2004, il a été notamment décidé que les bâtiments M, N et O feraient l'objet d'une réhabilitation.

Les bâtiments M et N ont d'ores et déjà fait l'objet d'une réhabilitation par la SA d'HLM Norévie dans le cadre de la convention de gestion associée et de cession de la résidence Alexia 4-Les Epis, conclue avec la ville.

En revanche, le bâtiment O n'a toujours pas fait l'objet d'une requalification, la SA d'HLM Norévie ayant fait valoir la nécessité de procéder à cette réhabilitation dans l'objectif de répondre aux besoins de logements mis en exergue dans le PLH.

Par ailleurs, en ce qui concerne le bâtiment S (parking souterrain), celui-ci est condamné depuis l'origine en raison des problèmes de sécurité qu'il pose et de son inutilisation par les occupants du quartier (impossibilité d'y accéder notamment). Sa réhabilitation s'avère également nécessaire dans le cadre de la rénovation du quartier.

La réalisation de ces différents projets nécessite l'acquisition de logements et de parkings détenus par différents propriétaires qui ne peuvent faire l'objet d'une acquisition amiable en raison du refus de ces derniers de les céder.

L'objectif de la ville, qui répond parfaitement au plan de sauvegarde comme à ses ambitions en termes de qualité d'accueil des populations sensibles, justifie ainsi que soit mise en œuvre une procédure de déclaration d'utilité visant à acquérir, par voie d'expropriation, les surfaces de l'immeuble qui n'ont pas pu l'être amiablement.

Monsieur le Maire rappelle ensuite les différents lots de copropriété respectivement situés dans les bâtiments O et S (parking) concernés par les procédures d'expropriation ;

Vous avez la liste des propriétaires qui figure en annexe.

Monsieur le Maire précise ensuite que l'opération projetée nécessite impérativement l'acquisition de ces lots de copropriété ;

En effet, il rappelle que ces derniers se trouvent dans un immeuble situé au cœur même du projet de rénovation des Epis et que la cohérence de l'aménagement de l'ensemble de la zone nécessite impérativement l'acquisition de ces dernières par la ville.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il est incontestable que l'opération menée par la ville a le caractère d'une opération d'intérêt général, dont l'utilité publique ne peut être contestée dans la mesure où elle s'inscrit dans la poursuite des objectifs du plan de sauvegarde arrêté par le Préfet, mais également dans la recomposition sociale et urbaine d'un quartier, au cœur même de la ville.

Monsieur le Maire indique ensuite aux membres du Conseil, que toutes les voies amiables ont été tentées avec les propriétaires, mais que, compte tenu de leur refus, aucune autre solution que l'expropriation n'est envisageable.

Il indique ensuite qu'une estimation du service des Domaines a évalué les lots à exproprier à la valeur suivante.

Vous avez le tableau juste en dessous.

Monsieur le Maire précise que si l'opération est déclarée d'utilité publique, les propriétaires pourront également prétendre à une indemnité de réemploi et



éventuellement à d'autres indemnités s'ils démontrent l'existence d'un préjudice particulier.

Il vous est proposé de :

- décider d'acquérir, au besoin par voie d'expropriation, les lots compris dans les bâtiments O et S de la résidence Alexia 4, nécessaires à la réalisation de l'opération de rénovation urbaine du quartier des Epis
- demander à Monsieur le Préfet de prescrire les enquêtes publiques et parcellaires nécessaires à la réalisation du projet
- donner mandat à Monsieur le Maire, pour mener à bien la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment de présenter aux propriétaires, les offres de la ville, conformément à l'estimation réalisée par les services fiscaux.

Le montant de la dépense sera supporté par la société Norévie conformément à la convention de gestion associée et de cession.

**M. LE MAIRE** : Le plan de sauvegarde initial, date de 96. Je pense que 2004, c'est plus un renouvellement du plan de sauvegarde. Vous avez tous bien compris que nous sommes face à deux propriétaires, une SCI La Grande Prée et un propriétaire privé qui font obstacle. Ils s'obstinent à ne pas vendre, ont certainement leurs raisons, mais nous avons face aux Epis, le bâtiment O qui doit être réhabilité et ça traîne. C'est une immondice au sein des Epis, qui fait l'objet de vandalisme et parfois des personnes mal intentionnées rentrent dans cet immeuble. Il est plus que temps et c'est pour cette raison qu'il vous est proposé de procéder à ce que nous appelons une déclaration d'utilité publique, pour procéder à l'expropriation des propriétaires, à la fois du bâtiment O qui est l'immeuble, mais aussi des parkings nommés bâtiment S.

**M. VAN NIEUWENHUYSE** : Je comprends qu'ils n'aient pas forcément envie de vendre directement parce que quand on voit que pour une simple place de parking qui n'a jamais servi, les Domaines leur donnent 1 500 €, moi, personnellement... C'est un bien qu'ils ont acheté, qui n'a jamais servi et on pourrait couler du béton dessus, cela serait exactement la même chose. Ils n'en ont jamais tiré aucun bénéfice, rien du tout. Ils ne peuvent pas dire que cela leur pose un préjudice que ces garages leur soient enlevés. Maintenant, c'est les Domaines, mais ça m'énerve.

**M. LE MAIRE** : Effectivement, c'est un parking inaccessible, depuis l'origine. Hormis cela, ça commence à être pénible.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### 7.3 – Rénovation urbaine du quartier les Epis à Sin le Noble

**M. CORDONNIER** : Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la ville de Sin le Noble et Norévie ont décidé d'unir leurs efforts dans le cadre du plan de sauvegarde des copropriétés dégradées des Alexia 4, approuvé le 6 mai 2004.

C'est ainsi que, par une délibération du 14 juin 1994, le conseil municipal a autorisé le maire à conclure avec la société Norévie, anciennement dénommée Société des Habitations Ouvrières du Nord (SHON), une convention de gestion associée de la Résidence Alexia 4 et de cession dans le but de mettre en place les objectifs du plan de sauvegarde. Conclue initialement pour une durée de 10 ans, la convention a été prorogée le 21 septembre 2005.

Compte tenu de la nécessité de mener à son terme la réhabilitation de la résidence des Epis, il apparaît nécessaire de proroger une nouvelle fois cette convention, ce d'autant que le conseil municipal a souhaité, par une délibération du 10 avril 2012, autoriser le Maire à mener une procédure d'expropriation sur les bâtiments O et S (parking souterrain) de la résidence des Epis, afin de permettre la réhabilitation de ces bâtiments. Au présent projet de délibération, est joint le projet de convention de reconduction de la convention de gestion associée de la résidence Alexia 4 les Epis à Sin le Noble.

Monsieur le maire indique que le souhait des parties est de la proroger pour une nouvelle durée de 10 ans, en raison notamment de la nécessité de mettre en place la procédure de déclaration d'utilité publique.

Il vous est proposé :

- d'autoriser, Monsieur le Maire à signer la reconduction de la convention de gestion associée de la résidence Alexia 4 les Epis à Sin le Noble et de cession entre la ville de Sin le Noble et la société d'HLM Norévie, à compter de la date d'échéance de ladite convention du 14 juin 1994, reconduite par l'avenant du 21 septembre 2005.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des questions sur cette prolongation, reconduction sur ce plan de sauvegarde.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **VIII – Affaires scolaires**

#### **8.1 – Subventions de fonctionnement aux coopératives scolaires 2012**

**Mme DEMARECAUX** : Bonsoir à tous. Comme chaque année, il vous est proposé de décider le versement des subventions de fonctionnement suivantes aux coopératives scolaires :

- coopérative maternelle Corot :	441 €
- coopérative maternelle Suzanne Lanoy :	452 €
- coopérative maternelle Matisse :	444 €
- coopérative maternelle Joliot Curie :	500 €
- coopérative maternelle Jean Jaures :	452 €
- coopérative primaire Jean Jaures :	788 €
- coopérative primaire Suzanne Lanoy :	656 €
- coopérative primaire Cézanne :	798 €
- coopérative primaire Molière :	916 €
- coopérative mixte Salengro :	648 €
- coopérative mixte Langevin :	370 €
- coopérative mixte Sucrierie :	334 €
Pour un total de :	<b>6 799 €.</b>

Ces dépenses seront inscrites au budget communal, chapitre 6574.

**M. LE MAIRE** : C'est une délibération que nous prenons tous les ans en fonction du nombre d'élèves par école et du nombre de classes.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### 8.2 – Subventions exceptionnelles

**Mme DEMARECAUX** : La ville est sollicitée pour apporter une participation financière exceptionnelle à la coopérative de :

- l'école de la Sucrierie qui doit se rendre, dans le cadre du projet d'école, à un spectacle musical organisé par l'Orchestre de Douai, le 16 avril 2012. Ce projet concerne 84 élèves, donc la totalité des élèves et le prix des places est de 4,50 €. Le montant de la dépense s'élève à 378 €.

- l'école Molière afin de créer et présenter un spectacle autour du trombone, avec l'achat de trombones en plastique, de petits entonnoirs, de bâches plastiques. 28 élèves participeront à cette action en collaboration avec l'école de musique. Le coût d'achat de ce petit matériel est de 478 €.

- l'école primaire Jean Jaurès qui doit se rendre à l'exposition temporaire « Picasso », au musée de la piscine à Roubaix, le 10 mai 2012. Ce projet concerne 50 élèves de CM1 et CM2. Le montant de la dépense s'élève à 519 €.

- l'école maternelle Jean Jaurès qui doit se rendre à l'exposition « Henri Edmond Cross » au musée Matisse du Cateau-Cambrésis, le 10 avril 2012. Ce projet concerne 100 élèves, moyenne et grande section. Le montant de la dépense s'élève à 905 €.

Il vous est proposé de décider une participation financière de :

- 210 € à verser à l'OCCE de l'école de la Sucrierie
- 258 € à verser à l'OCCE de l'école Molière
- 197 € à verser à l'OCCE de l'école primaire Jean Jaurès
- 400 € à verser à l'OCCE de l'école maternelle Jean Jaurès

Ces dépenses en résultant seront affectées au chapitre 6748.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des questions, des remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### IX – Vie associative – démocratie locale

#### 9.1 – Subvention exceptionnelle à l'association des jeunes sapeurs pompiers

**M. KRZYKALA** : L'association des jeunes sapeurs pompiers de Sin le Noble a décidé de créer un géant représentatif de l'école. Le coût global de cette création s'élève à 9 900 €. Pour aider financièrement cette association, il vous est proposé de soutenir leur projet par une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

La dépense en résultant sera affectée à l'article 6748.

Vous avez le projet de délibération, le coût total. Le géant fera 3,10 m. Nous ne sommes pas les seuls à financer.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des questions sur ce projet de subvention exceptionnelle ?

**M. CHOTIN** : Pas sur le sujet, mais Madame Masclat est obligée de sortir quelques minutes, est-ce que je peux voter à sa place ?

**M. LE MAIRE** : Oui, tu peux.  
Je vous propose de passer au vote.  
Qui est pour ?  
Contre ?  
Abstention ?  
Vote à l'unanimité.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### 9.2 – Subventions 2012 aux associations non sportives

**M. KRZYKALA** : Le conseil municipal est appelé à décider le versement de subventions de fonctionnement suivantes. Je ne vais pas toutes les énumérer. Sachez qu'il a été respecté, comme chaque année, il y a eu des demandes soit plus ou moins les mêmes sommes. Nous avons fait comme chaque année, un calcul par rapport au nombre d'adhérents, d'activités dans la ville, mais c'est surtout par rapport au nombre d'adhérents, s'ils avaient augmenté ou pas et suivant le dossier.  
Si vous avez des questions ...

**Mme JUPIN** : Concernant l'amicale du personnel, il y a une sacrée baisse.

**M. KRZYKALA** : 57 adhérents et l'année dernière, 73.  
70 € par adhérents, nous avons toujours pris la même somme.

**M. LE MAIRE** : Je vous propose de passer au vote.

**Mme BRIDOUX** : Avant de voter, Monsieur le Maire, je ne participe pas au vote puisque je suis concernée par une des subventions.

**M. LE MAIRE** : Pas d'autres ?

**M. CHOTIN** : Dans le total des associations, il y en a combien en plus ?

**M. KRZYKALA** : Dernièrement, dans le total des sportives et non sportives, 140. Nous avons même dépassé les 140. Il faut savoir que pour certaines associations, je parle des non sportives, nous avons dû relancer 4 à 5 fois pour avoir le dossier complet. C'est la dernière année, car nous avons passé beaucoup de temps. Pour le budget, nous devons les passer assez vite, mais franchement, même le dernier jour, j'ai encore donné des dossiers de subventions. Je sais que vous êtes tous membres d'une association, donnez les dossiers en temps et en heures, cela évite de prendre du retard. Je sais qu'il y a deux associations qui sont hors délai et des nouvelles créations d'associations qui n'ont pas sollicité, en temps et en heure, leur subvention.

**M. LE MAIRE** : Si vous faites le total des associations sportives et non sportives pour lesquelles, nous avons voté des subventions de fonctionnement, évidemment, vous ne trouvez pas 140, car il y a des associations qui ne demandent pas de subvention à la ville.

**M. KRZYKALA** : Ils ne demandent pas car soit, ils utilisent déjà des locaux, soit ils ont une salle ou des financements, directement des sponsors. Ils n'ont pas besoin de subvention. Il y a une rencontre qui est programmée avec Monsieur le Maire au mois de mai.

**M. LE MAIRE** : C'est une bonne habitude.

Ne prennent pas part au vote concernant la subvention, dont ils sont ou elles sont le ou la présidente : Marina Dabonneville pour SINergies, Daniel Cordonnier pour Deu Deuch club, Josyane Bridoux pour le Secours Populaire.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Très bien.

## **ADOPTE**

### **X – Culture, fêtes et communication**

#### 10.1 – Ecole de musique, théâtre, espace danse

**Mme DABONNEVILLE** : Il s'agit de voter le tarif dans le cadre du gala spectacle proposé par l'espace municipal de danse, gala qui sera programmé à la salle Henri Martel les vendredi 1<sup>er</sup> juin et samedi 2 juin 2012, un tarif unique à 6 € pour tous et offrir une place gratuite à chaque enfant de l'espace danse.

Il vous est proposé de voter ce tarif.

**M. LE MAIRE** : Des questions ? Des remarques sur cette tarification ?

**M. VAN NIEUWENHUYSE** : Une petite : offrir une place gratuite à chaque enfant de l'espace danse, ce n'est pas eux qui font le spectacle ?

**Mme DABONNEVILLE** : C'est pour les familles, un enfant de la famille.

**M. LE MAIRE** : Il faut peut-être préciser que c'est une place gratuite pour la famille de l'enfant.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### 10.2 – Ducasse 2012

**Mme DABONNEVILLE** : Il s'agit de passer les contrats dans le cadre de la ducasse 2012.

4 prestations :

Samedi 23 juin : spectacle de plein air Jonathan et Come Back 80 pour un coût TTC de 2 889 €.

Vendredi 29 juin : Adequat Street, il s'agit d'un groupe déambulatoire sur la braderie nocturne pour 1 872,50 €.

Le samedi 30 juin : il s'agit d'un deuxième concert de plein air gratuit, place Robespierre avec MJ Vince, et l'artiste Eve Angeli, le coût TTC est de 6 666,10 €.

Le dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2012, le cortège carnavalesque pour 48 801,70 € TTC.

Comme d'habitude les éléments techniques son et lumière, la restauration, l'hébergement, les frais de transport et les taxes parafiscales sont à la charge de la ville selon les conditions de chaque contrat. Il vous est proposé de décider d'organiser la diffusion des spectacles précités et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des questions ?

**Mme MASCLET** : Ces contrats n'ont pas été signés ?

**M. LE MAIRE** : Il arrive parfois que nous signions juste avant le conseil municipal, mais en général, nous forçons les services à faire des projets de délibération avant de signer les contrats. Parfois, il faut faire vite. Jonasz, je n'ai pas attendu que nous délibérions, sinon l'artiste passe...

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### 10.3 – 28<sup>ème</sup> printemps culturel de Sin le Noble – contrats

**Mme DABONNEVILLE** : Il s'agit de passer au vote des contrats dans le cadre de la 28<sup>ème</sup> édition du printemps culturel qui aura lieu du 12 au 19 mai 2012.

A la date du 12 mai : Frap'Dehiors, association les Frappés, coût TTC 535 € et Batéria de Samba, 535 €. Il s'agit de 2 associations qui ont travaillé sur des ateliers percussions et qui vont encadrer les enfants du centre social pour l'inauguration du printemps culturel.

Le dimanche 13 mai : Julien Doré, un coût TTC de 19 260 €.

Mardi 15 mai : HK & Les Saltimbanks pour 4 280 €.

Le mercredi 16 mai : 1.9.9.5, groupe de rap pour 9 630 €.

Le jeudi 17 mai les Lascars Gays, humoristes pour 8 560 €.

Le vendredi 18 mai : Urban Jungle pour 2 000 €.

Les éléments techniques, son et lumière, la restauration, l'hébergement, les frais de transport et les taxes parafiscales sont à la charge de la ville.

Il vous est proposé de décider la diffusion des spectacles et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir.

**M. LE MAIRE** : Une précision, pour Urban Jungle, association les Allocs, il y a lieu de préciser, au travers d'une convention, le partenariat entre la ville et cette association pour l'organisation, les inscriptions, le bon déroulé de cette soirée appelée scène ouverte à l'espace Maria Casarès.

Y a-t-il des questions ?

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. MARIE** : Il y a vraiment 1 200 places salle Henri Martel ? Elle est homologuée pour 1 200 places debout ?

**M. LE MAIRE** : La salle est conforme en termes de sécurité. Ça rentre, elle est totalement conforme.

## **XII – Divers**

### 12.1 – Demande de subvention auprès du Conseil Général pour le groupe scolaire

Conseil Municipal de la ville de Sin le Noble du 10 avril 2012

**M. LE MAIRE** : Il s'agit de solliciter le Conseil Général à travers le fonds départemental d'aménagement du Nord pour le futur groupe scolaire de l'écoquartier du Raquet. Vous remarquerez qu'à travers le tableau, nous sollicitons 210 000 € auprès du Conseil Général, au titre du FDAN.

Avez-vous des questions sur ce projet de délibération ?

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Merci.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### 12.2 – D.D.U – Dotation de Développement Urbain 2012

**M. LE MAIRE** : Il s'agit de présenter à Monsieur le Sous Préfet une demande de DDU à hauteur de 465 000 € pour le futur groupe scolaire. En sachant que la circulaire 2012, concernant la DDU stipule qu'une opération ou tranche d'opération d'investissement ne peut donner lieu qu'à une seule subvention au titre de la DDU.

Nous la déposons quand même, sait on jamais. Il pourrait y avoir une dérogation et la somme 465 000 €, c'est la somme plafond concernant les dotations de développement urbain. C'est la somme que nous avons eue pour le groupe scolaire en 2011.

**M. KRZYKALA** : Vous vous souvenez tous des événements qui sont survenus aux Epis avec la perte du centre social. Je vous rappelle l'élan de générosité des habitants venant à la rencontre des employés et des élus. J'avais bien entendu Monsieur le Sous Préfet qui à cette époque a dit qu'il allait donner les moyens. Il avait déjà donné des dotations, mais il allait faire un effort et donner les moyens. Je pense que vous avez bien fait de demander encore plus d'argent que ce qui était prévu, car nous lui rappellerons ses engagements. Qu'il les tienne maintenant que nous en avons besoin, pour ce grand groupe scolaire. C'est pour les enfants, je pense que nous devrions tous voter "oui" et interpeller le Sous-Préfet en disant que des mots c'est beau, mais maintenant il faut des gestes. J'espère que nous serons tous entendus.

**M. LE MAIRE** : Merci, Guillaume.

**Mme BRIDOUX** : C'est aussi l'une des réponses à une remarque de Madame Lalart, la DDU 2011 est acquise, mais comme les travaux n'ont pas commencé, il n'y a pas de financement pour l'instant.

**M. LE MAIRE** : D'autres interventions ?

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Très bien, vote à l'unanimité.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### 12.3 – Gestion Urbaine de Proximité – projet de rénovation urbaine – demande de subvention

**M. LE MAIRE** : Une demande de subvention de la part de la Région sur la gestion urbaine de proximité à travers les ateliers de travaux urbains et également une

sollicitation vis-à-vis du défilé du carnaval, initiation à la Batucada, lors de l'inauguration du printemps culturel, le 12 mai. Cela peut faire l'objet de subvention à 50/50.

Y a-t-il des remarques ?

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité, merci.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### 12.4 – Motion de soutien aux victimes de l'amiante

**Mme LEGRAND** : Bonsoir à toutes et à tous.

Le 27 octobre 2011, la Cour d'Appel de Douai a rendu un arrêt validant le barème d'indemnisation retenu par le fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA), très défavorable à celles et ceux qui ont été empoisonnés par ce produit hautement toxique.

Ce jugement de la Cour d'Appel de Douai engendre des situations dramatiques pour les victimes de l'amiante et leurs familles. En effet, le FIVA exige désormais de celles-ci le remboursement des indemnités de plusieurs milliers d'euros pourtant perçues sur la base d'une décision de justice antérieure.

Ces hommes et ces femmes, atteints de maladies, vivaient jusqu'alors dans l'angoisse de l'aggravation de leur état de santé, de la mort. S'y ajoute désormais la peur des poursuites judiciaires, de la saisie de leurs biens.

Les victimes de l'amiante se sentent profondément méprisées et humiliées par le FIVA, institution pourtant créée pour réparer le préjudice dû à leur exposition à l'amiante, pour défendre leurs droits et leur dignité.

Il est inacceptable que ces victimes, pour la plupart de condition modeste, soient poursuivies et condamnées par la justice, après avoir été empoisonnées dans le cadre de leur activité professionnelle.

Scandalisé par la situation dramatique vécue par près de 350 victimes de l'amiante et ayant droits dans le seul département du Nord, le Conseil Municipal, réuni ce jour :

- tient à affirmer son entière solidarité à l'égard des victimes de l'amiante et de leurs familles dans le différend qui les oppose au FIVA
- exige du FIVA qu'il renonce immédiatement aux poursuites engagées contre les victimes de l'amiante et leurs ayant droits
- demande à cette institution qu'elle indemnise équitablement les préjudices en assurant leur réparation intégrale
- rappelle au FIVA qu'il a vocation à mener des actions récursoires contre les employeurs fautifs, afin d'obtenir, auprès d'eux, le remboursement des indemnités versées.

**M. LE MAIRE** : Bien. Des remarques ?

**M. VAN NIEUWENHUYSE** : Moi, personnellement je vais dire oui, car ce sont des faits qui sont malheureux, mais c'est quand même une décision de justice. Alors, les motions, je ne sais pas combien nous en avons fait passer, cela nous fait peut-être plaisir à nous, mais je ne crois pas que ça ait un réel impact.

**M. LE MAIRE** : Je crois que c'est nécessaire dans toutes les actions, nous savons que parfois ça paye.

**M. KRZYKALA** : Je rejoins aussi un peu Jean-François, c'est clair que ça ne suffira pas. Ces victimes ou bien leurs représentants, car certains sont décédés, il faut savoir qu'ils sont victimes de huissiers. J'ai rencontré, lors d'une manifestation qui s'est déroulée la  
Conseil Municipal de la ville de Sin le Noble du 10 avril 2012



semaine dernière, devant le tribunal, des gens. C'est avec eux qu'il faut être, aux rassemblements, aux fenêtres du tribunal, crier que nous ne sommes pas d'accord, qu'en tant qu'élus, nous les soutenons. C'est comme tout, malheureusement, une motion, nous le disons ici assis, nous ne sommes pas d'accord et après nous passons à autre chose. Je pense qu'au prochain rassemblement, je ferai de la publicité là-dessus, sur les victimes de l'amiante avec toutes les associations pour que tous les élus, aussi bien de Sin le Noble que de toute la région, puissent être avec eux. Je ne sais pas si vous comprenez à quel point ils sont, ce sont des gens qui sont morts, des femmes qui ont les huissiers à leur porte.

Il faut faire la motion, il faut la faire, mais comme pour la CAF, ça ne suffit pas. La mobilisation doit être là. Pour la CAF, une mobilisation s'est faite, il y a des pourparlers pour revenir en arrière par rapport aux tickets et tout. Mais c'est grâce à la mobilisation des pouvoirs publics.

Là, c'est l'interpellation de la justice, le fonds d'aide aux victimes de l'amiante peut bouger aussi. Une décision de justice, tu l'appliques ou tu ne l'appliques pas. Là, désolé, si le FIVA décide de l'appliquer, de revenir en arrière, la justice c'est tout. Mais c'est une mobilisation qu'il faut, ce n'est pas qu'une motion qui fera bouger les choses.

Et j'invite tout le monde.

**M. LE MAIRE** : Très bien Guillaume. Je vous propose de la soumettre au vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

Merci

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### 12.5 – Motion pour la défense de l'école de la république

**Mme DEMARECAUX** : Comme chaque année, à pareille époque, les annonces de fermetures de classes font réagir les parents d'élèves, le corps enseignant, les syndicats, ainsi que les élus.

Alors que nous avons des enseignants et du personnel qualifié,

Alors que les collectivités ont investi et continuent d'investir des sommes importantes pour l'amélioration des locaux et des moyens,

Alors que la part du coût de fonctionnement des écoles augmente dans nos budgets,

Alors que tout le monde s'accorde à dire que l'éducation et la formation sont une des priorités essentielles,

Le ministre de l'Éducation nationale a supprimé 91 000 postes d'enseignants en 5 ans.

Notre académie qui en a déjà perdu 6 000 sera, une nouvelle fois, la plus durement touchée à la rentrée prochaine avec 1 020 suppressions de postes annoncées.

Une nouvelle fois, on sacrifie, sur l'autel de la réduction des déficits publics, des centaines de milliers d'élèves. D'autant plus inacceptable quand on sait que 150 000 jeunes sortent chaque année, en France, sans qualification.

Afin de permettre une amélioration de la qualité du suivi individuel des élèves, il faudrait au contraire réduire les effectifs par classe.

Au moment où les diverses collectivités s'efforcent de promouvoir un développement culturel, économique, environnemental et social dans nos territoires pour une meilleure cohésion sociale, nous ne pouvons accepter, sans réagir, la casse de l'Éducation Nationale.

Nous exigeons l'arrêt des suppressions de postes dans un premier temps, la création d'un collectif budgétaire dans un deuxième temps, permettant des mesures d'urgence dès la rentrée 2012 qui se traduiront par :

- la réouverture de postes ;
- le remplacement des enseignants assuré dans les 24 heures d'absence ;
- la scolarisation des enfants de 2 ans pour les parents qui le souhaitent.

Nous exigeons une loi d'orientation et de programmation accompagnée d'un véritable dialogue social, pour une politique scolaire et universitaire radicalement républicaine, comprenant une formation initiale et continue, de qualité, des enseignants.

Je propose que le conseil municipal approuve l'ensemble des attendus de la motion.

**M. LE MAIRE** : Des réactions sur cette motion ?

**Mme DABONNEVILLE** : Je souhaiterais également ajouter que ce qu'il faut également dénoncer, ce sont les heures supplémentaires. On supprime des postes, mais malgré tout, il reste quand même des élèves dont il faut s'occuper, auxquels il faut donner un enseignement et donc, lorsqu'on supprime des postes, on met souvent à la place ce que nous appelons des moyens provisoires. Les postes n'existent plus, mais il y a des heures supplémentaires. Nous sommes tenus, en tant qu'enseignant, à accepter une heure supplémentaire et si on veut refuser les autres, nous avons le droit de les refuser. Sauf qu'il faut savoir qu'à la rentrée, il va y avoir un chantage qui va s'exercer. Notamment, cela va toucher également les établissements en zone sensible ou en zone prioritaire. Lorsqu'il faudra dédoubler des classes pour des raisons que vous comprenez bien, pour mieux enseigner, pour que les élèves travaillent mieux, on nous répond que si nous ne prenons pas d'heures supplémentaires, il n'y aura pas de dédoublement. Je tenais à dénoncer ce problème d'heures supplémentaires.

**M. LE MAIRE** : Je vous propose de soumettre au vote cette motion.  
Nous ajoutons ce qu'a dit Marina.

**Mme DABONNEVILLE** : En fait, il s'agit du remplacement de poste par des moyens provisoires.

**Mme LEGRAND** : L'inverse est la réouverture de postes et la suppression des heures supplémentaires.

**M. LE MAIRE** : La délibération tiendra compte de cette remarque concernant les heures supplémentaires.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

4 ne prennent pas part au vote.

Vote à l'unanimité.

Merci

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### 12.6 – Parcelles communales « courée douce », annulation de la mise en vente

**M. LE MAIRE** : Ce point concerne ce que j'ai annoncé tout à l'heure, je ne souhaite pas repartir dans le débat, Madame Masclat. Ce projet annule la délibération qui a été prise en septembre 2011. Il vous est proposé de retirer ces biens de la vente et de les garder dans le domaine privé communal.

**Mme MASCLET** : Une remarque. Etant donné que nous estimons ne pas avoir eu les réponses à nos questions, étant donné le manque de transparence par rapport à cette affaire, nous ne prendrons pas part au vote.

**M. LE MAIRE** : Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ? 4

2 ne prennent pas part au vote.

## **ADOPTE**

### 12.7 – DDU – Dotation de Développement Urbain 2012

**M. LE MAIRE** : Je rappelle que devant l'incertitude de la DDU sur le groupe scolaire, nous présentons une deuxième DDU sur la salle de tennis de table de Carnot, dont vous avez ici le détail sur les coûts.

Toujours les mêmes montants sollicités, nous sommes même un peu plus gourmands puisque nous demandons 479 590 €.

C'est 50/50.

Je rappelle que cette salle Carnot de tennis de table sera réalisée en 4 phases, dont la première cette année, qui est budgétisée d'ailleurs. Elle consiste à réaliser les sanitaires et les vestiaires.

**M. CAMPISANO** : Livrés en mars 2013. Les travaux vont commencer à l'automne, pour être terminés en mars 2013.

**M. LE MAIRE** : Ensuite, nous passerons à la phase de construction de l'extension, ensuite le club house, la partie centrale et la réhabilitation de l'existant.

Y a-t-il des remarques ?

Une précision, la salle Carnot n'est pas dans le périmètre de l'ANRU. Les DDU sont accordées sur des investissements dans le cadre de travaux ANRU. Là aussi, en accord avec le Sous Préfet, une DDU sur le groupe scolaire et une DDU sur Carnot, il fera tout son possible, soit l'un, soit l'autre, mais en priorisant le groupe scolaire. Sinon, nous n'avons rien d'autre à présenter. Ce sont les seuls investissements prévus par la ville cette année et les toutes prochaines années.

Nous ne créons pas un investissement pour avoir une DDU, c'est ce que je veux dire aussi.

Monsieur Havez m'informait que vous avez des parapheurs qui passent, vous êtes tenus de signer pour vous et pour celui ou celle dont vous avez la procuration.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Vote à l'unanimité.

Merci

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **ETAT DES DECISIONS DIRECTES**

**M. LE MAIRE** : Avez-vous des questions ?

**Mme MASCLET** : Une remarque de forme, tout d'abord. Il est précisé conseil municipal du 27 mars 2012 alors que nous sommes le 10 avril.

**M. LE MAIRE** : Nous avons gardé la date prévue.

**Mme MASCLET** : Nous allons passer sur les remarques par rapport aux décisions directes. La décision 013.34 : passation d'un contrat avec la société Lieux Uniques en Nord pour un montant de 14 000 € HT. En quoi consiste cette mission rémunérée pour 7 mois, 2 000 € par mois ? Combien cette société emploie de salariés, combien de salariés sont affectés à cette mission et combien d'heures sont prévues dans le devis ? J'aimerais aussi un bilan de la première mission confiée, fin d'année dernière, pour environ la même somme.

**M. LE MAIRE** : C'est un cabinet de communication et d'aide à différentes actions comme des recherches de subventions, etc. Il est tout seul. Actuellement il s'est adjoint les services d'un stagiaire de Science Po. Peut-être qu'il le rémunère, c'est propre à son fonctionnement. La prestation démarre le 1<sup>er</sup> janvier et finira le 31 juillet. Sa prestation consiste à continuer à accompagner de façon transversale les différents aspects de l'organisation, par exemple la mise en place des trois grandes commissions. C'est issu des travaux du 2<sup>ème</sup> semestre 2011, dans le cadre de sa prestation et il est chargé, durant ce 1<sup>er</sup> semestre 2012, d'observer et de régler la machine.

Il a déjà fait un premier bilan sur la commission service à la population et la commission cadre de vie. Il reste à effectuer un bilan sur la commission des moyens.

En sachant que la commission des moyens, je lui ai demandé de retarder un peu, compte tenu du congé de maternité de Laurène. Il vaut mieux qu'il observe plutôt quand c'est Laurène et Benjamin qui pilotent cette commission. C'est l'une des missions de Yves Pascal Renouard, du cabinet Lieux Uniques en Nord. Il est également chargé de trouver tous les financements possibles, par exemple le FDAN, la subvention que nous avons votée, la subvention du Conseil Régional à travers le FITA.

Il intervient auprès de différentes institutions, Conseil Général, Conseil Régional, y compris auprès des instances de l'Etat, comme la sous-préfecture. Il a pris en charge le dossier de la gare, très compliqué. Nous avons initié ce dossier ou remis à jour ce dossier en 2008/2009, nous nous sommes trouvés confrontés à des blocages de la part de la SNCF, avec les bons vouloirs de chacun. Nous nous trouvons confrontés à quelques obstacles, quelques freins. Le réseau ferré de France, ce n'est plus la SNCF et Lieux Uniques en Nord sera chargé de solliciter et faire en sorte que ce dossier aboutisse et que tous les partenaires de ce projet puissent débloquer la situation. Cela demande beaucoup d'énergie, beaucoup de temps. Quand il s'agit de voir le Président de Région parce qu'il est à Dunkerque, il va à Dunkerque. C'est ce que nous appelons purement et simplement du lobbying.

Il en faut, il était dernièrement auprès du président Patrick Kanner pour le Conseil Général, il avance des dossiers, sensibilise les responsables et présidents de ces différentes collectivités. Il nous aide pour que ça puisse aboutir.

**Mme MASCLET** : Vous avez parlé de communication également, on peut en savoir un peu plus sur ses missions de communication ?

**M. LE MAIRE** : Par exemple, la réunion de présentation du projet ANRU aux Epis qui s'est déroulée au mois de janvier. Rappelez-vous, lors de la rencontre suite au sinistre, j'avais promis de rencontrer les habitants des Epis en janvier. C'est ce qui a été fait et c'est Lieux Uniques en Nord qui a préparé cette réunion. Je ne sais pas si vous y étiez, il y avait du monde.

Quand il demande des subventions pour nous, sachez qu'il demande aussi des subventions qui concernent sa prestation, qui viendront en diminution.

Sachez que c'est pratiquement 50 % du montant de sa prestation qui est pris en charge à travers les subventions.

**Mme MASCLET** : Cette nouvelle mission qui a été confiée à un cabinet extérieur, dans un contexte de finances contraintes, que nous connaissons, est ce qu'au fond, certaines missions ne relèvent pas plutôt du directeur de cabinet que vous avez recruté ?

**M. LE MAIRE** : C'est franchement complémentaire. Cela veut dire que le travail d'Yves Pascal Renouard qui n'est ni sinois, ni douaisien, il est de Roubaix, a un réseau existant et qui nous aide beaucoup. Aujourd'hui, mon chef de cabinet qui s'appelle Remy Belval, tout jeune, n'est pas en mesure d'assurer le rôle joué par Lieux Uniques en Nord. C'est complémentaire ; ce que fait Yves Pascal Renouard, Remy Belval l'accompagne.

Par exemple, je le dis comme ça car il y a une vérité derrière, dimanche c'était Paris Roubaix. Yves Pascal Renouard et Remy Belval savaient que Remi Pauvros qui est vice-président au Conseil Général, en charge des infrastructures routières, y était. Il y a d'autres compétences et nous avons besoin de son intervention, notamment pour la gare.

Il est allé à la rencontre de Remi Pauvros dimanche, accompagné de Remy Belval, mon directeur de cabinet.

**Mme MASCLET** : Vous avez un service communication aussi, pourquoi déléguer à un organisme extérieur certains points de communication alors que vous avez un service communication ?

**M. LE MAIRE** : Effectivement, vous parlez de notre service communication, qui réalise les bulletins municipaux, flyers et affiches ?

**Mme MASCLET** : Je trouve les sommes conséquentes. A titre de comparaison, le budget qui est alloué à ce cabinet sur une année représente le total des subventions de fonctionnement accordé à 39 associations non sportives. C'est-à-dire toutes les associations non sportives à l'exception de la maison des arts. Je trouve le budget énorme.

J'espère que nous allons récupérer des subventions, à ce prix là.

**M. LE MAIRE** : Nous en avons déjà citées 2 tout à l'heure. Au point 12.3, ça en fait partie.

Ce que je veux dire, c'est qu'il y a un travail qui demande du déplacement, de l'énergie et de faire du lobbying. Moi, je ne suis pas en mesure de réaliser cela, il faudrait que je sois sur les routes. Remy Belval, idem et je ne vais pas demander à Yan Meissner, responsable de communication, de faire ce travail. Ce n'est pas son travail, cela ne fait pas partie de ses missions.

Une autre subvention, celle du Conseil Général, en fait partie.

**Mme MASCLET** : Je pense qu'à un moment, il sera intéressant de faire le point sur ces subventions, à savoir si elles ont été obtenues ou pas.

**M. LE MAIRE** : Oui, il faudra faire la part des choses entre celles qui sont obtenues et celles qui ne sont pas obtenues et nous jugerons sa prestation sur le retour. Je crois que tout le monde a envie que le projet de la gare aboutisse.

**Mme MASCLET** : Une question concernant la décision 069/124. Signature d'un contrat de prestations juridiques avec le cabinet HORUS à Paris pour la défense des intérêts de la

ville en matière de fonction publique territoriale, pour un montant de 230 €HT de l'heure. Est-ce que c'est ce cabinet qui a été retenu dans le conflit avec les agents ?

**M. LE MAIRE** : Oui.

**Mme MASCLET** : Cela représente à peu près 25 fois le SMIC, est ce que ça ne vous semble pas élevé ?

**M. LE MAIRE** : Vous pouvez très bien solliciter Maître Bineteau, à ce qu'il soit payé au SMIC, nous voulons bien !

**Mme MASCLET** : Combien d'heures sont estimées, dans le cadre des conflits en cours ?

**M. LE MAIRE** : L'estimation n'est pas faite aujourd'hui, puisque nous n'avons pas connaissance, aujourd'hui, des recours déposés auprès du tribunal administratif. Donc, dès l'instant où la saisine est effective, nous sollicitons Maître Bineteau du cabinet HORUS. Je pense que les sommes peuvent monter.

**M. WANNEPAIN** : Juste une question, la 57/109 et 58/110, la signature avec la société Point P, c'est bien des travaux, de la plâtrerie et derrière je vois la société DISPARO pour du matériel de plâtrerie. Je ne vois pas pourquoi nous prenons deux sociétés, nous n'en prenons qu'une et c'est bon !

**M. LE MAIRE** : C'est la réponse des entreprises. Si Point P n'a pas répondu au lot concernant le matériel, c'est une autre qui est choisie.

**M. WANNEPAIN** : Une autre question pour la 40/88, la signature avec la société BERIM. Aujourd'hui notre réseau de chaleur, nos chaufferies sont gérées par DALKIA et là je vois que nous prenons une société pour mission d'assistance technique.

**M. LE MAIRE** : C'est pour contrôler DALKIA. C'était HEXA INGENIERIE qui faisait ce contrôle. Il a été estimé que BERIM était mieux placé pour faire ce travail de contrôle. C'est tout.

**M. DUPONT** : La décision n°18, il manque quelque chose au niveau de la date. Suppression à partir du 1<sup>er</sup>...  
Je ne sais pas si c'est valide sans préciser la date exacte.

**M. LE MAIRE** : Nous vérifions, mais c'est peut-être au 1<sup>er</sup> février.  
D'autres interventions ?  
Je vous propose de passer aux questions orales.

Je vais commencer par celles qui concernent le personnel.

2<sup>ème</sup> question de Madame Masclet, groupe Union pour Sin le Noble.

*Lors du dernier conseil municipal, nous avons appris que des actions en justice avaient été entamées par certains personnels. Pourrions-nous avoir des informations sur ces procédures, dates de déclenchement, sujets, nombre d'agents, état de la procédure ?*

Il y a déjà une partie des réponses qui ont été faites lors du dernier conseil municipal. Vous pouvez relire page 32 le PV que vous avez dans votre dossier.

Néanmoins, quelques précisions concernant le contentieux qui nous lie à l'IEMP. Je rappelle que c'est l'indemnité d'exercice des missions de préfecture. Cela concerne 107 agents. 107 agents ont fait une lettre de recours préalable, à destination du maire, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011. J'ai apporté une réponse en date du 1<sup>er</sup> février 2012 à

chacun des 107 agents, les informant d'une fin de non-recevoir et qu'ils disposent d'un délai de 2 mois à partir de la réception du courrier en recommandé avec accusé de réception. La moyenne c'est aux environs du 4 février, date où les courriers ont été retirés. Je rappelle que si le courrier reste 15 jours, à la limite du délai imposé par la poste, le délai des deux mois court à partir de la réception, de la prise en main de ce courrier.

Donc 2 mois à partir de la réception du courrier pour saisir le tribunal administratif.

Le montant total du recours, estimé par les agents, c'est-à-dire en comptabilisant chaque montant de chaque agent, est de 771 000 €.

Pour la prime de fin d'année, 67 agents ont fait une lettre de recours préalable en date également du 1<sup>er</sup> décembre 2011. J'ai apporté une réponse en date du 21 février à chaque agent les informant d'une fin de non-recevoir et qu'il dispose d'un délai de 2 mois à partir de la réception du courrier. Cela a été réceptionné par la plupart des agents aux environs du 15 mars. Ceci afin de saisir le tribunal administratif.

Le montant total du recours estimé, si nous tenons compte des revendications exprimées par le courrier, pourrait être de 114 000 €.

771 000 €, 114 000 €, c'est une estimation, même si nous trouvons dans quelques documents émanant de la CGT plutôt 1,5M€.

**Mme MASCLET :** Il y avait une question de charges. Est-ce que vous pouvez nous éclairer là-dessus.

**M. LE MAIRE :** La ville peut payer des charges de salaire, des charges salariales.

**Mme MASCLET :** Cela pourrait être doublé ?

**M. LE MAIRE :** Les sommes qui sont exposées à travers les courriers, ce sont les sommes que les employés estiment recevoir. Evidemment, ces sommes n'incluent pas les charges salariales.

**Mme MASCLET :** Cela pourrait potentiellement être multiplié par deux ?

**M. LE MAIRE :** Je ne serais pas formel s'il faut multiplier par deux, mais en général des charges salariales c'est 30 %.

Ceci dit, le chiffre que je vous donne est le chiffre qui émane des différents courriers concernant le contentieux qui nous lie sur l'IEMP et sur la PFA, c'est une estimation, tout cela exprimé sans charges. Je n'ai pas de retour, à ce jour, de la part d'une saisine auprès du tribunal administratif. J'ai simplement pris connaissance du tract et d'une somme évoquée par le syndicat qui se situerait aux alentours de 1,5 M€.

Aujourd'hui, je n'ai pas de nouvelles, ni de la part du syndicat, ni du tribunal, ni de courrier de l'avocat du syndicat. C'est tout ce que je peux vous dire.

**Mme MASCLET :** Je souhaiterais faire une déclaration par rapport à cet évènement.

C'est vrai que nous ne pouvons que regretter que ce soit les syndicats et non le maire, lors de réunions du conseil municipal, qui informent les élus, de difficultés entre les employés et le maire. Compte tenu du peu d'information en notre possession, nous ne nous prononcerons pas sur le fond. Le résultat est une nouvelle fois désastreux pour l'image de notre ville, avec une manifestation, couplée à une conférence de presse, préalable à la présente réunion et que dire du tract distribué vous comparant, une nouvelle fois, à un Sarkozy de gauche, tract parlant de droit syndical bafoué.

Pour la première procédure comment ne pas s'étonner du fait qu'ayant été jugée, elle n'ait pas fait jurisprudence pour l'ensemble des employés. Surtout qu'apparemment du temps où vous étiez dans l'opposition, vous encouragez les syndicats à ester en justice.

Ces derniers, comme d'autres, parlent de promesses qui avaient été faites, en 2008, et qu'elles étaient-elles ?

Les syndicats vous accusent de mensonges à l'occasion du dernier conseil, celui du mois de février, au sujet de l'arrêté 2003 dont ils n'ont aucune trace.

Pouvez-vous nous le communiquer ?

Les syndicats vous accusent également de mensonge à propos du comité technique paritaire, ils attendent une convocation depuis le 10 novembre.

Est-ce la vérité cette fois et pourquoi et comment le dialogue a-t-il été rompu ?

Pourquoi annoncer, on a un peu répondu à cette question, annoncer 770 000 € quand certains salariés parlent du double avec les charges et au fond, nous aimerions quand même avoir le véritable chiffre.

Très clairement, certains arguent du fait que vous jouez la montre en espérant que ces sujets seront jugés après les échéances électorales législatives et surtout municipales de 2014.

Le centre social, la salle Rousseau, le groupe scolaire du Raquet, le déficit de l'écoquartier du Raquet, sans doute la salle du tennis de table, toutes les routes qui ne sont pas entretenues, l'église du Marais et bien d'autres sujets sont également à reporter après les futures élections.

Ne faites-vous pas la même chose avec ces conflits aux enjeux financiers colossaux et que dire des enjeux sociaux que vous semblez ignorer. Un "socialiste antisocial", nous disait un agent, récemment.

François Mitterrand ne disait-il pas que l'on devenait socialiste lorsque l'on décidait de se révolter contre les inégalités, l'exploitation ? Un agent nous disait cependant que cette maxime a disparu du site internet de la section socialiste de Sin le Noble !

**M. LE MAIRE :** Je crois que vous mélangez un peu tout. Vous parlez de l'église, de contentieux, des investissements, je ne sais pas ce qu'il faut retenir de ce que vous dites. Mais sachez, peut être que vous oubliez aussi de citer dans ce tract, qui n'est pas écrit suffisamment en grand, mais ces deux contentieux n'émanent pas de la majorité actuelle. Je vous le rappelle. Ils émanent de la majorité précédente...

**Mme MASCLET :** Oui, et alors ?

**M. LE MAIRE :** Je crois qu'il faut demander la parole, Madame Masplet. Là, c'est moi qui parle.

Vous avez omis de rappeler que ces deux contentieux émanent de la majorité précédente et qu'effectivement, je pense que la majorité précédente espérait et c'est ce qui est arrivé, que le tribunal juge après les échéances municipales. Et c'est ce qui est arrivé puisque c'est nous qui avons dû payer. Effectivement, en relation avec les syndicats, il y a des choses qui ont avancé, la PFA a été remise. Après, s'il faut revoir les syndicats sur certains aspects qui ont été vus entre moi et les syndicats, je suis prêt à les revoir et à rappeler ce qui a été dit.

Ensuite sur le deuxième contentieux, je le répète une deuxième fois, c'est un contentieux qui date de l'ancienne majorité, sur l'IEMP.

Vu les sommes, vous pouvez dire comme vous voulez, ce n'est pas nous qui avons chamboulé tout un système de rémunération, de primes, etc, ce n'est pas nous.

Je ne rentrerai pas dans votre jeu.

Je sais ce que c'est que de faire du syndicat, j'ai fait du syndicalisme. Peut être qu'aujourd'hui, vous défendez le syndicat qui défend ces deux contentieux haut et fort. Moi, est-ce que le dialogue social est rompu...

Moi, j'étais décidé, je ne dirai pas depuis le début, mais depuis 2008, début 2009, à dire aux syndicats sur l'IEMP « écoutez, compte tenu des sommes, je ne peux pas, il est impensable de négocier quoi que ce soit sur une telle somme ». Je rappelle que nous



sommes une collectivité qui ne fait pas des bénéfiques, qui reçoit des dotations de l'Etat, qui reçoit des produits émanant de taxes et d'impôts. Je ne peux pas mettre en jeu les deniers publics parce que j'estime que le syndicat a raison. Peut être qu'il a raison, peut être qu'il n'a pas raison. Je dis simplement et je ne m'en cache pas, qu'il faut porter ce contentieux au tribunal administratif.

Il n'y a pas d'autre issue. Si le juge du tribunal administratif décide que la ville a tort, la ville paiera. Mais ce n'est pas aussi facile que cela. Je crois que ce qui a été dit, il y a quelques années, reste vrai aujourd'hui. Pourquoi ça remonte aujourd'hui ?

Peut-être que les personnes qui estiment avoir été grugées par l'ancienne municipalité, si le juge du tribunal administratif se décide au plus tôt, statue au plus tôt, avant les prochaines échéances électorales. Moi, cela ne me gêne pas.

Quel est le reproche que l'on me fait aujourd'hui ? D'hériter !

On me fait le reproche d'hériter une situation qui a été provoquée par l'ancienne municipalité. Vous savez, le dialogue social, il n'est pas si rompu que cela.

**Mme MASCLET :** Nous avons ce soir une manifestation devant la mairie, une conférence de presse. Excusez-moi.

**M. LE MAIRE :** Je peux vous assurer qu'il n'est pas si rompu que cela. Sur le CTP, une réunion aura lieu courant juin et il y a bien un tirage au sort qui aura lieu puisque les représentants du personnel ont démissionné. Il faut que le CTP soit reconstitué. Je rappelle qu'il y a des décisions que je prends et qui ne nécessitent pas forcément une manifestation ou un CTP.

**Mme MASCLET :** Sur certaines affaires, il y a déjà eu une décision de justice, pourquoi n'a-t-elle pas fait jurisprudence ?

**M. LE MAIRE :** Madame Masolet, vous pouvez juger qu'ils ont raison. Moi, je ne juge pas, ce n'est pas à moi de juger s'ils ont tort ou raison. C'est un juge qui doit trancher. Madame Masolet, c'est le juge qui tranchera. Il ne s'agit pas de 10 000, 20 000 €, il s'agit et vous l'avez bien dit, entre 800 000 € et 1,5 M€. Exprimez-vous auprès de la population que vous êtes plutôt d'accord, 1,5 M€, finalement ce n'est pas grand-chose et vous êtes prêtes à discuter avec les syndicats, ou tout au moins les personnes qui revendiquent cette prime d'IEMP et cette prime de fin d'année. Exprimez-vous à travers la presse, les syndicats, la population...

**Mme MASCLET :** Pourquoi pensez-vous que le tribunal trancherait différemment cette fois ?

**M. LE MAIRE :** Franchement, si j'étais certain de l'issue, je n'avais pas besoin de passer par le tribunal administratif.

**Mme MASCLET :** Vous dites que c'est quelque chose que nous avons hérité d'avant, maintenant vous me dites que c'est un nouveau contentieux.

**M. LE MAIRE :** IEMP, indemnité d'exercice des missions de préfecture, 107 agents ont fait une lettre de recours préalable. Prime de fin d'année, 67 agents ont fait une lettre de recours préalable au 1<sup>er</sup> décembre 2011. Votre question porte sur quoi ? Je ne comprends pas votre question.

**Mme MASCLET :** Il y a déjà eu une décision, à vous de m'expliquer. J'essaie de comprendre la situation.

J'ai dit dans ma déclaration que je ne maîtrisais pas les choses sur le fond. Nous sommes bien d'accord !

**M. LE MAIRE :** Vous vous êtes exprimée, vous parlez d'église, de centre scolaire, d'écoquartier. Aujourd'hui nous sommes à un stade où il faut rassembler tous les éléments. Ce soir je ne suis pas en mesure de vous préciser certaines choses. Il y a les éléments qu'il nous faut rassembler et assurer une chronologie depuis le début. Ce n'est pas facile. D'une usine à gaz, il a été recréé une usine à gaz.

Je le répète, si le tribunal juge que la ville a tort, la ville sera condamnée et paiera. Elle sera condamnée à ce que le juge décidera.

Je ne vois pas ce qu'il y a de compliqué dans cette affaire.

J'espère que vous comprenez, Madame Masclat, compte tenu de l'enjeu, vous avez bien entendu, lors de l'élaboration du budget primitif 2012, qu'1,5 M€ ce n'est pas une petite somme.

**Mme BRIDOUX :** Ce n'est plus réseau d'alerte, c'est mise sous tutelle !

**M. LE MAIRE :** Je répète que ce sont des contentieux qui émanent de l'ancienne majorité. Il faut le rappeler. Après, qu'on m'accuse de Sarkoziste de gauche parce que j'ai pris la décision de ne pas négocier et de porter l'affaire en justice. Je l'avais dit aussi en 2008/2009 aux représentants des syndicats, au moins à ceux que j'avais en face, qu'il fallait aller au tribunal, que je n'étais pas en mesure de négocier quoi que ce soit, compte tenu des sommes. Je n'ai rien d'autre à dire.

**M. MARIE :** Moi, j'ai quand même le souvenir de cette période où Madame Pezin avait lancé l'héritage que la commune a récupéré par la suite. A l'époque, nous avons dit, aussi bien toi que moi, d'ailleurs que les représentants du personnel qui étaient dans la salle pouvaient se présenter et présenter eux-mêmes, leurs revendications. Nous avons soutenu cela. Nous pourrions faire pareil, je ne suis pas sûr que Madame Masclat soit le meilleur interprète de ce qu'ils pensent et de ce qu'ils disent.

Donc, peut-être, je ne sais pas si nous pouvons suspendre le conseil municipal pour qu'ils puissent le faire, mais après tout, pourquoi pas.

Ceci dit, j'ai quand même quelques mots à dire là-dessus parce que sur le fond, ce qu'il y a derrière, c'est la situation de tous les travailleurs. Les travailleurs qui travaillent pour la ville de Sin le Noble, comme pour ailleurs, ont le problème de manquer d'argent. Tout le monde. Ils cherchent le moyen d'en avoir plus. Nous ne pouvons pas leur reprocher. Le problème est que nous n'avons pas les sous pour les payer. Soit, mais nous avons les sous pour payer un centre nautique, etc. Cela me paraît moins juste que de satisfaire des revendications. C'est une première chose.

La deuxième chose c'est que sur l'expression que les syndicalistes ont pris. Je le dis comme je le pense, nous sommes un certain nombre de syndicalistes au conseil municipal, qui faisons, non seulement de la politique, mais aussi du syndicat, depuis longtemps. La façon de nous mettre en cause, c'est vrai que ça a choqué certains d'entre nous parce que ce n'est pas très correct.

Je ne suis pas sûr que tu sois très content d'être traité de Sarkoziste de gauche, mais moi, entendre dire que nous sommes des syndicalistes qui donnons des conseils, mais que nous ne sommes pas là dans les luttes, etc., cela me choque aussi et je ne suis pas le seul. Nous sommes plusieurs à avoir été choqués.

Donc, je redis publiquement ce que j'ai déjà dit à mes camarades syndicalistes du personnel, je préfère le dire comme je le pense, je n'ai pas vraiment confiance en la justice. Pour autant que je me souvienne, à toutes les luttes auxquelles j'ai participé, quand on va en justice, c'est soit parce qu'on n'arrive pas à mobiliser tout le personnel sur des revendications justes et donc on va en justice en se disant que peut être là, on

pourrait gagner quand même. Soit que c'est un dernier recours, parce qu'on ne voit pas d'autre solution et qu'on remet à la justice le choix de la décision. La justice, nous avons voté tout à l'heure une motion, la justice qui demande aux victimes de l'amiante de rembourser les sous qu'ils ont eus !!!

Vous avez confiance en la justice, vous ?

Donc, je pense qu'il ne faut pas avoir confiance dans la justice et je regrette quand même que cela fasse des années que ça dure, cette histoire. Cela veut dire que à la fois, Madame Pezin a lancé le truc puis elle s'en est sortie tranquille et aujourd'hui, les gens qui étaient de son parti sont en train de nous dire « hé, qu'est ce que vous faites ? ». Ils n'ont rien fait à l'époque!

Et à la fois, en effet, la gauche qui a pris l'héritage, n'a pas envie de payer non plus, donc nous sommes dans une situation un peu bloquée et quand on est dans une situation de blocage comme ça, moi je pense que ce n'est pas forcément à la justice qu'il faut s'en remettre, car chacun espère secrètement gagner sur l'autre, ce qui n'est pas une solution non plus. Je crois qu'effectivement, il y a un problème de dialogue social qu'il faut peut-être rétablir.

Je le dis, encore une fois, pour finir là-dessus, à mes camarades, ils ne s'y prennent pas forcément de la meilleure façon pour faire que les élus de gauche soient de leur côté. On s'est senti provoqués.

Nous, quand nous faisons des manifestations, nous faisons ce que vous avez fait tout à l'heure, que je n'ai plutôt pas mal apprécié parce que justement, ils attirent l'attention sur leur bagarre. Au passage, je signale que cette bagarre-là pourrait être celle de pas mal d'employés de collectivités aujourd'hui. Il y a un certain nombre de communes dans lesquelles cela pourrait se poser. Nous allons peut être vers des mouvements plus généraux, des employés des collectivités qui eux aussi, pour eux, on tire sur la ficelle depuis quelques années. Pour eux aussi, on leur demande plus d'efforts et ils n'ont pas plus d'argent. Ils ne sont pas les seuls, toute la classe ouvrière c'est comme cela et ils commencent à en avoir ras le bol.

Cette situation, double, je ne suis pas dans l'exécutif, mais il y a un certain nombre de gens qui se sentent ici en situation un peu désagréable, car à la fois, il faut gérer et dire aux gens « on n'a pas de sous » et à la fois, les gens réclament des sous et ils ont raison de le faire.

Je pense que cela se terminera quand nous aurons des mouvements d'ensemble, pas des mouvements corporatistes, des mouvements d'ensemble sur des objectifs généraux.

Voilà, j'en ai fini !

**Mme LEGRAND :** Je voudrais rebondir sur ce que tu viens de dire Roger, car effectivement, j'ai presque envie de dire que ce n'est pas tant le fait de ne pas vouloir payer, mais c'est surtout qu'actuellement, nous ne pouvons pas payer. En fait, je crois qu'il faut prendre en considération le fait que si nous voulions payer les 1,5 M€, ce qui serait le dû des salariés de Sin le Noble par rapport à un contentieux antérieur, créé par une municipalité de droite, il faudrait absolument que nous tirions sur le budget de fonctionnement. Celui-ci, ce sont des salaires, des activités 1,5M€ c'est la moitié des écoles, 95 % du budget du centre social. Le budget réuni et je ne parle que de ma délégation, du budget du multi accueil Françoise Dolto et du budget du CCAS. Je crois qu'en fait et je défends aussi la volonté que nous avons tous d'aller chercher des recettes supplémentaires, nous sommes tous, techniciens et politiques dans le même navire et à un moment donné, ce qu'il faut c'est se serrer les coudes pour l'instant. Le contentieux est là, il pèse sur tout le monde sauf que l'idée est de remonter les finances de la commune pour qu'un jour nous puissions régler ce problème de contentieux. Parce que nous trouvons tout à fait normal et nous avons été derrière vous, les salariés de la commune dans le mandat précédent et nous vous avons accompagnés dans ce combat, mais il faut que nous soyons tous ensemble pour remonter, relever les finances de la

commune et quand nous aurons réglé les finances de la commune, nous pourrons régler le contentieux et nous aurons de meilleures bases.

Là, sincèrement, et vous le savez tous et les salariés de la commune le savent bien, nous raclons les fonds de tiroirs, nous essayons de faire des économies partout. Je pense que nous sommes arrivés au bout des économies et le seul moyen pour s'en sortir est d'aller chercher des recettes.

Par contre, c'est vrai aussi Roger, que dans la fonction publique, nous avons un gel des salaires, même une baisse des salaires et je suis la première à le dire au niveau de la territoriale, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, nous avons une baisse de nos salaires, car nous avons une augmentation de nos cotisations. Donc, nous n'augmentons pas les taxes actuellement, mais serrons-nous les coudes, allons chercher les ressources et essayons de faire des économies tous ensemble et je suis sûre que nous nous en sortirons et nous pourrons régler les problèmes de contentieux.

**M. WANNEPAIN** : Je suis un peu comme Roger, je suis un peu déçu de mes camarades. Je peux comprendre le mécontentement, la colère des salariés quand ils sont spoliés de leurs droits. Mais je trouve excessif, disproportionné, à la limite de l'insulte, le tract qui a été distribué, mettant en cause tous les élus de notre conseil municipal et plus durement les syndicalistes.

Je le dis, très tranquillement, le militant politique, syndicaliste que je suis, condamne de telles accusations, surtout quand mes camarades connaissent mon engagement politique et syndicaliste, des intérêts des salariés, de la population, moi qui ai toujours refusé toute collaboration contre nature avec le patronat, qui me l'a fait payer en contrepartie. Vous savez, dans le monde syndical, aujourd'hui nous avons des problèmes de discrimination. J'ai été de ceux là.

Je suis parti avec une retraite, mais...

Si la CGT des territoriaux de Sin le Noble avait pris contact avec notre délégation, nous aurions pu aborder le sujet tranquillement et croyez moi, je vous comprends. Vous qui êtes victimes de la politique nationale des bas salaires de la RGPP, il n'est pas question d'en rajouter localement.

Je voulais répondre à Madame de la droite, Madame Masclét, tous les élus de droite n'ont rien ajouté, ils savent de quoi nous parlons puisque ce sont eux les responsables du conflit. C'est bien indiqué dans le tract, Madame Masclét et nous en prenons plein notre tronche.

**M. LE MAIRE** : Malheureusement, cela apparaît en petit et noyé dans la masse, face à toutes les insultes dirigées contre le maire et sa majorité.

**Mme MASCLET** : D'une, je tiens à dire que je n'étais pas aux affaires du temps de Madame Pezin.

**M. LE MAIRE** : Vous étiez sur sa liste, Madame Masclét !

**Mme MASCLET** : Je n'étais pas aux affaires, d'une et de deux, j'ai quand même le droit de poser un certain nombre de questions, me semble-t-il !

C'est vrai que vous dites que c'est un héritage que nous avons de Madame Pezin, soit ! Maintenant, ce que je dis, c'est pourquoi nous n'avons pas réussi à rétablir cette affaire sur les 4 ans qui viennent de s'écouler et pourquoi cette rupture de dialogue.

**M. LE MAIRE** : J'arrête là sur ce point, vous avez déposé une montagne de questions orales.

Je vous propose de revenir sur les questions orales du groupe Avenir pour Sin le Noble, déposées par Corine Jupin.

La première :

*Dans le quartier des Epis, les utilisateurs de l'ADSL voient leurs lignes téléphoniques reliées au NRA, non-raccordement d'abonnés de Douai, distance de 4,5 km avec une perte importante de 60 décibels. En conséquence, la connexion est limitée à 72 kb et les habitants supportent des frais d'abonnement pour la ligne téléphonique, l'installation d'antenne, etc.*

*Nous avons pu lire dans la presse locale qu'un nouveau nœud de raccordement va être installé dans le quartier du Raquet et que le quartier des Epis va en bénéficier dans quelques mois.*

*Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous présenter un échéancier plus précis ?*

*Quelles sont les actions de la municipalité pour faire avancer ce dossier dans l'intérêt de nos administrés ?*

Il n'y a pas que le sud de la ville, il y a le nord du Marais qui subit ce genre de non-couverture.

**Mme JUPIN** : Ce sont les gens des Epis qui nous ont interpellés.

**M. LE MAIRE** : Dans le quartier des Epis, les utilisateurs de l'ADSL voient leur ligne téléphonique reliée au NRA... Actuellement, la couverture, c'est 512 Ko sur la zone du Luc et 2 MG aux Epis, en théorie. Il y a un NRA qui va être installé très prochainement au sein de l'écoquartier. Ce NRA sera installé en 2012 et opérationnel en 2013 sur un périmètre de 1 km, pour une capacité de 18 méga-octets.

Donc, la couverture du sud de la ville de Sin, Dechy, l'hôpital, etc. se fera au fur et à mesure et suivra le bon vouloir de France Télécom. C'est prévu, je n'ai pas d'autres précisions à vous apporter si ce n'est que c'est la CAD qui travaille sur ce dossier. Dès l'instant où j'aurai avancé, je vous en ferai part.

**Mme BRIDOUX** : Nous ne doutons pas de la volonté de l'opposition d'être constructive ni de la pertinence des 21 + 3 questions, mais pour certaines, elles n'ont peut être pas besoin d'être traitées en conseil municipal. Puis-je suggérer, si toutefois vous acceptez, qu'elles figurent à l'ordre du jour de la prochaine commission cadre de vie ou de groupes de travail qui vont être créés.

Il s'agit de la question 2, de Madame Lalart, les questions 4, 6, 7, 9, 10, 12, 15, 18, 19, 20 de Madame Masclat.

Il en reste encore 10.

Seriez-vous d'accord ?

**Mme LALART** : Peu importe, nous, ce que nous voulons. Ce sont des réponses. Je rappelle que j'ai deux courriers en attente, un du 1<sup>er</sup> septembre et un du 15 octobre, sans réponse. Je veux bien tout ce qu'on veut, je veux bien les poser en commission comme vous le souhaitez, ce que nous voulons ce sont des réponses.

**Mme BRIDOUX** : Si vous voulez, des incivilités des gens qui vont mettre des déchets dans les poubelles de voisins, qu'est ce que vous proposez ?

**Mme LALART** : Des habitants me remontent des infos. Où voulez-vous que je les fasse remonter ? Je ne vais pas les mettre dans le bulletin municipal !

**M. LE MAIRE** : Oui, mais nous sommes en conseil municipal. C'est ce qui a été dit. Nous avons mis en place des commissions ; il y en a eu 7 depuis le début de l'année 2012. Si à chaque conseil municipal, nous faisons deux parties, une qui traite de l'ordre du jour du conseil et l'autre qui ... Il est déjà 22 h 52. Il y avait à l'origine 21 + 3 questions. Cela fait 24. Grâce à Jean Michel, il y en a 8 éliminées sur les questions orales de Madame

Masclat et Monsieur Chotin. Mais nous n'allons pas passer du temps au conseil municipal sur des questions comme celles-là. Les commissions sont là pour les traiter. C'est la même réponse que je fais à propos de la commission des finances, à un moment donné, il faut poser les questions.

Soit la mesure est radicale et nous prenons acte et au prochain conseil, nous modifions le règlement du conseil municipal et nous limitons le nombre de questions orales.

**Mme MASCLAT** : On devrait peut-être arrêter de faire des conseils, en fait !

**Mme BRIDOUX** : Vous devriez aussi arrêter de ressembler à une candidate blonde que nous connaissons du côté d'Hénin Carvin.

**Mme MASCLAT** : Là, Madame Bridoux, je trouve que vous allez un petit peu loin dans vos propos. On nous pose des questions, nous attendons des réponses. En plus, le prochain conseil n'a lieu qu'au mois de juin.

**M. LE MAIRE** : N'attendez pas le prochain conseil. Vous allez en poser combien ? Une trentaine.

Sur les déchets verts :

Le service des déchets de la CAD n'a pas eu de remontée de ce problème à ce jour.

J'ai eu Chekib Ben Smida qui est le directeur de la collecte des déchets à la CAD, il a été étonné, mais m'a rassuré en disant « vous savez, Monsieur le Maire, il n'y a pas d'incidence sur la facture puisqu'il s'agit d'une levée, pas une pesée ».

Aujourd'hui, ça m'est déjà arrivé, de mettre ma poubelle et que le voisin, sa poubelle déborde, ce qu'il ne peut pas mettre dans sa poubelle, il le met dans la mienne. Cela ne me gêne pas.

**Mme BRIDOUX** : Ce qui est pire, ça va être les déchets sauvages autour de la déchèterie et là, il y en a déjà un paquet.

**Mme JUPIN** : Autour de la déchèterie, les déchets sauvages, ça fait 20 ans qu'ils existent.

**M. LE MAIRE** : Effectivement, par contre celui qui a loué, il a payé 40 € pour que quelqu'un utilise... Mais en tout cas, nous nous sommes aperçus, je crois que c'est à Besançon, où nous sommes allés, là, la taxe incitative est déjà mise en place. Dans les 6 premiers mois, ils ont été confrontés à ce genre de problème.

Si la personne souhaite qu'il n'y ait plus de sacs venant de l'extérieur, la pose d'un cadenas est possible par la CAD, ça coûte 15 €. C'est une proposition de la CAD. On peut regretter ce genre d'incivilité, mais vous savez, ce genre d'incivilité existait déjà. Quand nous voyons aujourd'hui les containers à vêtements qui étaient saccagés, il y avait le feu, on retrouvait de tout. Les cubo verres, pareil, il y avait de tout. C'est un bienfait de ne plus voir ces cubo- verres.

Je ne sais pas le nombre de personnes qui sont venues vous voir, si c'est une cinquantaine, il faut tout de suite alerter la CAD. Ils ne le savent pas et j'ai appris ce système à travers votre question orale. Cela peut arriver, nous ne sommes pas à l'abri, nous le savions lors de la mise en place, mais si vous estimez aujourd'hui que c'est 50 personnes qui ont révélé cela, il faut alerter.

Question 3 : vente de biens communaux.

J'ai ressorti, Madame Masclat, les délibérations. J'aurais pu consulter chaque PV du conseil municipal. Je vais remonter au mois de septembre 2011 : mise en vente Rue Guesquiere, ça veut dire qu'elle n'est pas vendue.

Mise en vente d'une maison rue Vaillant.

Mise en vente Courée Douce en septembre.

Le 28 septembre, cession parcelle rue Edouard Vaillant, une parcelle a été vendue à une personne qui est située entre la rue Edouard Vaillant et la rue Ampère.

Cession, nous avons vendu à quelqu'un ou à un organisme, une parcelle rue Longue.

Le 9 novembre, toujours dans ce même conseil municipal : mise en vente impasse Malakof, numéro 66.

Nous avons délibéré sur une cession, nous avons vendu à quelqu'un, une parcelle rue du Stade.

Faites bien la différence entre « nous pouvons mettre en vente chez un notaire » mais ça ne veut pas dire que c'est vendu à quelqu'un.

J'ai remonté jusqu'en 2009 et après j'ai arrêté. La rue Gounod, cession d'une maison, elle avait été vendue à une personne de la ville qui a annulé l'achat et c'était le 2 juillet 2009.

Voilà, si c'était votre question.

Ensuite, l'action en justice, je n'y reviens pas.

Le CTP, je n'y reviens pas.

Logement et stationnement.

C'est à l'étude puisqu'à travers votre question, vous déplorez que des propriétaires ne prévoient pas, quand ils construisent des logements, des stationnements. Nous le déplorons tout autant que vous, donc nous avons à l'étude, l'instauration d'une taxe aux propriétaires pour non-réalisation de places de stationnement. En sachant que cette taxe devrait disparaître en 2015, compte tenu de la réforme de la taxe d'aménagement. La taxe locale d'équipement est supprimée en faveur de la taxe d'aménagement.

Des précisions Daniel, là-dessus ?

**M. CORDONNIER** : La taxe de stationnement, nous avons reçu, justement, un document aujourd'hui, qui date du 10 novembre 2011 et cette taxe est à 14 335,85 € et 17 237,48 €, c'est le plafond maximum. Quand vous achetez une propriété, une maison ou autre, que vous devez prévoir deux ou trois places de stationnement, il faut ajouter, à votre achat, ces sommes-là.

**Mme MASCLET** : Une personne qui achète des biens, rue de Douai, nous avons beaucoup de maisons qui sont achetées pour être séparées en appartements, ce qui va poser, à un moment donné, un problème en termes de stationnement. Parfois, ce sont des couples, 1 ou 2 voitures, vous imaginez une maison où avant il y avait une famille, on se retrouve avec 3, parfois 8 logements.

**M. CORDONNIER** : 4, vous parlez d'anciennement ...

**M. LE MAIRE** : Nous n'allons pas débattre aujourd'hui, franchement.

**Mme MASCLET** : Faites-nous une réponse par écrit.

**M. LE MAIRE** : Je viens de vous faire une réponse, qu'il y a l'instauration d'une taxe à l'étude.

Que voulez-vous que j'apporte de plus.

Vous attendez quoi de ma part ?

Ce sujet doit être traité à la commission "cadre de vie", puis au conseil municipal. Il faut bien étudier, aller dans le détail sur cette taxe.

**M. KRZYKALA** : Christian, je rappelle quand même que nous avons parlé de cela depuis décembre, nous avons attendu que les commissions se mettent en place pour que ce soit discuté par l'ensemble des gens qui sont présents à la commission. Nous n'allons pas le

pondre en un mois, car derrière, il y a des études à faire. C'est une volonté que nous avons depuis décembre 2011. Nous attendons que la commission se réunisse et propose, et le conseil municipal vous proposera une délibération en ce sens.

**M.LE MAIRE** : Il y a suffisamment d'instances. Profitez de ces instances telles que les commissions. Il ne faut pas non plus, forcément, poser la question en conseil municipal. Ça rime à quoi, de réunir les élus en commissions, ça sert à quoi de créer des groupes de travail ?

Nous amenons des choses déjà élaborées en conseil municipal. On peut poser la question, bien évidemment et c'est ce qui est fait en séance de conseil comme aujourd'hui, il est passé 23 h, il y a forcément eu des débats.

Moi, je propose de mettre cette question et elle sera traitée en commission "cadre de vie".

Voilà.

A la prochaine commission, elle sera à l'ordre du jour.

Les Epinettes, survêtements. Je ne vais pas passer en revue. Je les ai rencontrées en décembre, nous avons parlé de Jean Jacques Rousseau mais personnellement, je n'ai pas eu de demande pour une subvention exceptionnelle pour des survêtements.

**M. KRZYKALA** : Cette question m'a été posée lors d'un bureau du FPH, par la présidente des Epinettes, qui a dit en insistant « oui, j'ai fait une demande de subvention à la mairie, je n'ai pas eu de réponse ».

Je suis allée la voir à la fin de la séance pour savoir auprès de qui avait été faite la demande. Il y a un bureau municipal, un conseil municipal, j'ai expliqué comment ça se passe.

Elle m'a dit que c'est auprès des services de la vie associative. Je suis allé voir et on m'a répondu et pourtant c'est bien géré, aucune demande de subvention n'a été faite. Des demandes de FPH, oui, mais aucune demande de subvention. Donc, maintenant, rien n'empêche l'association de refaire ou faire une demande de subvention exceptionnelle comme ça se fait de temps en temps. Il n'y a aucun souci là-dessus, mais il nous faut une trace écrite et nous ne l'avons pas à l'heure actuelle.

**M. LE MAIRE** : Surtout que ça se passe bien entre la ville et l'association des Epinettes.

**M. CAMPISANO** : Je les ai rencontrés jeudi soir, pendant leur entraînement à Jean Jacques Rousseau. Ils m'ont plus parlé de la salle, que de demande de subvention. Ils m'ont invité au spectacle de dimanche et n'ont pas parlé de tenues. Ils ont parlé plus de la salle et des inconvénients du parterre.

**Mme MASCLET** : On peut leur dire qu'ils peuvent faire une demande de subvention.

**M. LE MAIRE** : Ensuite, évaluation externe des aides à domicile. Il s'agit du CCAS. Sachez qu'il y a un conseil d'administration du CCAS. Néanmoins, Véronique nous fait le point. Là aussi, vous avez des représentants au CCAS. S'il faut refaire à chaque fois... Nous ne reproduisons pas un conseil municipal au conseil d'administration du CCAS, non plus.

**Mme LEGRAND** : En fait l'évaluation externe du service d'aide à domicile est une loi du gouvernement de Monsieur Sarkozy qui demande aux collectivités territoriales de faire des évaluations et qui financent des cabinets privés. Roger je te rejoins là-dessus. Cela nous a coûté 4 853,37 €. Le choix a été fait du cabinet de consultants IKE de Marcq-en-Baroeul. Le démarrage de cette évaluation a commencé le 7 février 2012.



L'évaluation, sur le terrain, a eu lieu ; ils sont allés rencontrer les usagers des aides à domicile et cela s'est passé le 29 février et le 1<sup>er</sup> mars.

Actuellement, nous sommes dans la phase de pré rapport, le taux de performance global du service d'aide à domicile du CCAS de Sin le Noble est de 80,6 %. Il y a 20 % à lever et le rapport final, nous l'aurons le 16 avril. Dès que nous l'aurons, je vous donnerai l'information et éventuellement vous pourrez venir le consulter au CCAS.

**M. LE MAIRE** : Merci. Voilà une info concernant le CCAS.

Nous passons du 8 au 11.

Crainte construction Norévie Rue Jean Baptiste Lebas.

Madame Masclét fait part de craintes de quelques riverains concernant la future construction de 25 logements dans le cadre de la rénovation urbaine.

Je sais que les experts sont passés chez les riverains il y a un mois, dans le cadre de la démolition. Il n'y a pas eu de remarque particulière sauf qu'ils ont posé la question sur leurs clôtures, etc. Norévie les a vus le 25 janvier, ils étaient autour du périmètre de la construction et les experts sont passés, puisqu'un constat est réalisé. La crainte est la clôture et savoir s'ils allaient être gênés par le vis-à-vis. Ils ont été rassurés et je pense que ce projet a été présenté en son temps.

Il y a eu une réunion ici, avec l'architecte et les riverains. Nous avons dû le faire en conseil municipal aussi, car quand les projets sont aboutis, ils sont présentés en conseil municipal, y compris sur l'écoquartier du Raquet.

**M. CORDONNIER** : Ce qu'il faut préciser aussi, c'est que la construction par elle-même a été faite avec le strict respect de l'urbanisme et en plus cette réunion a eu lieu avec Norévie, le 25 janvier.

Un plan doit être chez moi, ils ont été rassurés sur toutes les questions qu'ils se posaient.

**Mme BRIDOUX** : Pour le lotissement de la Houlette, c'est une question aussi qui m'apparaît un peu tardive parce qu'il y a eu au minimum 3 réunions publiques, plus une réunion dans cette salle avec le collectif « Pas ça dans le Marais ». Effectivement, sur les problèmes techniques, la réunion avec les techniciens, y compris de la CAD, sur l'assainissement, le problème des eaux, etc.

Voilà, réunion le 2 février 2011, le 2 avril 2011, le 4 mai, réunion technique, le 14 mai nouvelle réunion publique.

Ce qu'il faut savoir, c'est que les problèmes techniques ont été levés les uns après les autres. Autrement dit, les craintes pour l'assainissement, l'eau, les eaux usées, nous avons eu toutes les réponses. Il a fallu que la société remblaie, tout à été fait puisque les routes sont faites.

Nous avons pris des engagements, à ce moment-là, sur le sens de circulation des camions pour qu'il n'y ait pas de camions qui se croisent. Vous dire que les camions ont tous respecté, ce ne serait pas vrai, mais en gros, cela s'est relativement bien passé et ce fut un chantier nettoyé tous les soirs et les week-ends, toutes les routes étaient propres.

C'est vrai qu'il y a du désagrément quand il y a des travaux, notamment des travaux de remblaiement, décaissement, etc. C'est certain, la terre étant noire, il y avait un peu de terre partout, mais nettoyée le soir.

Ce qu'il faut se dire, c'est que si le collectif s'appelle « Pas ça dans le Marais », c'est que le dossier initial date de 2006. Il prévoyait un projet d'accession à la propriété de 16 maisons, mais le marché immobilier étant ce qu'il est, les difficultés de prêt, etc., ceux qui ont acheté le terrain, c'est une société qui a acheté le terrain, Piraino qui faisait les constructions et SRCJ qui achetait en VEFA, clés en mains.

Il y a eu des problèmes de finances qui ont fait que ce projet s'est transformé en 19 maisons en location. C'est vrai que dans les 19 maisons, il y a 5 PLAI pour les

logements sociaux ; donc en fait, quand nous avons levé tous les problèmes techniques, il ne restait plus que le problème de la peur d'avoir des cas sociaux dans le Marais. Seulement, des cas sociaux dans le Marais, il y en a déjà et ils habitent souvent un logement voire insalubre, sans doute indécent et il y en a un paquet.

Donc, les gens ont bien dû, à moment donné, dans les différentes réunions publiques, ils n'osaient pas dire que c'était ce problème-là, sauf qu'ils ont intitulé leur collectif « Pas ça dans le marais ». Mais les gens du collectif ont reconnu, pendant la période des travaux, nous sommes allés à la fête des voisins, les travaux avaient commencé, nous n'avons pas pris de boucliers, nous n'avons pas reçu d'œufs, de tomates, on a bu l'apéro. En fait, les principaux voisins de ce lotissement ont reconnu que ce sur quoi nous nous étions engagés, avait été tenu.

Là, le chantier a du retard puisqu'il est arrêté et malheureusement il aura un an de retard, à mon plus grand regret. Car si vous connaissiez le nombre de personnes qui veulent des T4 ou des T5, mais à un prix abordable, ce n'est pas du tout les 29 PLS que l'ancienne municipalité a laissé construire... Si vous avez des candidats pour des T4 et T5 au Niveau, vous me les envoyez tout de suite, car nous sommes en mal de candidats. Mais il faut vous dire que le loyer est entre 850 et 950 €. Effectivement, dans mon stock de 200 demandes, je n'ai pas beaucoup de candidats.

Je compte sur vous pour m'en envoyer puisqu'à l'époque, vous aviez choisi cette forme d'habitat que nous appelons PLS, les moins sociaux des logements sociaux.

C'est pourquoi j'ai fait un article dans le journal, car les gens qui viennent me voir ne comprennent pas qu'il va y avoir des maisons et qu'ils ne peuvent pas les avoir. Même si vous avez un salaire, vous ne pouvez pas l'avoir, il faut au moins 2,5 SMIC. Le loyer ne doit pas faire plus que 30 %.

Les 16 maisons en accession ne posaient pas de problème, ni l'assainissement, etc. Et les 19 maisons, alors là, il y avait un problème.

Ils ont bien dû reconnaître qu'ils avaient peur de la population qui allait arriver. A la limite, les Epis allaient arriver dans le Marais.

Le problème du désenclavement, si vous avez regardé dans la notice du budget, nous avons prévu des sous pour acheter, par défaut du financeur du départ, nous ne voulons pas rater l'opportunité d'un désenclavement, par l'arrière. La dame est d'accord pour vendre, etc. Il y aura moyen de sortir par la rue Notre Dame. Tout cela a aussi créé du retard, car il a fallu changer les plans, etc.

Malheureusement, je regrette que ce ne soit pas déjà commencé, au niveau des maisons. SRCJ était persuadé que c'était déjà commencé puisque nous avons eu déjà une première réunion, c'est tout juste si nous n'allions pas attribuer.

Je leur ai demandé s'ils étaient passés, là-bas, parce que les maisons n'ont pas encore la première pierre.

Ça a un an à deux ans de retard. Voilà ce que nous avons répondu aux gens, les choses se passent maintenant correctement. Il y a eu une lettre à tout le monde.

Les choses se passent maintenant correctement. Bien évidemment, j'ai fait le parallèle avec la rue de Douai où vous avez les jardins de Beaulieu et 11 maisons, logements sociaux. Ca se passe très bien, il n'y a pas eu de levée de boucliers et pourtant ce n'était pas prévu au départ. Je ne dis pas, pour certaines maisons, ils ont vite mis des panneaux occultant, ils ont raison, ils sont chez eux, ils font ce qu'ils veulent, mais ça se passe très bien.

Ce n'est pas parce que les gens ont des petits revenus qu'ils sont forcément des gens à problème. C'est ce que nous avons expliqué et nous avons eu des témoignages de gens qui allaient pouvoir éventuellement bénéficier de ces maisons et qui attendaient impatiemment que ça se construise.

Il faudra faire très attention au peuplement, j'en suis consciente, mais nous travaillerons avec SRCJ.

**Mme MASCLET** : Ça ne me pose pas de problème particulier que l'on ait à cet endroit là des logements sociaux. C'était la question de l'enclavement qui m'avait été posée.

**Mme BRIDOUX** : C'est résolu dans la décision que nous avons prise tout à l'heure dans le budget, d'acheter puisque le financeur ne va pas le faire. Ce serait perdre une possibilité à tout jamais.

**Mme MASCLET** : Le problème, si vous voulez, parfois entre le moment où nous posons les questions et les moments où nous recevons les dossiers, il se passe un temps et nous posons des questions auxquelles vous allez peut-être répondre.

**Mme BRIDOUX** : Nous avons travaillé avec les gens. 4 réunions, plus le collectif avec les techniciens qui pouvaient être en capacité de répondre, notamment avec le technicien de la CAD sur l'assainissement, car il y a eu renforcement du réseau d'incendie, rue de Waziers. Tout était lié. En même temps, il y avait les travaux de la rue de Waziers et les travaux de la rue de la Houlette, il ne fallait mieux pas passer par là, c'est vrai. Dans la journée, c'était "casse bonbon".

**M. VAN NIEUWENHUYSE** : Tant que nous y sommes, avant d'aller chercher des oreillers, j'aimerais rappeler qu'aux EPIS, que ce soit dans les maisons ou les collectifs, il n'y a pas que des cas sociaux. C'est vrai, il y a beaucoup de gens à revenus très faibles.

**M. LE MAIRE** : N°14.

*Le calendrier prévisionnel des réunions du conseil municipal laisse apparaître un faible nombre de réunion pour 2012 alors que la vie locale pose de nombreuses questions qui méritent un débat au sein de cette instance représentative de la population, état des finances, projet ANRU, printemps culturel, lieu de prière de la communauté musulmane, écoquartier, litige avec les agents communaux, financement des associations. Pourquoi limitez-vous le nombre de réunions ?*

Il faut limiter, mais c'est vrai que le nombre de conseils municipaux était de 8 en 2011, 9 en 2010.

La prochaine aura lieu le 5 juin, ensuite le 25 septembre et le 27 novembre. Ce sont des réunions de conseils municipaux planifiés, ordinaires. L'année dernière, nous avons dû faire 2 conseils municipaux extraordinaires, en plus, parce qu'il y avait une nécessité de délibérer. Ça vient s'ajouter. C'est un minimum. Je crois qu'il est préférable de se limiter en conseils municipaux puisqu'il s'agit d'apporter des délibérations et de débattre sur ces projets de délibération. Poser quelques questions orales bien évidemment, mais il faut avoir en tête et je n'ai pas l'impression que tout le monde ait compris, qu'il y a les commissions pour travailler sur des sujets particuliers qui ne sont pas aboutis.

Je rappelle qu'il y a eu 3 commissions mises en place au 1<sup>er</sup> janvier. Elles se sont réunies 7 fois.

Qualité de vie : 26 janvier, 16 février, la prochaine le 7 juin.

Service à la population : 20 janvier, 10 février, la prochaine le 4 juin.

Moyens : 17 janvier, 6 février, 5 avril. Il faut que je planifie avec Laurène la prochaine réunion. Voilà, ce sont les membres de la commission qui déterminent les sujets qui doivent être abordés.

Moi, quand je regarde la commission des moyens du 17 janvier, logiquement je n'assiste pas à cette commission des moyens. C'est le vice-président et la secrétaire qui pilotent. Il y avait Josyane Bridoux, Vincent Campisano, Jean Michel Chotin, Benjamin Dupont, Corinne Jupin, Stéphanie Lalart, Florence L'Hostis, Robert Masclat, Philippe Réant, Jean Pierre Stobiecki et les techniciens : Jacques Havez, Anne Colin, Christine Delobelle, Anne Sophie Vahé, Patrick Allart, Nathalie Bridoux et Freddy Delval.

Et là, nous avons abordé l'ANRU 2012. Tout a été présenté, le centre social, le complexe sportif, le mur d'escalade, les éléments modulaires à l'école de la Sucrierie, les subventions aux associations. C'est un fonctionnement qui me semble tout à fait transparent et démocratique et je crois que les élus ont une instance qui leur permet de proposer, suggérer et pas forcément de répondre, lors de cette commission et poser la question lors du conseil municipal.

**M. CHOTIN** : Ces commissions, je ne dis pas que ce n'est pas bien. Les questions posées sont des questions anonymes, c'est bien ce qui a été dit lorsque tu as présenté les commissions. Nous, l'intérêt c'est de faire connaître, à la population, nos questions posées. Il manque cette partie-là. Le fait de poser la question en conseil, il est clair que la population sera avisée.  
Je m'explique clairement.

**Mme BRIDOUX** : Avoir une tribune.

**M. LE MAIRE** : Oui. Rien n'empêche les groupes, à travers différents tracts de faire le bilan sur les questions qui ont été posées. Je crois qu'il faut agir comme cela.

**M. KRZYKALA** : Je pensais que nous étions là pour répondre aux questions de la population et non pas dire à la population : voilà ce que nous avons posé comme question. C'est dans le sens contraire que nous devrions travailler.

**M. LE MAIRE** : Ces commissions, je les ai voulues dans ce sens-là. Ce sont les élus du conseil municipal, dans son ensemble, qui travaillent sur des questions et des solutions à apporter aux habitants.

**M. KRZYKALA** : Surtout pas dans l'opposition, mais dans la minorité constructive.

**M. LE MAIRE** : Exact.

La 15 : Anatole France, plan de circulation et de stationnement.

Je prends des raccourcis. Effectivement, nous avons des soucis de stationnement dans beaucoup de rues, presque toutes les rues. Il y a des réglementations et pour réglementer le stationnement nous pouvons parfois délimiter les aires de stationnement par de la peinture. Pour créer des poches de stationnement, il faut faire de l'acquisition et aménager et parfois démolir des biens immobiliers.

Sachez que le plan de circulation, là aussi, ce sont des sujets qui doivent être traités et nous avons sorti, à une époque, en début de mandat, des plans de circulation à la fois au Bivouac, à la Sucrierie, à la Montée. Mais pour l'instant, ça reste lettre morte, mais ce n'est pas enterré. Simplement, ce sera ressorti en temps et en heure puisque cela demande une vision globale sur la circulation.

L'éclairage du pont de Sin.

Sachez qu'il y a une fiche qui a été faite auprès du Conseil Général pour cet éclairage qui pose problème, puisque je rappelle que cet éclairage existait du temps où elle était route nationale et que l'Etat, un jour, a décidé de supprimer ces lampadaires en vue de les remplacer. Sauf que l'Etat a transféré les routes nationales au Département et il y a eu litige sur l'éclairage. Là aussi, je peux vous assurer que le cabinet Lieux Uniques en Nord, booste et fait en sorte que le Conseil Général revienne sur sa décision. Cela a été présenté le 28 septembre 2011 auprès du Conseil Général, j'étais présent avec Monsieur Havez et d'autres personnes des services.

Nous avons budgétisé 50 000 €. Même si nous sommes subventionnés, il faut que la ville finance l'intégralité en attendant les financements. Nous avons budgétisé 50 000 € pour

l'éclairage des voies basses. Eclairer les automobilistes, ce n'est pas notre intérêt, notre priorité est d'éclairer les riverains des voies basses, avenue des fusillés et avenue Leclerc.

Cela suit son cours, il ne faut pas lâcher.

Stationnement rue Lemette, c'est le même problème que la rue Anatole France. Nous avons des soucis et je peux vous dire que je freine des pieds parce que la police m'a déjà dit plusieurs fois qu'ils allaient passer et verbaliser.

Cela va arriver, là aussi nous avons en projet de matérialiser les stationnements rue Lemette. Ce n'est pas facile.

Ancien béguinage rue Jeanne d'Arc, nous l'avons évoqué.

C'est tout.

Madame Lalart, j'ai oublié quelque chose ?

**Mme LALART** : Juste une réponse à mes courriers. J'ai envoyé des courriers avec rappel, au 1<sup>er</sup> septembre et au 15 octobre, avec rappel sur ces courriers. Un qui concerne un transfert de charges et l'autre qui concerne le Raquet, auxquels je n'ai jamais eu de réponse, même d'attente. Faut-il que je les repose une énième fois en commission des moyens ? Cela ne me gêne pas. Là, nous parlons du 1<sup>er</sup> janvier, les commissions qui ont été refaites. Elles sont bien antérieures aux nouvelles commissions et je n'ai jamais eu de réponse par écrit.

**M. LE MAIRE** : C'était sur le déficit du Raquet. C'est une des questions de tout à l'heure. Ecoutez bonne soirée, merci de votre courage à tenir aussi longtemps